

Rapport sur les finances communales en 2012



**Présentation de la situation financière des 382 communes
bernoises en 2012**

**Rapport édité par l'Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire**

Février 2014

OACOT

Auteur et éditeur

Office des affaires communales et de l'organisation
du territoire du canton de Berne
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

Distribution

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse **www.be.ch/communes**, rubriques "Finances communales", puis "Statistique".

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Introduction	2
2.1	But du rapport sur les finances communales	2
2.2	Données	2
2.3	Indicateurs	2
2.4	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	5
2.5	Situation financière des communes bernoises en 2012	5
2.6	Cartes synoptiques.....	5
2.7	Recueil de données.....	6
2.8	Particularités de l'exercice 2012.....	6
3	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	7
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2012.....	7
3.2	Compte de fonctionnement	8
3.3	Compte des investissements	14
3.4	Bilan.....	17
4	Situation financière des communes bernoises en 2012	18
4.1	Situation financière.....	18
4.2	Evolution d'indicateurs importants.....	18
4.3	Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)	26
4.4	Comparaison avec les autres cantons	28
5	Cartes synoptiques	29
5.1	Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2012.....	30
5.2	Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2012	32
5.3	Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2012	34
5.4	Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2012.....	36
5.5	Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2012	38
5.6	Carte 6: Degré d'autofinancement en 2012	40
5.7	Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2012	43
5.8	Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2012	46
5.9	Carte 9: Quotité de la charge financière en 2012	49
5.10	Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2012.....	52
5.11	Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2012	54
5.12	Carte 12: Couverture des charges en 2012	56
5.13	Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2012	59
5.14	Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2012	62
5.15	Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2012	65
5.16	Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2012	68
5.17	Carte 17: Quotité d'investissement en 2012	70
5.18	Carte 18: Quotité d'impôt en 2012	72
5.19	Carte 19: Nombre d'habitants en 2012	74
5.20	Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	76
5.21	Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2012.....	78
Annexe	Recueil de données	
Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales, appartenance des communes	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2012.....	11

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient les **indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistique").

L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des 382 communes bernoises.

1 Synthèse

La situation financière des communes bernoises s'est quelque peu détériorée en 2012. Il en résulte un découvert de financement et presque tous les indicateurs sont en légère régression. Cependant, le point de départ était bon à très bon, de sorte que l'image de la situation financière des communes bernoises reste très positive. En 2012, le canton de Berne compte 382 communes.

- Les **comptes** de 163 communes (année précédente: 229) se sont **soldés** positivement et ceux de 16 communes (année précédente: 20) de manière équilibrée en 2012. A l'inverse, 203 communes ont enregistré un excédent de charges, contre 134 l'année précédente. La situation est positive en ce qui concerne le **bilan**: les comptes annuels de 381 communes (année précédente: 382) attestent en 2012 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 294 cas. Une commune par contre (année précédente: 1) enregistre un découvert du bilan (cf. cartes 1 et 3, pages 29 et 33).
- Les valeurs médianes des indicateurs financiers harmonisés donnent pour 2012 une image en demi-teinte: le **degré d'autofinancement** est, pour la première fois depuis longtemps, au-dessous de la barre de 100 pour cent puisqu'il se monte 95,2 pour cent. La **quotité d'autofinancement** a également diminué et atteint 9,4 pour cent, soit une valeur insuffisante. Quant à la **quotité de la charge des intérêts**, elle reste négative: -1,2 pour cent; ainsi, dans nettement plus de la moitié des communes bernoises, les revenus du patrimoine ont été supérieurs au montant des intérêts de la dette en 2012. La **quotité de la charge financière**, de 5,8 pour cent, doit être qualifiée de moyenne (cf. cartes 6 à 9, à partir de la page 39).

Les cartes synoptiques de tous les indicateurs figurent au chapitre 5 (à partir de la page 28). Les valeurs détaillées de chacune des communes bernoises sont énumérées dans l'annexe III.

Il ressort des chiffres de 2011 – les plus récents à ce jour – que sur le plan intercantonal, la situation financière des communes bernoises se situe dans la moyenne (cf. chapitre 4.4, page 27):

- Avec un **degré d'autofinancement** de 178,1 pour cent, les communes bernoises occupent le troisième rang. La **quotité d'autofinancement**, de 11,1 pour cent, se situe dans la moyenne. Les valeurs sont inférieures dans les communes de 12 cantons, et supérieures dans 12 autres.
- Les valeurs enregistrées par les communes bernoises en matière de **quotité de la charge des intérêts**, soit 0,0 pour cent, peuvent être qualifiées de plutôt élevées, tandis qu'en matière de **quotité de la charge financière**, elles sont dans la moyenne avec un taux de 5,8 pour cent. Dans respectivement 16 et 11 cantons, les communes présentent des valeurs inférieures, et dans respectivement 7 et 11 cantons, des valeurs supérieures. La **dette brute par rapport aux revenus**, de 94,5 pour cent, représente une bonne valeur qui se situe encore dans le milieu du tableau, et la **quotité d'investissement**, de 11,1 pour cent, atteste d'activités d'importance moyenne, mais qui sont inférieures à la moyenne intercantonale en matière d'investissement.

Le rapport analyse également la situation financière des communes dans les périmètres des conférences régionales. Pour 2012, les éléments ci-dessous présentent un intérêt particulier (cf. chapitre 4.3, page 25):

- En Haute-Argovie, de très nombreuses communes ont une **fortune nette** correspondant à 8 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage. La seule commune ayant un **découvert du bilan** est située dans le Mittelland.
- La plupart des communes ont **clos l'exercice** 2012 de manière négative. Il n'en reste pas moins que dans le Jura bernois et la région de Thoun – Oberland occidental, elles sont plus de 60 pour cent à enregistrer un excédent de revenus. Dans ces deux mêmes régions et dans celle de Biel/Bienne – Seeland, le **degré d'autofinancement** excède 100 pour cent dans plus de la moitié des communes. Dans l'Emmental et la Haute-Argovie par contre, les valeurs insuffisantes, soit inférieures à 60 pour cent, sont plus fréquentes que dans les autres régions.
- Les régions de Thoun – Oberland occidental et de l'Oberland oriental se montrent très actives **en matière d'investissement**.

2 Introduction

2.1 But du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance en la matière grâce aux informations détaillées qui sont présentées. Les milieux intéressés peuvent quant à eux se faire une idée précise de la situation financière des communes bernoises, et ces dernières sont incitées à procéder à des comparaisons. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document permet à l'OACOT d'intensifier encore ses activités de conseil et de soutien, en application du principe selon lequel "mieux vaut prévenir que guérir".

Le rapport examine la situation financière de l'ensemble des communes bernoises et permet d'apprécier l'évolution des dépenses et des recettes pour les différentes tâches et composantes des budgets. Il fonde son analyse et ses commentaires sur divers indicateurs, qui sont en outre présentés sous forme de cartes synoptiques.

Il n'en reste pas moins que les indicateurs examinés ne dressent pas un tableau exhaustif des prestations offertes par les communes. Ils se fondent sur la comptabilité financière de celles-ci et n'indiquent pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'ils ne fournissent de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

2.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2012; elles ont été saisies sur support informatique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

Le canton de Berne compte 382 communes en 2012 (contre 400 en 2003). L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des communes.

Les données utilisées pour les comparaisons intercantionales sont celles de l'exercice 2011.

2.3 Indicateurs

Les indicateurs sont précieux pour apprécier la situation financière des communes. Depuis 2005, les indicateurs financiers dont le calcul a été harmonisé pour l'ensemble de la Suisse sont au nombre de six: degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus et quotité d'investissement. Les communes municipales et les communes mixtes du canton de Berne sont tenues d'utiliser les six indicateurs financiers harmonisés (contre 4 précédemment) depuis 2005. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et l'autofinancement par habitant peuvent également être calculés.

2.3.1 Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur les plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons entre communes:

- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé**, comme les SA chargées de l'alimentation en eau, accomplissent des tâches publiques fort variées sur mandat des communes affiliées. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, d'autres fois les investissements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont des répercussions sur les indicateurs financiers.
- Une commune peut **investir** à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal, sans dépasser 100 000 francs toutefois. C'est ainsi qu'une commune dont l'exécutif a une compétence financière de 50 000 francs peut imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si le conseil communal d'une commune voisine dont le nombre d'habitants est similaire a une compétence financière nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux communes ne sont déjà plus comparables pour cet unique motif.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

L'endettement net par habitant calculé dans d'autres cantons n'est pas un indicateur courant dans le canton de Berne. Il est depuis quelque temps utilisé par les banques, mais présente de sérieux inconvénients:

- D'abord, les immeubles du patrimoine financier sont, dans le canton de Berne, inscrits au bilan à leur prix d'acquisition ou de construction, ce qui entraîne d'importants écarts dans les évaluations vu les grandes variations de la durée de possession. D'autres cantons, celui de Zurich par exemple, réévaluent périodiquement ces immeubles selon des règles uniformes. Dans le canton de Berne, les immeubles ont, compte tenu de la règle faisant intervenir le prix d'acquisition, tendance à être évalués à un niveau plus bas que dans des cantons procédant à des réajustements périodiques.
- Ensuite, l'attribution d'éléments de la fortune au patrimoine administratif ou au patrimoine financier a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.
- Enfin, cet indicateur fait abstraction des modes de financement fort différents des syndicats de communes. Lorsqu'un syndicat d'épuration des eaux usées a lui-même financé ses investissements en ayant recours à l'emprunt, les communes qui lui sont affiliées comptabilisent des engagements inférieurs à ceux des communes qui ont financé directement les investissements de leur syndicat.

L'OACOT recommande par conséquent de tenir compte des remarques ci-dessus pour interpréter l'endettement net par habitant. Il n'en reste pas moins que le calcul de cet indicateur au niveau interne peut être utile à la commune pour observer l'évolution de son propre endettement sur plusieurs années.

Malgré ces difficultés d'interprétation, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation des finances communales. A cet effet, l'OACOT a défini des valeurs indicatives qui doivent être adaptées à chaque commune.

En interprétant les indicateurs, il convient en outre d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Les indicateurs peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.
- L'analyse des indicateurs **devrait porter sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.
- Dans le canton de Berne, les six indicateurs financiers harmonisés sont calculés pour l'ensemble des finances communales et figurent en tant que tels dans le compte annuel. Vu l'importance croissante des financements spéciaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, il peut être intéressant pour une commune de les déterminer – à usage interne – de manière distincte pour les tâches financées par les recettes fiscales d'une part et pour celles qui font l'objet de financements spéciaux d'autre part.

2.3.2 Valeurs indicatives

La répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque dix pour cent par rapport à l'exercice précédent – effet qui s'est maintenu au cours des années suivantes –, ce qui n'a pas manqué d'influencer les indicateurs financiers harmonisés. En conséquence, les valeurs indicatives proposées par l'OACOT dans le Guide des finances communales (p. 30) et dans l'annexe pour l'administration des finances (chapitre 11, exemple 11/40) ont été légèrement adaptées à titre provisoire s'agissant de la quotité d'autofinancement et de la quotité de la charge financière.

La **classification des valeurs des indicateurs** suivante peut être admise pour une commune de grandeur moyenne, si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes affiliées et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années et dépassant 50 000 francs sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60 pour cent pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80 et 100 pour cent, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif doit être un degré d'autofinancement de 100 pour cent.
- Une quotité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifierait que des dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur située entre 0 et 10 pour cent est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 10 et 14 pour cent, bonne entre 14 et 18 pour cent et très bonne au-delà de 18 pour cent.
- Une quotité de la charge des intérêts inférieure à 1 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 1 et 3 pour cent, élevée entre 3 et 5 pour cent et très élevée au-delà de 5 pour cent.

- Une quotité de la charge financière inférieure à 4 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 4 et 12 pour cent, élevée entre 12 et 20 pour cent et très élevée au-delà de 20 pour cent.
- Le taux de la dette brute par rapport aux revenus est considéré comme très bon s'il est inférieur à 50 pour cent, bon entre 50 et 100 pour cent, moyen entre 100 et 150 pour cent, mauvais jusqu'à 200 pour cent et critique au-delà.
- Les activités d'investissement sont réputées peu importantes si la quotité d'investissement est inférieure à 10 pour cent, d'importance moyenne lorsque le taux se situe entre 10 et 20 pour cent, importantes dans le cas d'un taux atteignant 20 à 30 pour cent, et très importantes au-delà de 30 pour cent.

2.3.3 Médiane et moyenne

La valeur médiane et la valeur moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.
- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée; de notre point de vue, il n'est pas correct de diviser le total des pourcentages par le nombre de communes). Dans le cas de la moyenne, les communes d'une certaine taille exercent une influence prépondérante en raison des volumes élevés qu'elles affichent. En outre, les valeurs extrêmes se répercutent fortement sur le résultat. La moyenne est surtout probante du point de vue de l'économie publique.

2.4 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Dans le chapitre 3, les valeurs par habitant du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan de l'ensemble des communes sont calculées et comparées avec celles des années précédentes. Ces données renseignent sur l'évolution enregistrée pour les diverses tâches et les différents types de dépenses. En outre, l'importance et l'évolution de chacune des composantes du bilan sont mises en évidence.

2.5 Situation financière des communes bernoises en 2012

La situation financière des communes bernoises est examinée et interprétée au chapitre 4. L'évolution des différents indicateurs et la distribution de fréquence font l'objet d'une représentation graphique (histogramme). En outre, des comparaisons sont opérées entre les régions économiques ainsi qu'avec les communes d'autres cantons.

2.6 Cartes synoptiques

Au chapitre 5, chaque indicateur est représenté sur une carte synoptique suivie d'explications et de remarques concernant son mode de calcul et la manière de l'interpréter. La moyenne et la médiane

sont en outre déterminées et les valeurs de 2012 sont commentées et comparées avec celles des années précédentes.

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient **les indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistiques concernant les finances communales").

2.7 Recueil de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs tant médianes que moyennes des indicateurs pour les dernières années; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres des conférences régionales; l'annexe III enfin consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes.

2.8 Particularités de l'exercice 2012

La révision partielle de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les réformes ont pour objet l'élimination d'incitations erronées, le renforcement de la responsabilité propre des communes ainsi que l'optimisation de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Leur impact sur chaque commune dépend dans une large mesure de la situation structurelle de celle-ci.

Malgré une nouvelle perte due à l'adaptation des tarifs applicables aux personnes physiques prévue par la révision de la loi sur les impôts 2011/2012, les revenus nets des impôts s'accroissent légèrement, en valeur nominale, tandis que le revenu par habitant recule d'un franc par habitant (abstraction faite des impôts sur la possession et sur la dépense).

En 2012, le nombre de communes est passé de 383 à 382, ce dont il convient de tenir compte lors de la comparaison avec les chiffres des années précédentes.

3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

3.1 Aperçu des comptes annuels de 2012

Le tableau ci-après indique, **en francs par habitant**, les valeurs des aperçus des comptes annuels de l'ensemble des communes pour 2011 et 2012:

Postes	Comptes de 2011		Comptes de 2012	
	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha
Compte de fonctionnement				
Total des charges	5523		5721	
Total des revenus		5588		5666
Excédent de revenus	65			55
Excédent de charges				
Total	5588	5588	5721	5721
Compte des investissements				
Total des dépenses reportées au bilan	576		590	
Total des recettes reportées au bilan		254		131
Investissements nets		322		459
Total	576	576	590	590
Financement				
Report des investissements nets	322		459	
Report des dépréciations effectuées sur le PA		382		379
Report des dépréciations du DB		0		0
Excédent de revenus du CF		65		
Excédent de charges du CF			55	
Attributions aux FS		294		293
Prélèvements sur les FS	168		168	
Excédent de financement	251			
Découvert de financement				11
Total	741	741	683	683

Abréviations: CF Compte de fonctionnement
 DB Découvert du bilan
 FS Financement spéciaux
 PA Patrimoine administratif

En 2012, les comptes communaux se soldent pour la première fois depuis plusieurs années par un excédent de charges, de 55 francs par habitant, ce qui représente une baisse de 120 francs par rapport à 2011.

En comparaison avec l'exercice précédent, les investissements nets par habitant ont augmenté de près de 43 pour cent. Cette progression est avant tout due à un net recul des recettes provenant des investissements (recettes inscrites au bilan). Les investissements bruts enregistrent pour leur part une hausse de 2,4 pour cent.

En 2012, les dépréciations du patrimoine administratif ont à nouveau reculé par rapport à l'année précédente. La commune enregistrant un découvert de son bilan n'a comptabilisé aucune dépréciation de ce découvert. Comme par le passé, les attributions aux financements spéciaux sont supérieures aux prélèvements; tous deux, calculés par habitant, se situent à peu près au même niveau qu'en 2011. En raison du résultat négatif des comptes, les investissements nets ne sont pas couverts malgré les dépréciations et les attributions aux financements spéciaux: en 2012, le découvert de financement est de 11 francs par habitant; cette valeur négative marque un net recul par rapport aux années précédentes.

3.2 Compte de fonctionnement

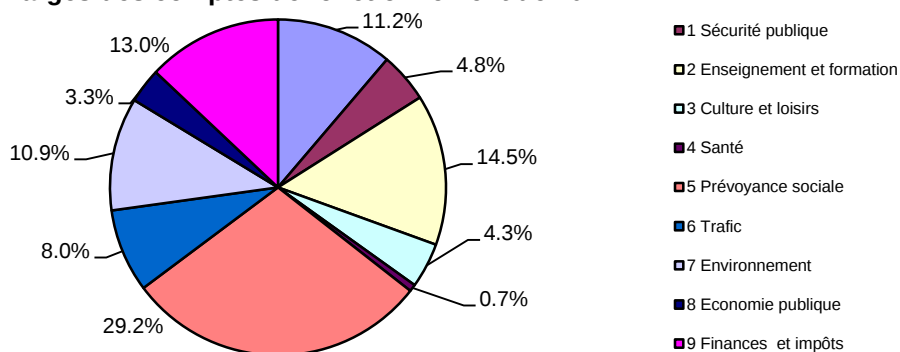
3.2.1 Classification par tâches

Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes de fonctionnement de 2011 et 2012 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

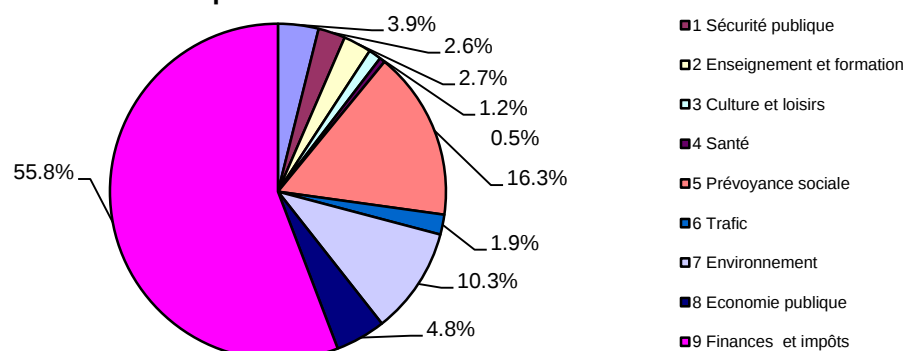
Année	Charges				Revenus				Solde	
	2011		2012		2011		2012		2011	2012
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	615	11,1	642	11,2	219	3,9	221	3,9	396	422
1 Sécurité publique	272	4,9	274	4,8	154	2,7	147	2,6	118	126
2 Enseignement et form.	794	14,4	831	14,5	120	2,1	152	2,7	675	679
3 Culture et loisirs	257	4,7	249	4,3	70	1,2	69	1,2	187	180
4 Santé	41	0,7	39	0,7	30	0,5	30	0,5	11	9
5 Prévoyance sociale	1596	28,9	1671	29,2	920	16,5	921	16,3	676	750
6 Trafic	422	7,6	459	8,0	142	2,5	109	1,9	279	350
7 Environnement	626	11,3	623	10,9	580	10,4	582	10,3	46	41
8 Economie publique	202	3,7	192	3,3	302	5,4	273	4,8	-100	-82
9 Finances et impôts	698	12,6	742	13,0	3051	54,6	3161	55,8	-2353	-2419
Total	5523	100,0	5721	100,0	5588	100,0	5666	100,0	-65	55

Les charges les plus importantes sont liées à la prévoyance sociale. Leur montant a une nouvelle fois augmenté par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 1671 francs par habitant en 2012. Les domaines de l'administration générale, de la sécurité publique, de l'enseignement et de la formation ainsi que du trafic ont eux aussi occasionné des charges brutes supérieures à celles de 2011, tandis que les charges découlant de la culture et des loisirs, de la santé ainsi que de la protection et de l'aménagement de l'environnement ont reculé. Quant aux revenus, ils proviennent du domaine des finances et des impôts (où est également comptabilisée la péréquation financière) à raison de 55,8 pour cent et de 3161 francs par habitant.

Charges des comptes de fonctionnement de 2012



Revenus des comptes de fonctionnement de 2012



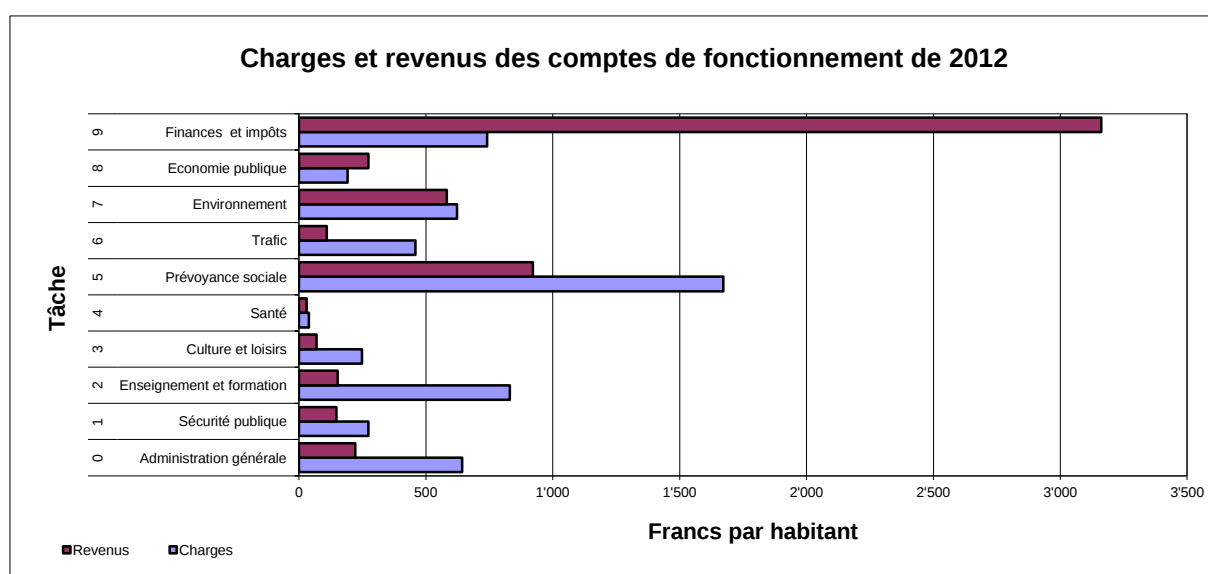
En 2012, c'est la prévoyance sociale qui a, de loin, occasionné les charges nettes les plus importantes: avec 750 francs par habitant, elle a enregistré une hausse de près de 11 pour cent. Au deuxième rang, on trouve le domaine de la formation avec 679 francs par habitant, soit un demi-point de plus qu'en 2011. Ces deux domaines totalisent environ 56 pour cent des charges nettes.

Par rapport à 2011, les charges nettes ont également augmenté dans les domaines de l'administration générale et de la sécurité publique de même que, tout particulièrement, dans celui du trafic.

S'agissant de la culture et des loisirs, de la santé ainsi que de la protection et de l'aménagement de l'environnement, les charges nettes ont reculé.

Le revenu net par habitant a augmenté de 2,8 pour cent dans les domaines de l'économie ainsi que des finances et des impôts. Les revenus nets enregistrent une légère progression en valeur nominale. Le total des revenus a également progressé en 2012 par rapport à 2011.

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque domaine:

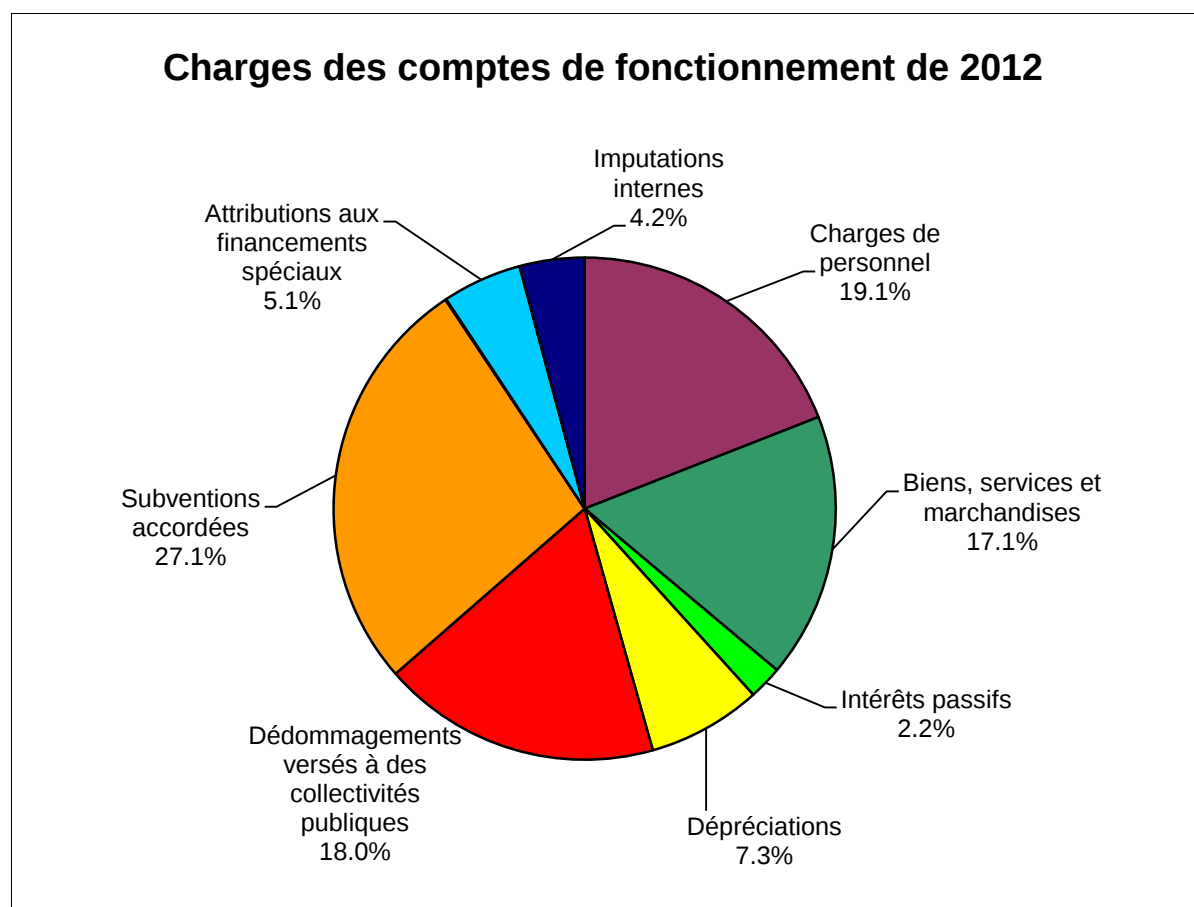


3.2.2 Classification par natures - Charges

Les charges classées par natures des comptes de fonctionnement de 2010 à 2012 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pourcentage:

Année	2010		2011		2012	
Groupe de comptes / classification par natures	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
30 Charges de personnel	1079	18,9	1079	19,5	1090	19,1
31 Biens, services et marchandises	993	17,4	970	17,6	976	17,1
32 Intérêts passifs	132	2,3	129	2,3	124	2,2
33 Dépréciations	534	9,4	440	8,0	420	7,3
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	902	15,8	929	16,8	1027	18,0
36 Subventions accordées	1505	26,4	1439	26,1	1549	27,1
37 Subventions redistribuées	3	0,1	3	0,1	3	0,1
38 Attributions aux financements spéciaux	297	5,2	294	5,3	293	5,1
39 Imputations internes	255	4,5	241	4,4	239	4,2
Total	5701	100,0	5523	100,0	5721	100,0

Selon la classification des charges par natures – qui correspond à l'approche économique –, les subventions accordées, de 1549 francs par habitant, constituent le poste principal en 2012 tout comme les années précédentes. Cette rubrique comprend en particulier les montants versés aux bénéficiaires d'aides sociales ainsi qu'au canton (en relation avec la péréquation financière et la compensation des charges). Les charges de personnel, de 1090 francs par habitant, ont augmenté par rapport aux années précédentes, tout comme les biens, services et marchandises qui, avec 976 francs par habitant, sont en progression par rapport à 2011. Les dédommagements versés à des collectivités publiques enregistrent une nouvelle hausse, tandis que les dépréciations sont en recul. Les attributions aux financements spéciaux ont quelque peu diminué en 2012.



Une comparaison des types de charges selon les **catégories de communes** révèle des disparités. Le tableau ci-dessous indique les charges de la classification par natures **en francs par habitant** pour les communes de 1000 habitants au plus, les communes comptant entre 1001 et 5000 habitants, et les communes de plus de 5000 habitants.

2012 Catégories selon la population	Jusqu'à 1000 hab. (88 108 habitants au total)		De 1001 à 5000 hab. (371 422 habitants au total)		Plus de 5000 hab. (532 099 habitants au total)	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
Groupe de comptes/classif. par natures						
30 Charges de personnel	624	14,7	776	16,4	1387	20,8
31 Biens, services et marchandises	790	18,5	919	19,4	1047	15,7
32 Intérêts passifs	36	0,9	43	0,9	195	2,9
33 Dépréciations	417	9,8	411	8,7	427	6,4
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dommages versés à des collectivités publiques	1141	26,8	1027	21,7	1008	15,1
36 Subventions accordées	828	19,4	1064	22,5	2006	30,1
37 Subventions redistribuées	4	0,1	3	0,1	4	0,1
38 Attributions aux financements spéciaux	269	6,3	251	5,3	325	4,9
39 Imputations internes	151	3,5	233	4,9	258	3,9
Total	4260	100,0	4727	100,0	6657	100,0

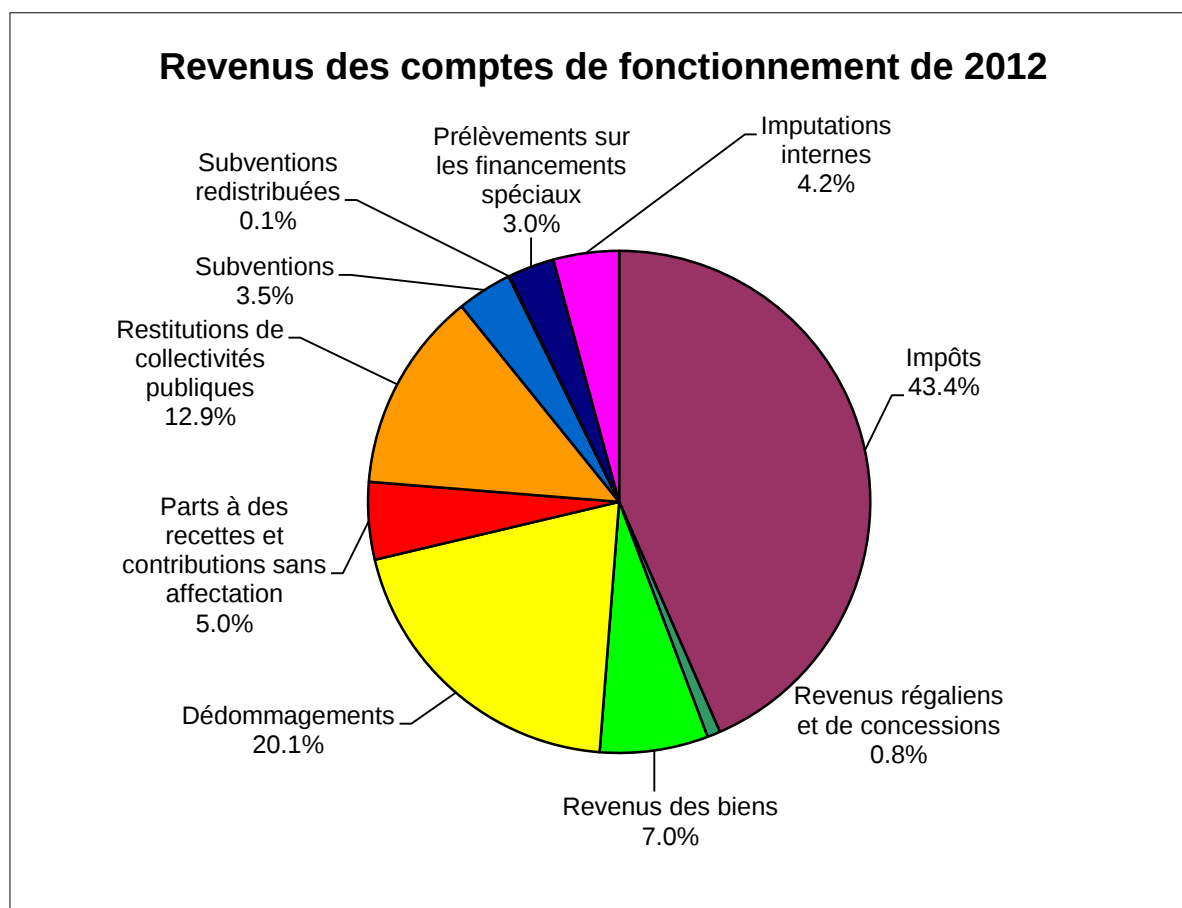
Les grandes communes supportent des charges de personnel par habitant correspondant à plus du double de celles des petites communes. Quant aux biens, services et marchandises, ils occasionnent en 2012 les charges par habitant les plus importantes dans la catégorie supérieure également. Les valeurs élevées constatées dans les communes de plus de 5000 habitants résultent en partie de leur fonction de centre et des tâches qu'elles accomplissent ainsi pour les communes environnantes. Cette situation se traduit également par des restitutions de collectivités publiques nettement supérieures en leur faveur (cf. tableau p. 11). La fonction de centre des communes de plus de 5000 habitants se reflète aussi sur les intérêts passifs par habitant (infrastructures requérant d'importants capitaux). Les subventions accordées augmentent de manière substantielle avec la taille des communes.

3.2.3 Classification par natures - Revenus

Les revenus classés par natures des comptes de fonctionnement de 2010 à 2012 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pourcentage:

Année	2010		2011		2012	
Groupe de comptes/classification par natures	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
40 Impôts	2463	43,1	2460	44,0	2460	43,4
41 Revenus régaliens et de concessions	56	1,0	48	0,9	48	0,8
42 Revenus des biens	359	6,3	365	6,5	395	7,0
43 Dédommagements	1187	20,7	1168	20,9	1137	20,1
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	189	3,3	186	3,3	282	5,0
45 Restitutions de collectivités publiques	793	13,9	704	12,6	732	12,9
46 Subventions	235	4,1	246	4,4	201	3,5
47 Subventions redistribuées	3	0,1	3	0,1	3	0,1
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	179	3,1	168	3,0	168	3,0
49 Imputations internes	255	4,5	241	4,3	239	4,2
Total	5719	100,0	5588	100,0	5666	100,0

Selon la classification des revenus par natures, le poste principal est celui des impôts: avec un montant de 2460 francs par habitant en 2012, il représente un peu plus de 43 pour cent de l'ensemble des revenus. Au deuxième rang, on trouve le groupe de comptes des dédommagements, qui inclut en particulier les redevances perçues pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz, ainsi que les restitutions. Le montant par habitant, de 1137 francs, a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente. Les restitutions de collectivités publiques représentent elles aussi un poste important, à savoir près de 13 pour cent du total des revenus. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.



Le tableau ci-dessous indique les revenus de la classification par natures **en francs par habitant** selon les **catégories de communes**.

2012 Catégories selon la population	Jusqu'à 1000 hab. (88 108 habitants au total)		De 1001 à 5000 hab. (371 422 habitants au total)		Plus de 5000 hab. (532 099 habitants au total)	
	CHF/EW	in %	CHF/EW	in %	CHF/EW	in %
Groupe de comptes/classif. par natures						
40 Impôts	2 033	48,2	2214	47,1	2703	41,1
41 Revenus régaliens et de concessions	37	0,9	30	0,6	62	0,9
42 Revenus des biens	264	6,3	202	4,3	551	8,4
43 Dédommagements	768	18,2	1063	22,6	1249	19,0
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	542	12,9	285	6,1	237	3,6
45 Restitutions de collectivités publiques	185	4,4	436	9,3	1030	15,6
46 Subventions	60	1,4	70	1,5	315	4,8
47 Subventions redistribuées	4	0,1	3	0,1	4	0,1
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	171	4,0	164	3,5	171	2,6
49 Imputations internes	151	3,6	233	5,0	258	3,9
Total	4214	100,0	4701	100,0	6580	100,0

C'est dans les communes de plus de 5000 habitants que le revenu des impôts, de 2703 francs par habitant, est le plus élevé. Il n'y représente toutefois que 41,1 pour cent de l'ensemble des revenus contre, respectivement, 48,2 et 47,1 pour cent dans les deux autres catégories de communes. Par rapport à 2011 (non représenté dans le tableau), le revenu des impôts a reculé de 49 francs par habitant dans les communes comptant plus de 5000 habitants, et a progressé dans les deux autres catégories, de respectivement 51 et 57 francs par habitant. A l'instar du revenu des impôts par habitant, les dédommagements par habitant sont d'autant plus importants que les communes sont grandes. Les montants des restitutions de collectivités publiques par habitant diffèrent sensiblement d'une catégorie à l'autre, ce qui est dû à la fonction de centre des grandes communes et aux tâches qu'elles accomplissent pour d'autres collectivités (cf. tableau p. 10). Dans toutes les catégories, le total des charges est supérieur à celui des revenus.

3.3 Compte des investissements

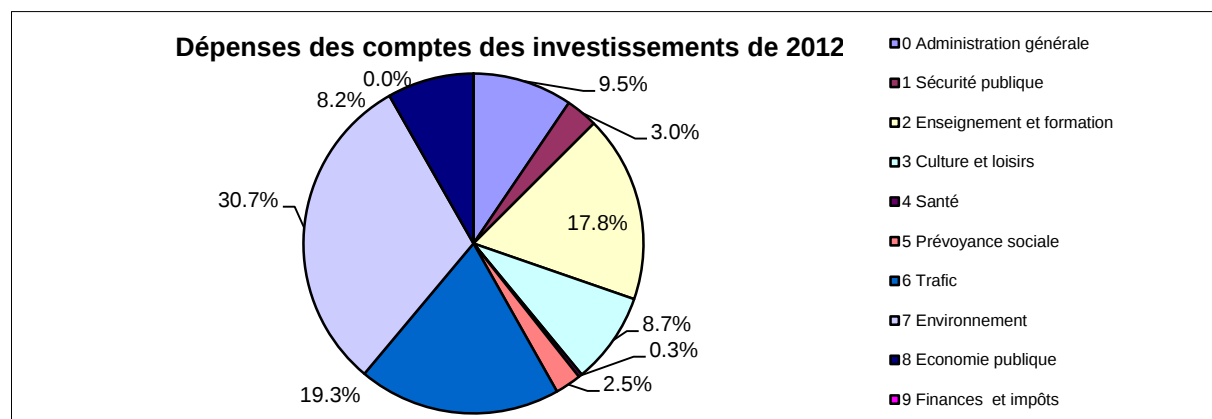
3.3.1 Classification par tâches

Les dépenses, les recettes et le solde des tâches des comptes des investissements de 2011 et 2012 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pourcentage:

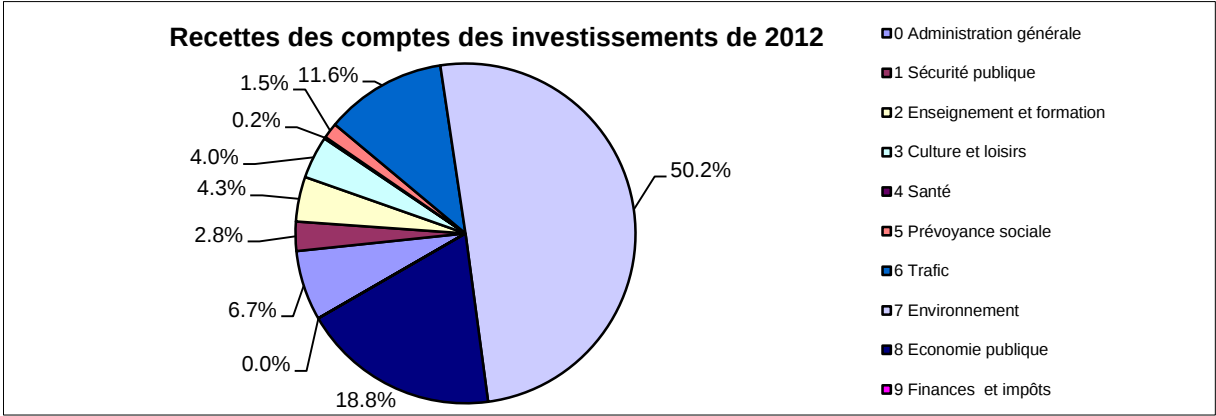
	Dépenses				Recettes				Solde	
Année	2011		2012		2011		2012		2011	2012
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	54	9,0	58	9,5	119	43,4	10	6,7	-65	48
1 Sécurité publique	17	2,8	18	3,0	2	0,7	4	2,8	15	14
2 Enseignement et form.	99	16,5	108	17,8	7	2,6	6	4,3	92	102
3 Culture et loisirs	59	9,8	53	8,7	16	5,9	6	4,0	43	47
4 Santé	7	1,2	2	0,3	4	1,6	0	0,2	3	2
5 Prévoyance sociale	20	3,4	15	2,5	8	2,9	2	1,5	12	13
6 Trafic	121	20,2	117	19,3	17	6,4	18	11,6	104	100
7 Environnement	177	29,5	187	30,7	82	30,0	76	50,2	94	111
8 Economie publique	46	7,6	50	8,2	18	6,5	29	18,8	28	22
9 Finances et impôts*										
Total	600	100,0	610	100,0	274	100,0	152	100,0	325	458

* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

En 2012, les communes bernoises ont davantage investi qu'en 2011, et les investissements nets par habitant sont nettement supérieurs à ceux de l'année précédente. En 2011 toutefois, le remboursement d'un emprunt par la ville de Berne avait fortement influencé la somme de ces investissements, qui ne constitue donc pas une bonne valeur de référence. Par rapport à 2010, les investissements nets par habitant ont augmenté de 6 francs en 2012.

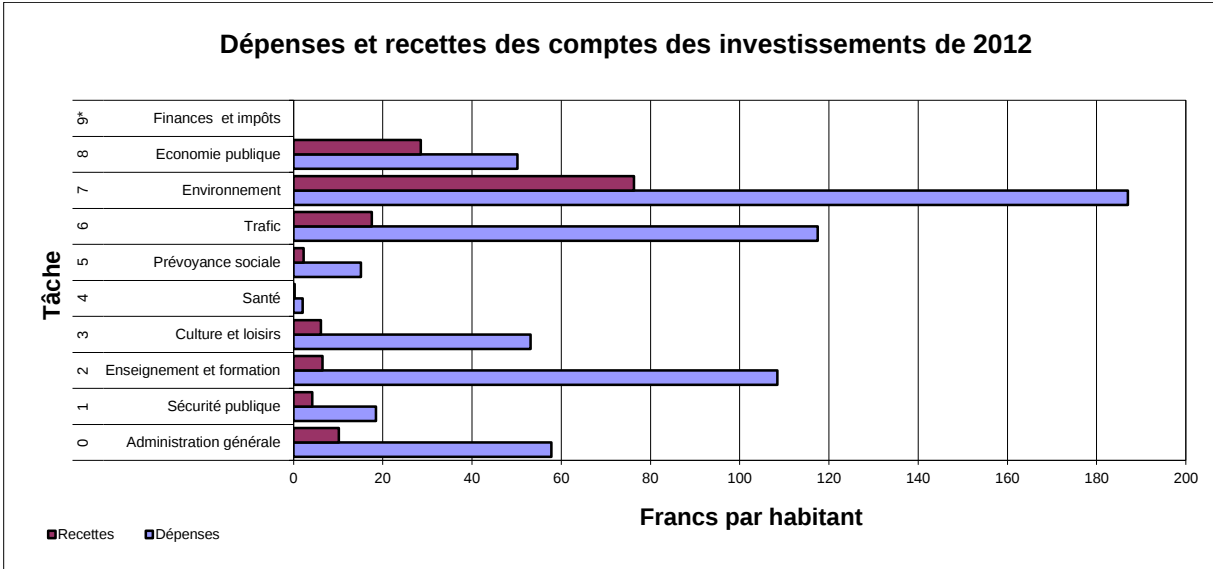


Le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement ainsi que celui du trafic enregistrent les dépenses les plus substantielles, en 2012 comme en 2011. Le troisième rang est occupé par l'enseignement et la formation, qui occasionnent 17,8 pour cent des dépenses d'investissement. Les principales recettes sont générées par les domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, de l'économie publique ainsi que du trafic.



En 2012, la plupart des investissements nets se rapportent aux domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, de l'enseignement et de la formation ainsi que du trafic.

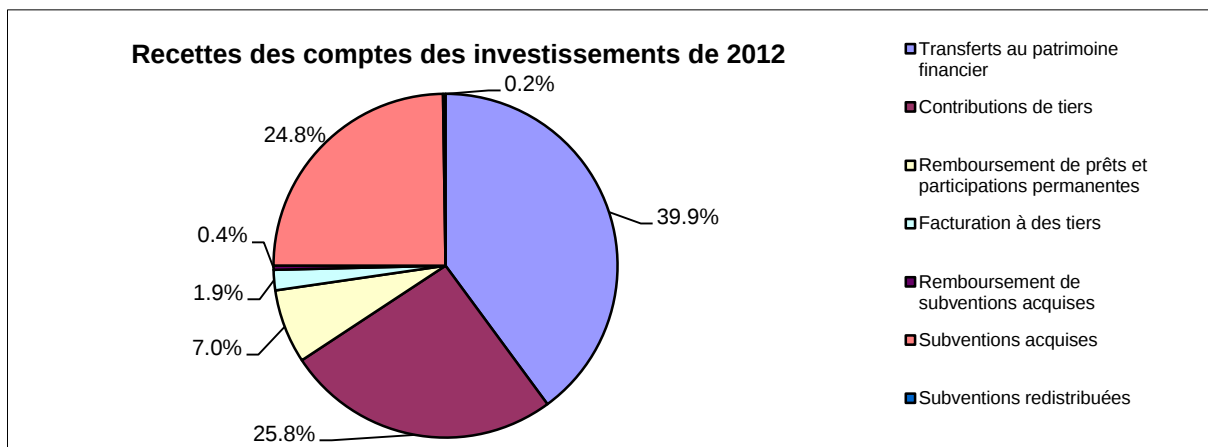
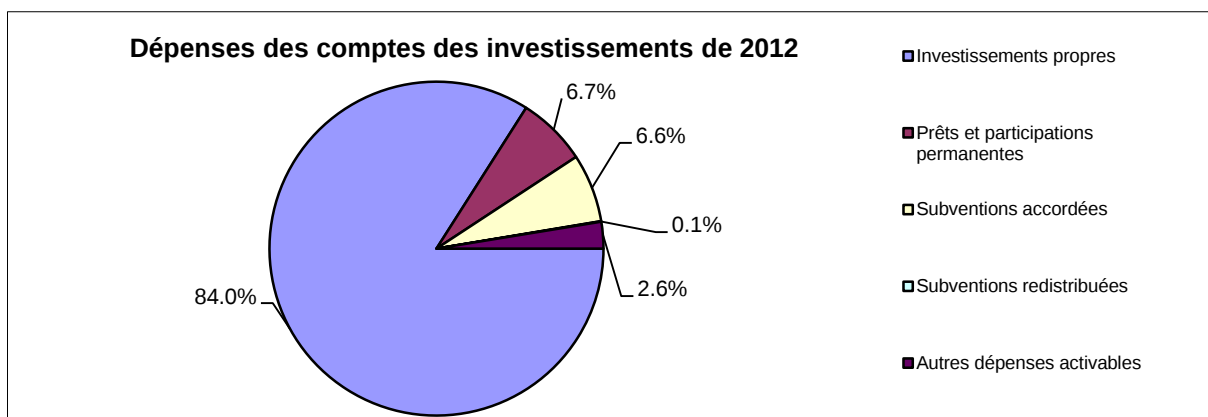
Le graphique ci-dessous met en regard les dépenses et les recettes de chaque domaine:



* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

3.3.2 Classification par natures

En 2012, les dépenses à charge du compte des investissements ont été consacrées pour l'essentiel, soit à raison de 84,0 pour cent (2011: 83,3 %), à l'acquisition de biens d'investissement. S'agissant des recettes, les postes importants sont, comme les années précédentes (exception faite de 2011, cf. le rapport sur les finances communales en 2011), les transferts au patrimoine financier (39,9 %), les contributions de tiers (p. ex. taxes de raccordement, contributions des propriétaires fonciers; 25,8 %), ainsi que les subventions acquises (p. ex. subventions cantonales; 24,8 %).



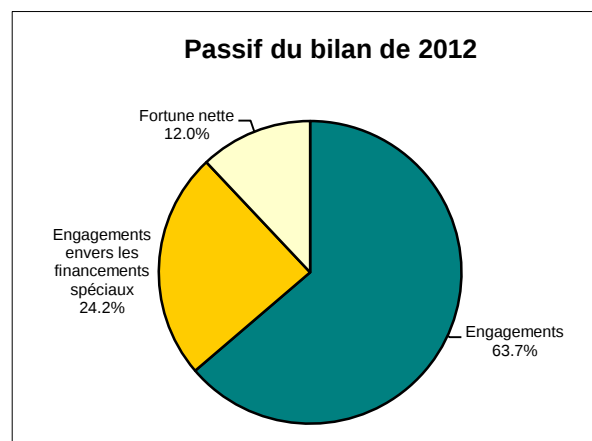
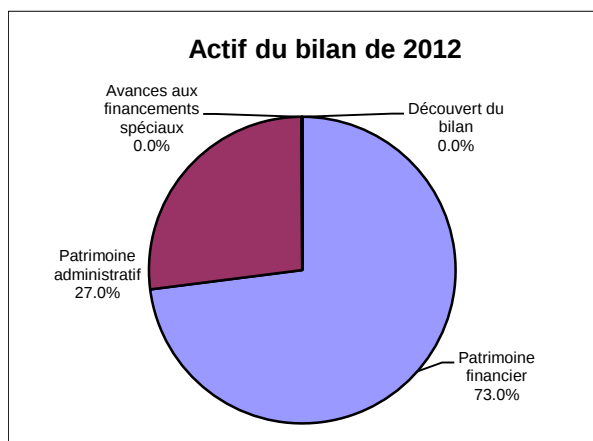
3.4 Bilan

Les valeurs du bilan des exercices 2010 à 2012 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pourcentage:

Postes du bilan	Compte de 2010		Compte de 2011		Compte de 2012	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
1 Actif	9019	100,0	9465	100,0	9472	100,0
10 Patrimoine financier	6490	72,0	6992	73,9	6914	73,0
100 Disponibilités	943	10,5	1248	13,2	914	9,7
101 Avoirs	2066	22,9	1769	18,7	1935	20,4
102 Placements	3289	36,5	3765	39,8	3880	41,0
103 Actifs transitoires	192	2,1	210	2,2	184	1,9
11 Patrimoine administratif	2521	27,9	2468	26,1	2553	27,0
114 Investissements propres	1690	18,7	1669	17,6	1726	18,2
115 Prêts et participations permanentes	714	7,9	685	7,2	712	7,5
116 Subventions d'investissement	68	0,8	65	0,7	68	0,7
117 Autres dépenses activables	50	0,6	49	0,5	47	0,5
12 Financements spéciaux	7	0,1	4	0,0	4	0,0
13 Découvert du bilan	2	0,0	2	0,0	2	0,0
2 Passif	9019	100,0	9465	100,0	9472	100,0
20 Engagements	5749	63,7	6068	64,1	6037	63,7
200 Engagements courants	556	6,2	666	7,0	564	6,0
201 Dettes à court terme	158	1,8	124	1,3	172	1,8
202 Dettes à moyen et à long terme	4326	48,0	4572	48,3	4527	47,8
203 Engagements envers des EP	191	2,1	198	2,1	201	2,1
204 Provisions	398	4,4	388	4,1	409	4,3
205 Passifs transitoires	119	1,3	120	1,3	165	1,7
22 Financements spéciaux	2127	23,6	2195	23,2	2296	24,2
23 Fortune nette	1143	12,7	1202	12,7	1139	12,0

Abréviation: EP Entités particulières

Le patrimoine financier représente en moyenne 73 pour cent de l'actif en 2012, soit un peu moins qu'en 2011. L'essentiel du patrimoine administratif est constitué par les investissements propres, dont le volume a augmenté, en 2012, par rapport à l'exercice précédent. Les avances aux financements spéciaux se sont stabilisées à un bas niveau, ce qui est réjouissant. Le seul découvert du bilan encore existant n'a pas varié par rapport à 2011. Les avances aux financements spéciaux et ce découvert n'équivalent plus, ensemble, qu'à un pourcentage minime de l'actif. Quant au passif, il est constitué en 2012 d'engagements à raison de 63,7 pour cent, ce qui représente un léger recul par rapport à 2011 (64,1 %) et équivaut au taux de 2010. A cet égard, les dettes à moyen et à long terme sont prépondérantes (près de 48 %). Il y a lieu de relever que les provisions correspondent à 4,3 pour cent du passif. Les engagements envers les financements spéciaux enregistrent une majoration par rapport à 2011, tandis que la fortune nette a diminué; ces deux postes équivalent ensemble à plus de 36 pour cent du passif.



4 Situation financière des communes bernoises en 2012

4.1 Situation financière

Sur la base des évaluations, la situation financière des communes bernoises se présente comme suit:

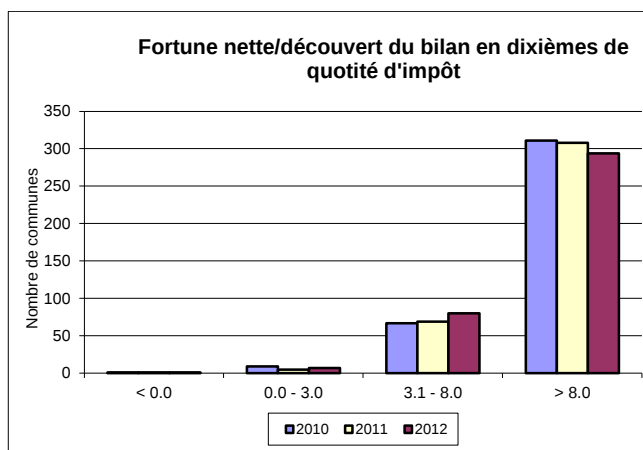
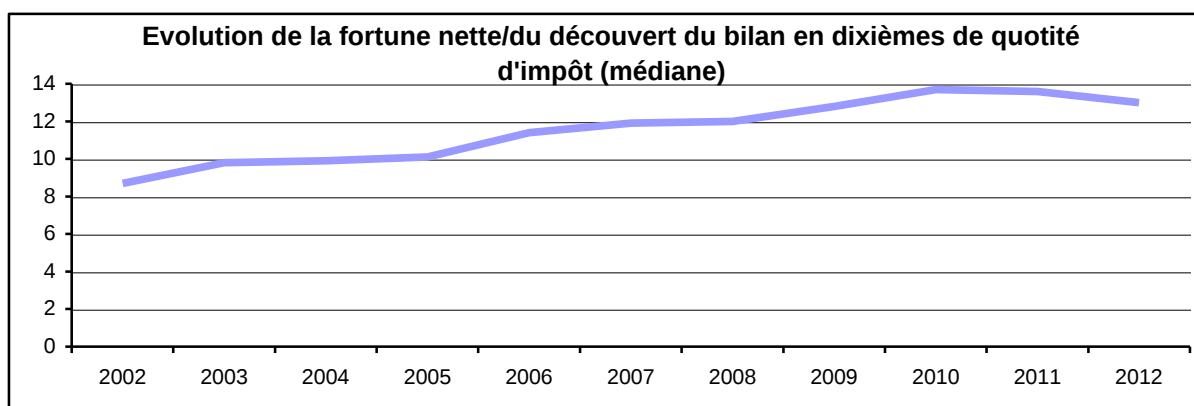
En 2012, la situation financière des communes bernoises s'est quelque peu dégradée en comparaison pluriannuelle. Presque tous les indicateurs enregistrent un léger recul, mais par rapport à un niveau initial élevé, voire très élevé. En comparaison intercantonale des moyennes (comptes annuels de 2011), le canton de Berne se situe dans le milieu du classement.

4.2 Evolution d'indicateurs importants

4.2.1 Fortune nette / découvert du bilan

La fortune nette ou le découvert du bilan sont les "paramètres de surveillance du canton": un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

Le nombre de communes présentant un découvert du bilan n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. Fin 2012, seule une commune politique doit faire face à un découvert, qui est de 1,6 million de francs. La médiane du volume de la fortune nette et des découverts du bilan en dixièmes de quotité d'impôt, en constante progression jusqu'en 2010, est désormais en léger recul. La valeur actuelle, soit 13,0, est inférieure à celle de 2011.

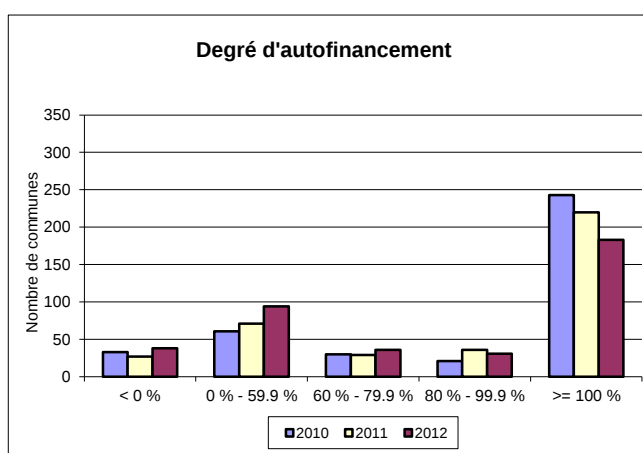
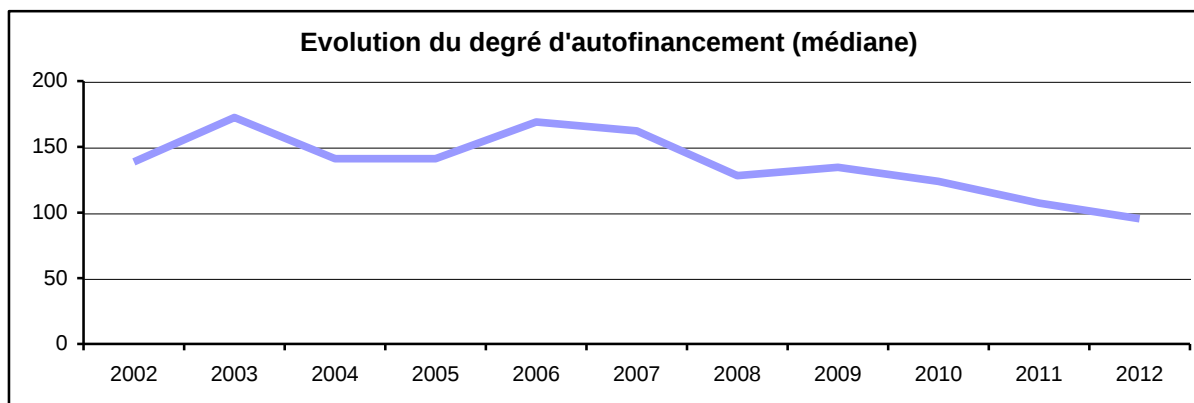


La distribution de fréquence montre que le nombre de communes enregistrant un découvert du bilan a été peu élevé ces trois dernières années. La plupart des communes peuvent se prévaloir d'une fortune nette supérieure à 8 dixièmes de quotité d'impôt, même si leur nombre a quelque peu diminué. A l'inverse, la catégorie des communes ayant une fortune nette de 3,1 à 8 dixièmes s'est étoffée.

Cf. carte synoptique 1.

4.2.2 Degré d'autofinancement

Voici quelques années déjà que la médiane du degré d'autofinancement atteste de valeurs supérieures à 80 pour cent, qui peuvent donc être qualifiées de bonnes à très bonnes. Le seuil de 100 pour cent a même été dépassé de manière ininterrompue entre 2002 et 2011. Cela signifie que, pendant cette période, la plupart des communes ont été en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources ou de rembourser leurs dettes. En 2012, le degré d'autofinancement, de 95,2 pour cent, est pour la première fois au-dessous de la barre des 100 pour cent.

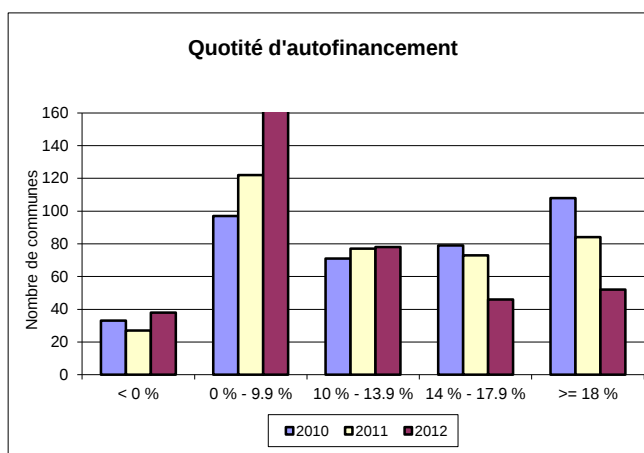
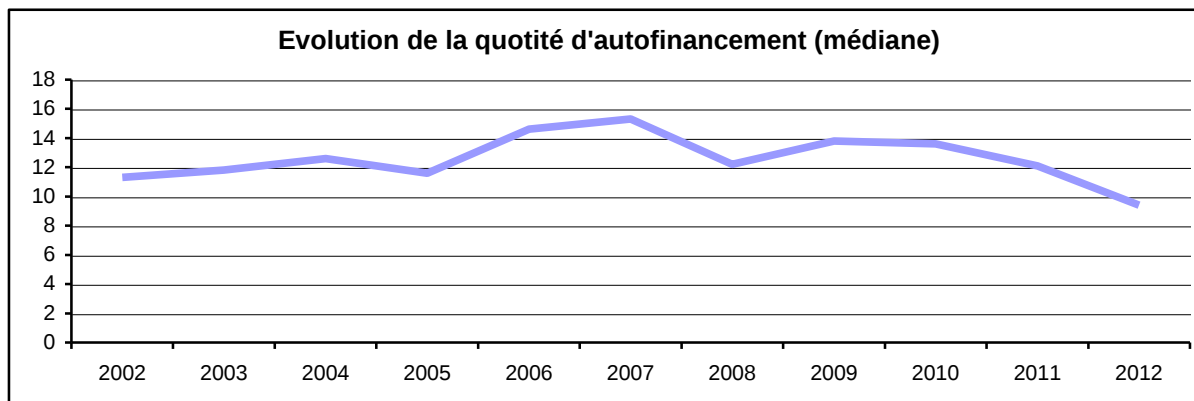


La distribution de fréquence montre la faible importance du nombre de communes dont le degré d'autofinancement est très mauvais, soit inférieur à zéro pour cent, et qui doivent donc recourir à l'emprunt même pour financer une partie de leurs dépenses de consommation. Au cours des trois dernières années, le nombre de communes pouvant se prévaloir d'un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage a diminué, tandis que celui des communes dont le degré d'autofinancement est insuffisant (< 60 %) a augmenté.

Cf. carte synoptique 6.

4.2.3 Quotité d'autofinancement

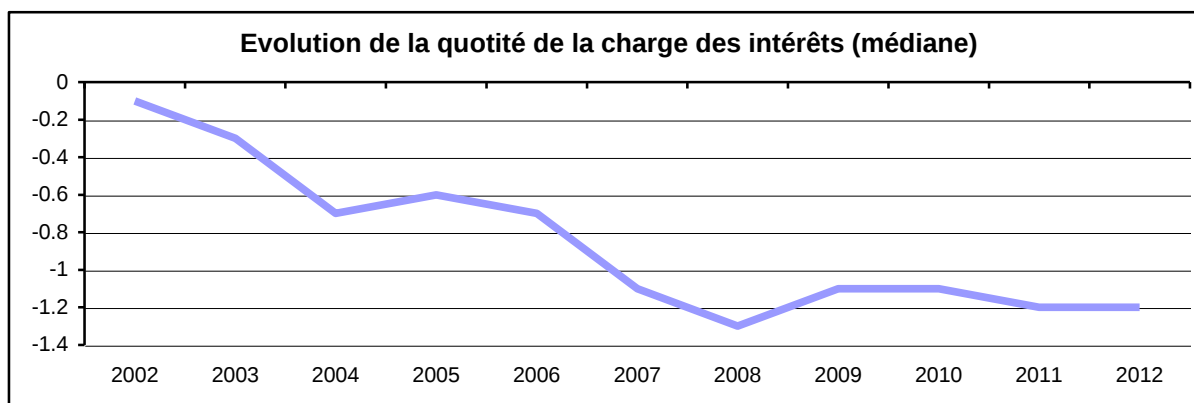
La médiane de la quotité d'autofinancement a une nouvelle fois diminué, en 2012, par rapport à l'année précédente; avec 9,4 pour cent, elle se situe pour la première fois à un niveau inférieur à 10 pour cent et, dès lors, insuffisant. Plus la valeur considérée est élevée, et plus la capacité financière de la commune est importante.

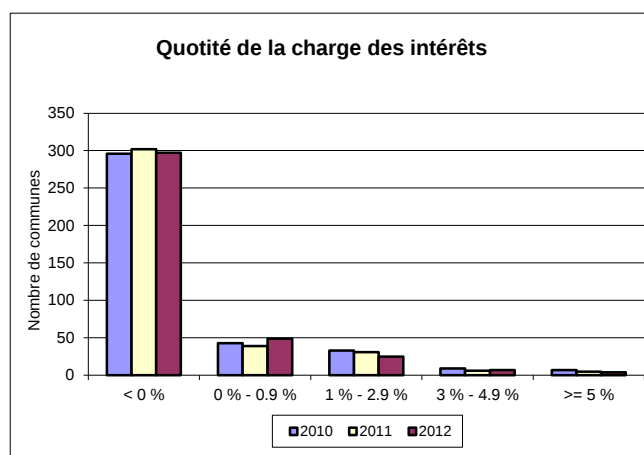


La distribution de fréquence montre que les communes enregistrant de très bonnes valeurs, supérieures à 18 pour cent, sont en net recul, tandis que celles dont la quotité d'autofinancement est insuffisante (< 10 %) sont en augmentation. Le total de la quotité d'autofinancement exprimé en francs a diminué par rapport à l'année précédente (d'environ 7 %). Il n'en reste pas moins que cette quotité, largement influencée par le résultat du compte ainsi que par l'évolution des financements spéciaux (attributions et prélèvements), peut fortement varier d'une année à l'autre. Cf. carte synoptique 7.

4.2.4 Quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts a plutôt reculé ces dernières années. En 2012, elle s'est située au même niveau qu'en 2011 (-1,2 %); elle est donc restée inférieure au seuil de 0 pour cent, ce qui atteste d'une très faible charge. Depuis plusieurs années, les intérêts de la dette sont très peu élevés, ce qui se répercute sur cet indicateur.



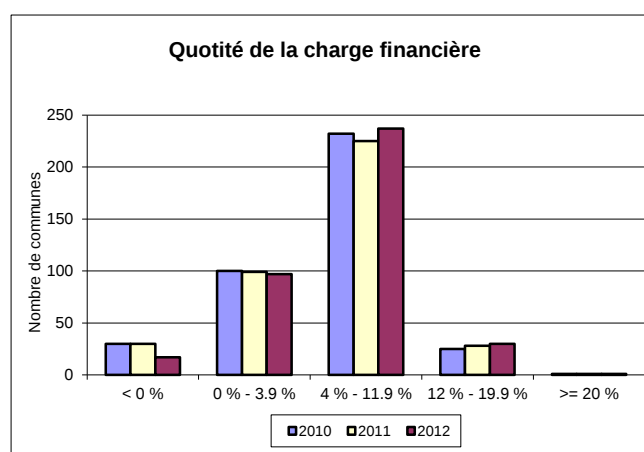
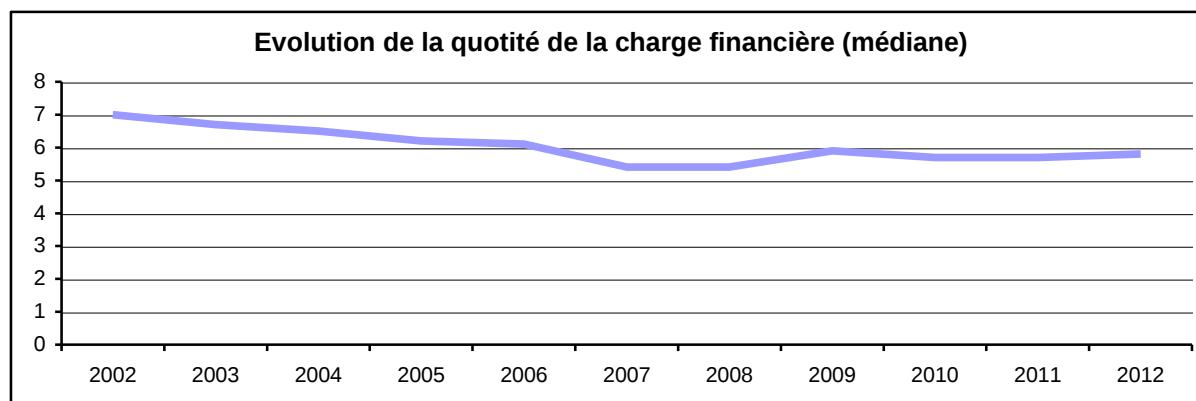


Les communes dont la quotité de la charge est très faible, soit inférieure à zéro pour cent, restent nombreuses (plus de trois quarts de l'ensemble des communes). Seules quelques communes doivent faire face à une charge considérée comme forte (plus de 3 %) ou très forte (plus de 5 %). Le nombre des communes enregistrant une charge moyenne située entre 1,0 et 2,9 pour cent a une nouvelle fois légèrement reculé par rapport à l'exercice précédent.

Cf. carte synoptique 8.

4.2.5 Quotité de la charge financière

Ces dernières années, la médiane de la quotité de la charge financière s'est caractérisée par sa stabilité. En 2012, elle est de 5,8 pour cent, soit à un niveau moyen. Cet indicateur est calculé compte tenu non plus seulement des dépréciations harmonisées, mais aussi des attributions aux financements spéciaux dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan.

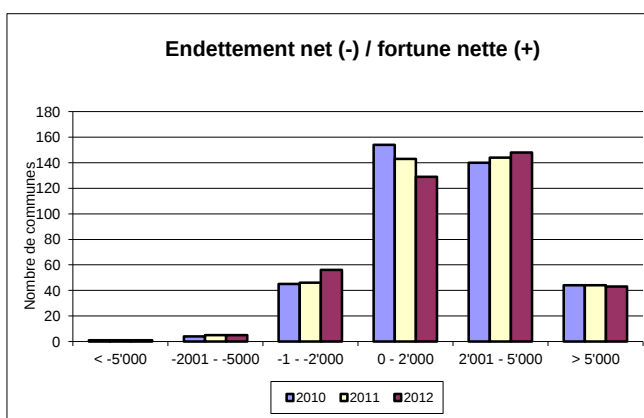
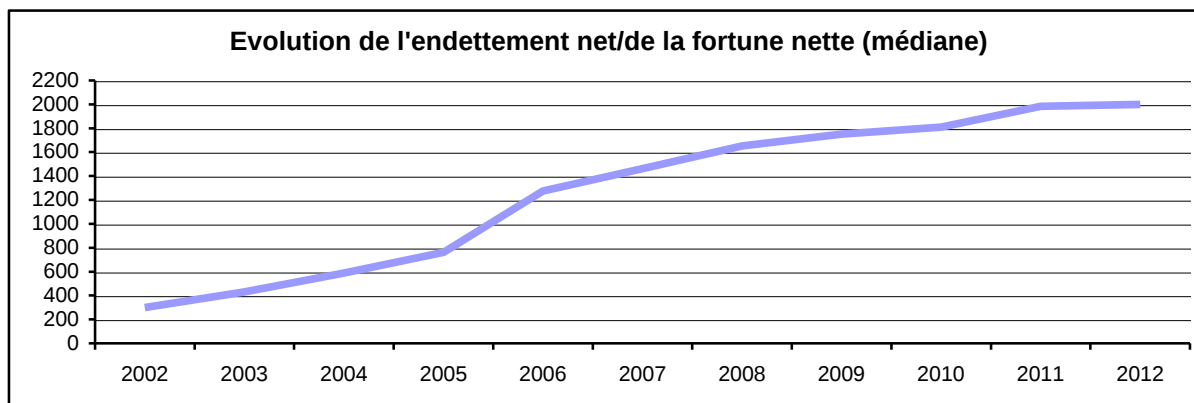


La distribution de fréquence montre que la quotité de la charge financière de la plupart des communes se situe entre 4 et 12 pour cent, et qu'elle peut donc être qualifiée de moyenne. Le nombre de communes dont la charge est faible, voire très faible, a une nouvelle fois reculé au total, contrairement à celui des communes devant faire face à une forte ou très forte charge.

Cf. carte synoptique 9.

4.2.6 Endettement net / fortune nette

La médiane de l'endettement net ou de la fortune nette en francs par habitant a continué d'évoluer favorablement ces dernières années. Bien que le patrimoine financier soit évalué avec une extrême retenue dans le canton de Berne, et qu'une grande réserve soit par conséquent de mise dans l'appréciation de cet indicateur (cf. chapitre 2.3.1), plus de la moitié des communes peuvent se prévaloir en 2012 d'une fortune nette excédant 1999 francs par habitant.

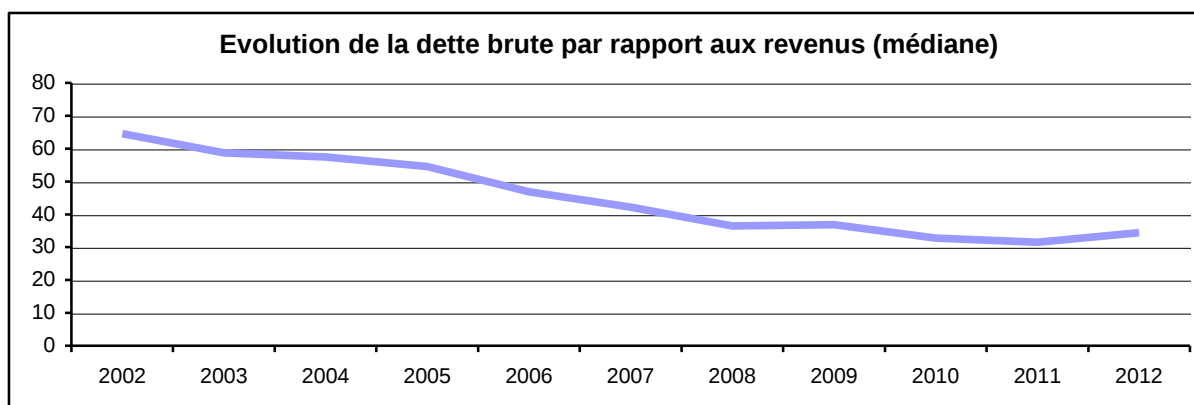


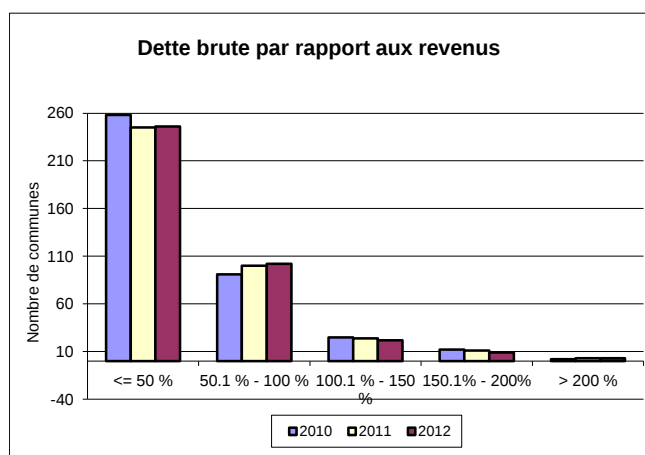
Il ressort de la distribution de fréquence que 84 pour cent des communes disposent d'une fortune nette par habitant. En 2012, cette fortune nette est de plus de 5000 francs par habitant dans 43 collectivités. A l'opposé, 62 communes, soit plus qu'en 2011, enregistrent un endettement net par habitant, lequel n'excède toutefois pas 2000 francs par habitant dans la plupart des cas.

Cf. carte synoptique 10.

4.2.7 Dette brute par rapport aux revenus

La médiane de la quotité de la dette brute par rapport aux revenus tendait à diminuer au fil des ans. La tendance s'est toutefois inversée en 2012 (34,4 %). Cette valeur indique malgré tout que l'endettement brut par rapport au revenu est à un très bon niveau.



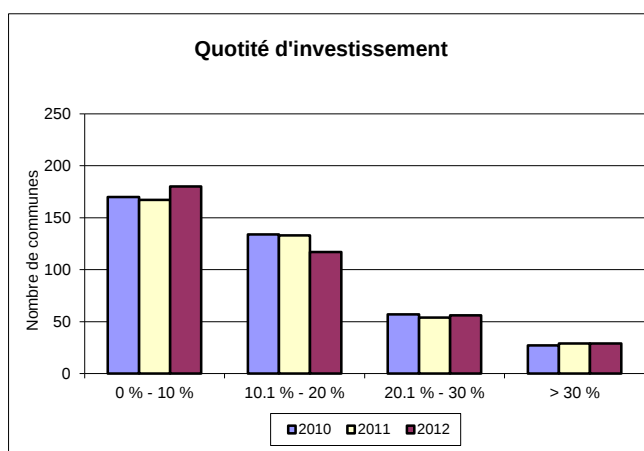
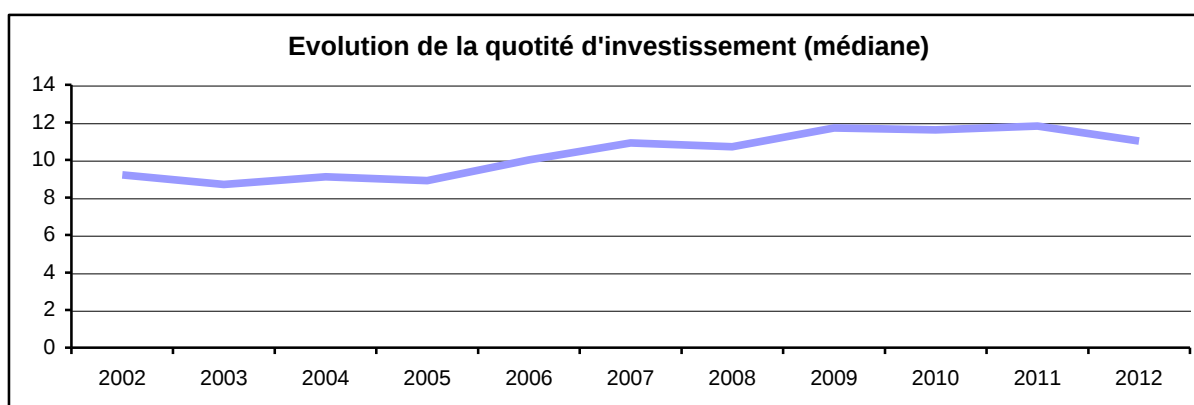


La distribution de fréquence confirme que le nombre de communes obtenant une très bonne valeur de 50 pour cent ou moins est élevé (deux tiers des communes environ). En 2012, les communes qui enregistrent une valeur située entre 50 et 100 pour cent sont à nouveau un peu plus nombreuses que l'année précédente. Au delà de 100 pour cent, le nombre de communes a quelque peu diminué.

Cf. carte synoptique 16.

4.2.8 Quotité d'investissement

Depuis 2007, la médiane de la quotité d'investissement est restée légèrement supérieure à la barre de 10 pour cent (11,0 % en 2012). Ainsi, selon les valeurs indicatives, les activités d'investissement de la moitié des communes doivent être qualifiées de moyennes. Il n'en reste pas moins que cette valeur est modeste, puisqu'on ne parle d'activités d'investissement importantes qu'à partir de 20 pour cent. Force est encore de relever que, comme pour le degré d'autofinancement, cet indicateur peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire d'en apprécier l'évolution sur plusieurs exercices.

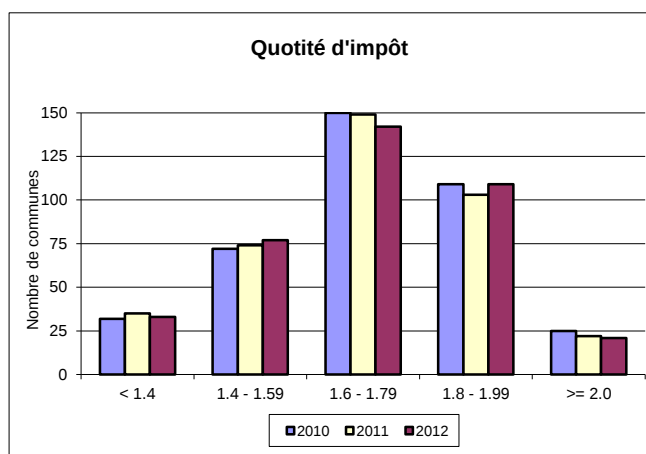
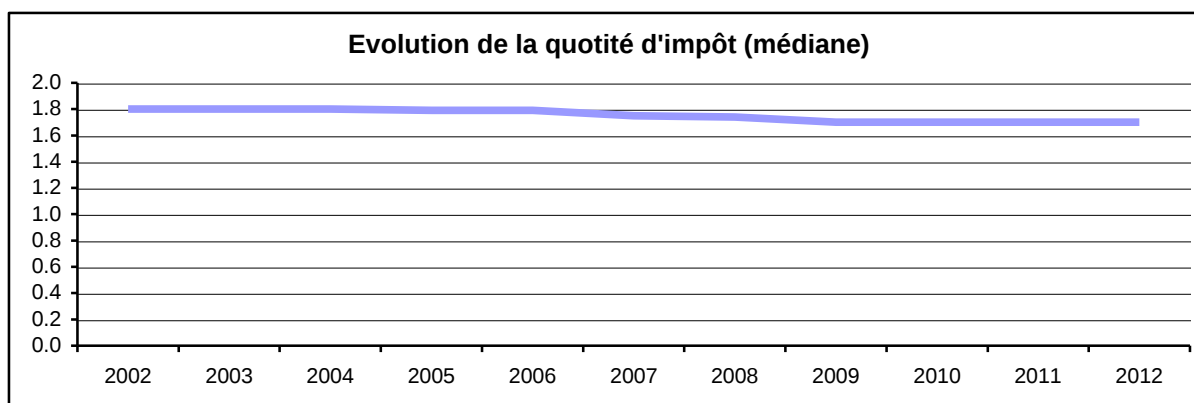


La proportion de communes dont la quotité d'investissement ne dépasse pas 10 pour cent a augmenté par rapport aux années précédentes, au détriment de la catégorie des communes ayant des activités d'investissement moyennes. Quant au nombre de collectivités enregistrant une quotité supérieure à 20 pour cent et donc consentant des investissements importants, voire très importants, il est resté assez stable.

Cf. carte synoptique 17.

4.2.9 Quotité d'impôt

En comparaison pluriannuelle, la médiane de la quotité d'impôt tend à diminuer légèrement. Depuis 2009, elle reste située à 1,70. Depuis plusieurs années, la distribution de fréquence met en évidence une concentration à ce niveau.

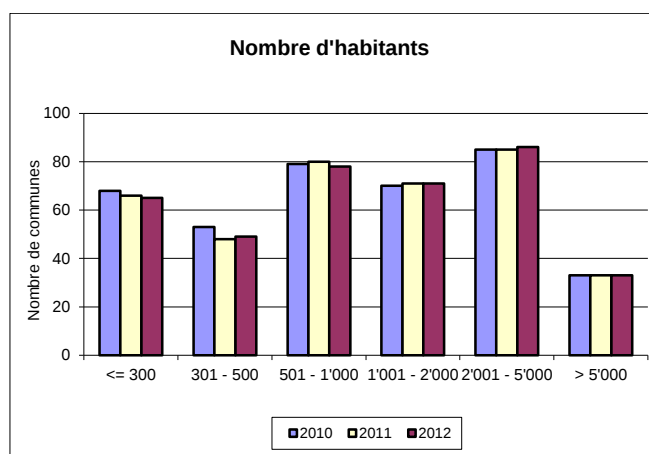
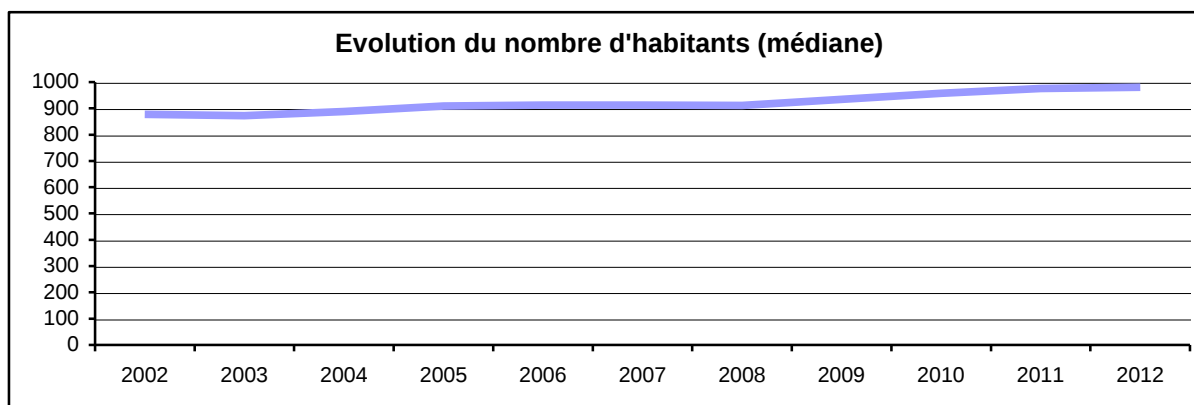


Dans la plupart des communes, la quotité d'impôt se situe entre 1,6 et 2,0. A quelques exceptions près, la répartition des communes entre les deux catégories en question est restée la même qu'en 2011. Le nombre de collectivités ayant arrêté une quotité d'impôt inférieure à 1,6 a augmenté d'une unité en 2012, pour atteindre 110. Quant aux communes enregistrant une quotité élevée, de 2,0 ou davantage, elles sont au nombre de 21 en 2012, contre 22 en 2011.

Cf. carte synoptique 18.

4.2.10 Habitants

La médiane du nombre d'habitants par commune n'a cessé de progresser ces dernières années, pour atteindre 981 habitants en 2012. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises comptent moins de 1000 habitants, même si elles ne regroupent qu'environ 9 pour cent de la population. Dix autres pour cent se répartissent entre diverses communes de 1000 à 2000 habitants, tandis que les 81 pour cent restants vivent dans des communes de plus de 2000 habitants, dont près de 54 pour cent dans des communes de plus de 5000 habitants. En 2012, le canton de Berne compte 991 629 habitants (population résidante moyenne).



La distribution de fréquence montre que plus de la moitié des communes ont une population inférieure à 1000 habitants. La plupart des collectivités font partie de l'une des deux catégories allant de 500 à 1000 habitants d'une part, et de 2001 à 5000 habitants d'autre part. Au cours des dernières années, le nombre de très petites communes a légèrement reculé en faveur des catégories de communes ayant entre 1000 et 5000 habitants. Le nombre de communes de plus de 5000 habitants, de 33, est resté stable tout au long de la période considérée.

Cf. carte synoptique 19.

4.3 Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)

Les communes bernoises sont réparties sur la base des six périmètres définis pour les conférences régionales, et l'annexe II indique leur appartenance. Les cartes synoptiques des indicateurs financiers de 2012 sont analysées en fonction d'un tel découpage. Dans ce contexte, le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. L'analyse permet les constatations suivantes:

- Dans le cas de l'indicateur "**fortune nette/découvert du bilan**" (carte 1), il est à relever qu'une seule commune – située dans le Mittelland – enregistre un découvert du bilan en 2012. En Haute-Argovie, plus de 90 pour cent des communes continuent à disposer de 8 dixièmes de quotité d'impôt de fortune nette ou davantage. Bien que le **résultat des comptes** (carte 3) soit le plus souvent négatif en 2012, 65 pour cent des communes du Jura bernois et 62 pour cent des communes de la région de Thoue – Oberland occidental peuvent se prévaloir d'un excédent de revenus. A l'inverse, en Haute-Argovie et dans l'Emmental, plus de 40 pour cent des communes enregistrent un excédent de charges de plus d'un dixième de quotité d'impôt. Cette proportion est d'environ un tiers dans les régions de Berne – Mittelland et de l'Oberland oriental. S'agissant des **avances aux financements spéciaux** (carte 2), on note une prédominance des communes de l'Emmental et du Jura bernois en 2012.
- Pour ce qui est de l'**autofinancement** (carte 4), les communes qui peuvent se prévaloir, en 2012, d'une valeur très élevée, de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt, sont proportionnellement le plus nombreuses dans les deux régions de l'Oberland.
- Les **investissements nets** (carte 5) se sont montés à plus de 10 dixièmes de quotité d'impôt dans 41 communes. Dans l'Oberland oriental, 7 communes, soit 24 pour cent, ont investi dans une telle mesure. Les communes de l'Oberland occidental ayant fait de même sont au nombre de 11, ce qui représente une proportion de 20 pour cent. La **quotité d'investissement** (carte 17) révèle par conséquent aussi que, en 2012 comme en 2011, les activités d'investissement sont importantes ou très importantes dans l'Oberland oriental surtout (près de 50 % des communes sont concernées), suivi de la région de Thoue – Oberland occidental.
- Dans les régions du Jura bernois, de Biel/Bienne – Seeland et de Thoue – Oberland occidental, plus de 50 pour cent des communes ont un **degré d'autofinancement** (carte 6) supérieur à 100 pour cent. La Haute-Argovie et l'Emmental comptent la plus grande proportion de communes pour lesquelles cette valeur est insuffisante, c'est-à-dire inférieure à 60 pour cent. Dans le Jura bernois et dans les deux régions de l'Oberland, plus d'un tiers des communes disposent en 2012 d'une bonne **quotité d'autofinancement** (carte 7), supérieure à 14 pour cent. A l'inverse, les valeurs insuffisantes sont prépondérantes dans les régions de la Haute-Argovie, de l'Emmental et de Berne – Mittelland, où plus de deux tiers des communes ne franchissent pas le seuil de 10 pour cent.
- S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts** (carte 8), on relève qu'il n'y a guère de communes devant faire face à une forte charge; c'est dans le Jura bernois qu'elles sont proportionnellement le plus nombreuses. La proportion la plus élevée de communes dont la **quotité de la charge financière** (carte 9) met en évidence une forte, voire très forte charge se situe dans l'Oberland oriental. Le constat est inverse en Haute-Argovie, où près de 60 pour cent des communes peuvent se prévaloir d'une charge faible.
- La carte représentant la **fortune nette/l'endettement net par habitant** (carte 10) montre que 83 pour cent environ des communes de Haute-Argovie et plus de 50 pour cent des communes des régions de Biel/Bienne – Seeland et de Thoue – Oberland occidental disposent, en 2012, d'une **fortune nette** de plus de 2000 francs **par habitant**. Dans toutes les régions, de nombreuses communes ont comptabilisé des **dépréciations complémentaires** (carte 11). Ces communes représentent une proportion située entre 47 pour cent (Jura bernois) et 83 pour cent (Oberland oriental).

- En ce qui concerne la **couverture des charges** (carte 12), tant les communes enregistrant une bonne valeur que celles pour lesquelles la situation doit être qualifiée de problématique sont disséminées sur l'ensemble du territoire cantonal en 2012, avec une certaine concentration de cas problématiques en Haute-Argovie. Pour ce qui est de la **charge des intérêts nets** (carte 13), les valeurs sont basses partout. Il n'y a pas de tendance régionale nette s'agissant de la **maîtrise des dépenses courantes** (carte 14).
- En 2012, les communes dans lesquelles l'**intérêt moyen de la dette** (carte 15) est élevé, soit supérieur à 4,5 pour cent, sont peu nombreuses. Les 12 communes dont la **dette brute par rapport aux revenus** (carte 16) est à un niveau qualifié de mauvais ou de critique se répartissent entre toutes les régions.
- Dans le Jura bernois, en 2012, plus d'un quart des communes ont une **quotité d'impôt** (carte 18) d'au moins 2,0. Leur nombre s'est encore accru par rapport à 2011. Quant aux communes ayant une quotité d'impôt basse à très basse (inférieure à 1,6), elles se situent surtout dans les régions de Berne – Mittelland et de la Haute-Argovie.
- Le Jura bernois comprend, proportionnellement, le plus grand nombre de petites communes de 500 habitants au plus. A l'opposé, c'est avant tout dans les régions de Berne – Mittelland et de Thoune – Oberland occidental que se situent les plus grandes communes dont la population excède 5000 habitants (carte 19).
- Les communes touristiques se situent uniquement dans l'Oberland bernois. Quant aux communes agricoles et aux communes agricoles mixtes, elles se trouvent surtout dans l'Emmental. C'est dans les régions de Berne – Mittelland et de Biel/Bienne – Seeland que l'on recense le plus de communes périurbaines. Le Jura bernois compte pour sa part un grand nombre de communes industrielles et tertiaires (carte 20).

4.4 Comparaison avec les autres cantons

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales procède chaque année au relevé de sept indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant) pour les communes de tous les cantons.

La comparaison la plus récente porte sur 2011 et a été publiée en mars 2013¹. Sur le plan intercantonal, les communes bernoises se situent dans le milieu du tableau. La comparaison avec les moyennes² calculées pour les autres cantons en 2011 révèle ce qui suit:

- Le **degré d'autofinancement** des communes du canton de Berne, de 178,1 pour cent, se trouve en bonne position: les valeurs sont plus élevées dans 2 cantons uniquement, tandis que dans 23 autres, les chiffres sont moins bons. Force est toutefois de relever qu'en 2011, la valeur cantonale est fortement influencée par une particularité des comptes annuels de la ville de Berne.
- La **quotité d'autofinancement**, de 11,1 pour cent, se situe à un niveau moyen. Les valeurs sont inférieures dans les communes de 12 cantons, et supérieures dans 12 autres cantons. Un demi-canton ne calcule pas la quotité d'autofinancement.
- La **quotité de la charge des intérêts**, de 0,0 pour cent, est bonne, même si les communes bernoises se situent à un niveau assez élevé en comparaison intercantonale. Les communes de 16 cantons présentent de meilleures valeurs, et celles de 7 autres cantons de moins bonnes valeurs. Un canton enregistre la même quotité de la charge des intérêts que Berne. La quotité d'un demi-canton n'est pas connue.
- En comparaison avec les autres cantons, la **quotité de la charge financière** des communes bernoises, de 5,8 pour cent, se situe dans la moyenne. Elle est plus faible dans 11 cantons, et plus élevée dans 11 autres. La quotité de la charge financière de 3 cantons n'est pas connue.
- Les communes bernoises peuvent, avec 94,5 pour cent, se prévaloir de bonnes valeurs dans le cas de la **dette brute par rapport aux revenus**. Elles se situent encore dans le milieu du classement, puisque ces valeurs sont inférieures dans 13 cantons, et supérieures dans 9 autres cantons. Les données de 3 cantons ne sont pas connues.
- La **quotité d'investissement** des communes bernoises, de 11,1 pour cent, atteste de l'importance moyenne des activités d'investissement. Les communes ont investi davantage dans 19 cantons, et moins ou autant dans 3 cantons. Les données de 3 cantons ne sont pas connues.
- Pour ce qui est de la **fortune nette**, qui se monte à 923 francs par habitant, seules les communes de 5 cantons ont un résultat encore meilleur. Dans 20 cantons par contre, le résultat est moins bon.

¹ Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 25 / 15.03.2013, www.kkag-cacsfc.ch; seuls les chiffres de 2011 étaient disponibles au moment de l'étude.

² Contrairement à la démarche adoptée au chapitre 4.2, ce sont les moyennes qui sont comparées en l'espèce.

5 Cartes synoptiques

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

Dans le canton de Berne, les communes sont tenues de calculer les six indicateurs financiers harmonisés introduits par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 1987 et en 2005:

- Carte 6 Degré d'autofinancement
- Carte 7 Quotité d'autofinancement
- Carte 8 Quotité de la charge des intérêts
- Carte 9 Quotité de la charge financière
- Carte 16 Dette brute par rapport aux revenus
- Carte 17 Quotité d'investissement

Bon nombre des autres indicateurs présentés font référence à la quotité d'impôt. Un dixième de quotité d'impôt équivaut à la dixième partie de l'impôt simple. Lorsque la quotité d'impôt de la commune est de 1,5, cela signifie pour elle que le dixième de quotité d'impôt représente 1/15, ou 6,67 pour cent, de ses recettes fiscales. Un dixième de quotité d'impôt de l'ensemble des communes bernoises équivaut en 2012 à quelque 132,1 millions de francs (135,3 millions de francs en 2011).

Quelques indicateurs ont été calculés sur la base de la publication du professeur Nils Soguel intitulée "Comparatif 2011 des finances cantonales et communales", cahier de l'IDHEAP 275/2012, chaire "Finances publiques":

- Carte 12 Couverture des charges
- Carte 13 Charge des intérêts nets
- Carte 14 Maîtrise des dépenses courantes
- Carte 15 Intérêt moyen de la dette (dettes à moyen et à long terme uniquement)

Les valeurs indicatives utilisées pour ces indicateurs proviennent du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP³.

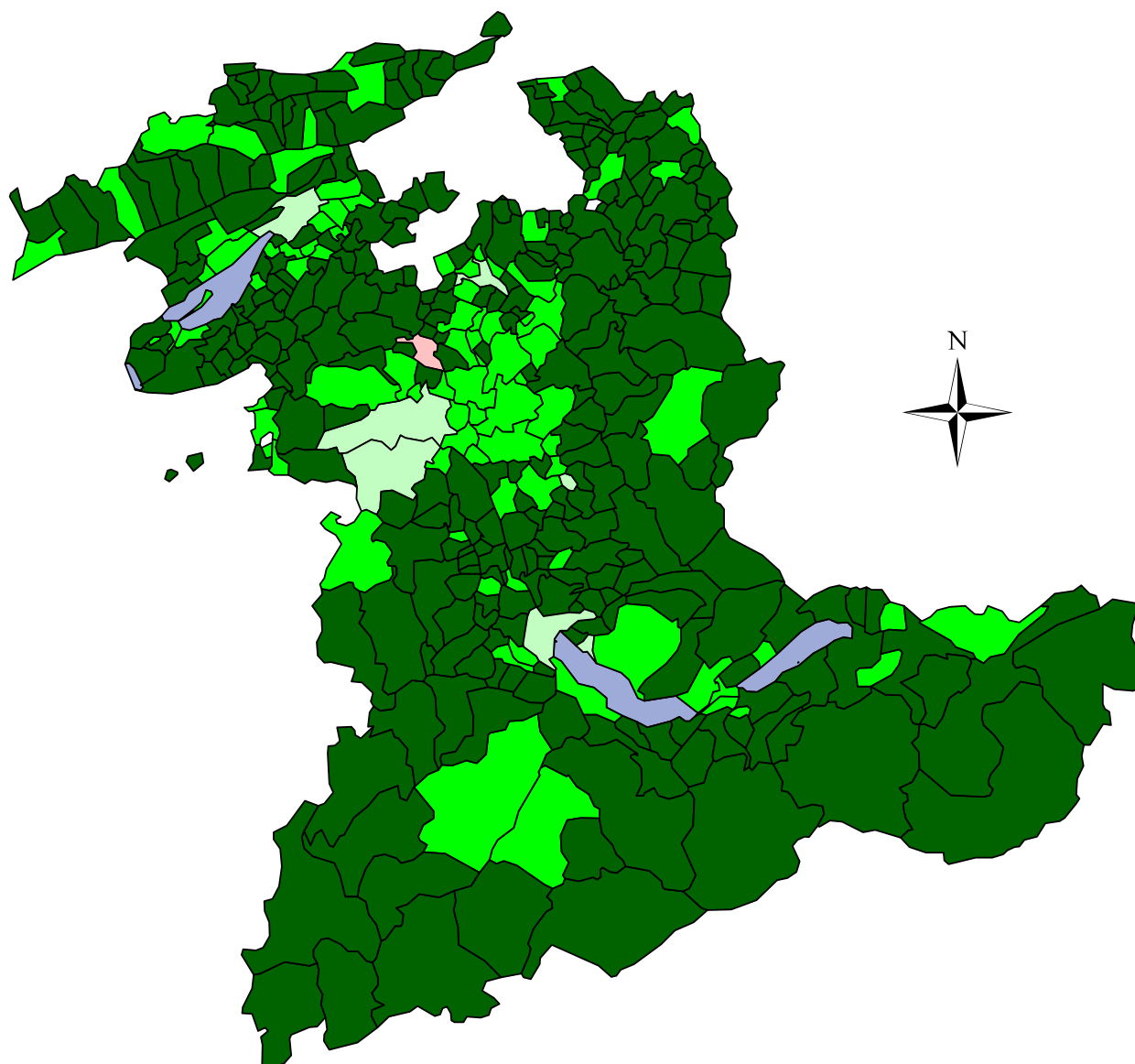
Sauf indication contraire, les évaluations portent sur les données figurant dans les comptes annuels de 2012 des communes municipales et des communes mixtes du canton de Berne.

³ Comparatif des finances cantonales et communales – Méthodologie; Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne (2011)

Karte 1 / Carte 1

Eigenkapital / Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2012

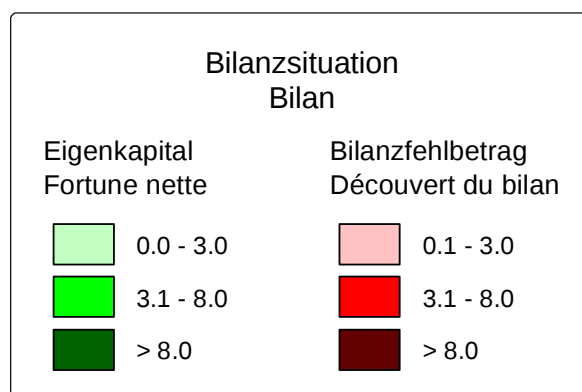
Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 13.0
- Mittelwert/Moyenne: 8.5

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.1 Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2012

Question examinée

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixièmes de quotité d'impôt. La commune connaît ainsi la situation de son bilan et sait de quelles réserves elle dispose pour couvrir de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si la commune enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

Commentaire

- Le compte annuel de 381 communes atteste en 2012 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 294 cas (année précédente: 308).
- Le canton n'a plus suivi qu'une commune (année précédente: 1) enregistrant un découvert du bilan à fin 2012. Un tel découvert doit être déprécié dans les 8 ans suivant sa première inscription au bilan.
- Selon leurs comptes annuels de 2012, les communes bernoises disposent d'une fortune nette de quelque 1129 millions de francs. Seule une commune enregistre un découvert du bilan, de 1,6 million de francs environ. Le résultat net équivaut à une fortune nette de quelque 1128 millions de francs.
- La médiane de la fortune nette en 2012, exprimée en francs, est de 0,38 pour cent inférieure à celle de l'année précédente; elle a en effet légèrement diminué, de 5382 francs, pour atteindre 1 402 839 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer en 2012 à 13,0 dixièmes de quotité d'impôt. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises peuvent se prévaloir, au 31 décembre 2012, d'une fortune nette de 13,0 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage.
- En 2012, la moyenne se situe à 8,5 dixièmes de quotité d'impôt, légèrement au-dessous de celle de 2011. Ainsi, en moyenne, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dont le montant dépasse largement la valeur recommandée par l'OACOT, à savoir 3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane de la fortune nette exprimée en dixièmes de quotité d'impôt se situe à un niveau élevé. La moyenne a quant à elle plus que triplé par rapport à celle de 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	8,7	9,8	9,9	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0
Moyenne	2,4	2,9	3,4	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5

Remarques

- La ville de Berne a entièrement résorbé son découvert du bilan en 2010, et s'est constitué de la fortune nette. Elle n'en continue pas moins d'influencer sensiblement la moyenne (sans elle, cette valeur serait de 9,9 dixièmes de quotité d'impôt à fin 2012).
- Les postes "Fortune nette" et "Découvert" du bilan des communes bernoises sont fortement influencés par la retenue dont il est fait preuve lors de l'appréciation des immeubles du patrimoine financier (principe du prix d'acquisition même pour les immeubles en possession de la commune depuis longtemps).

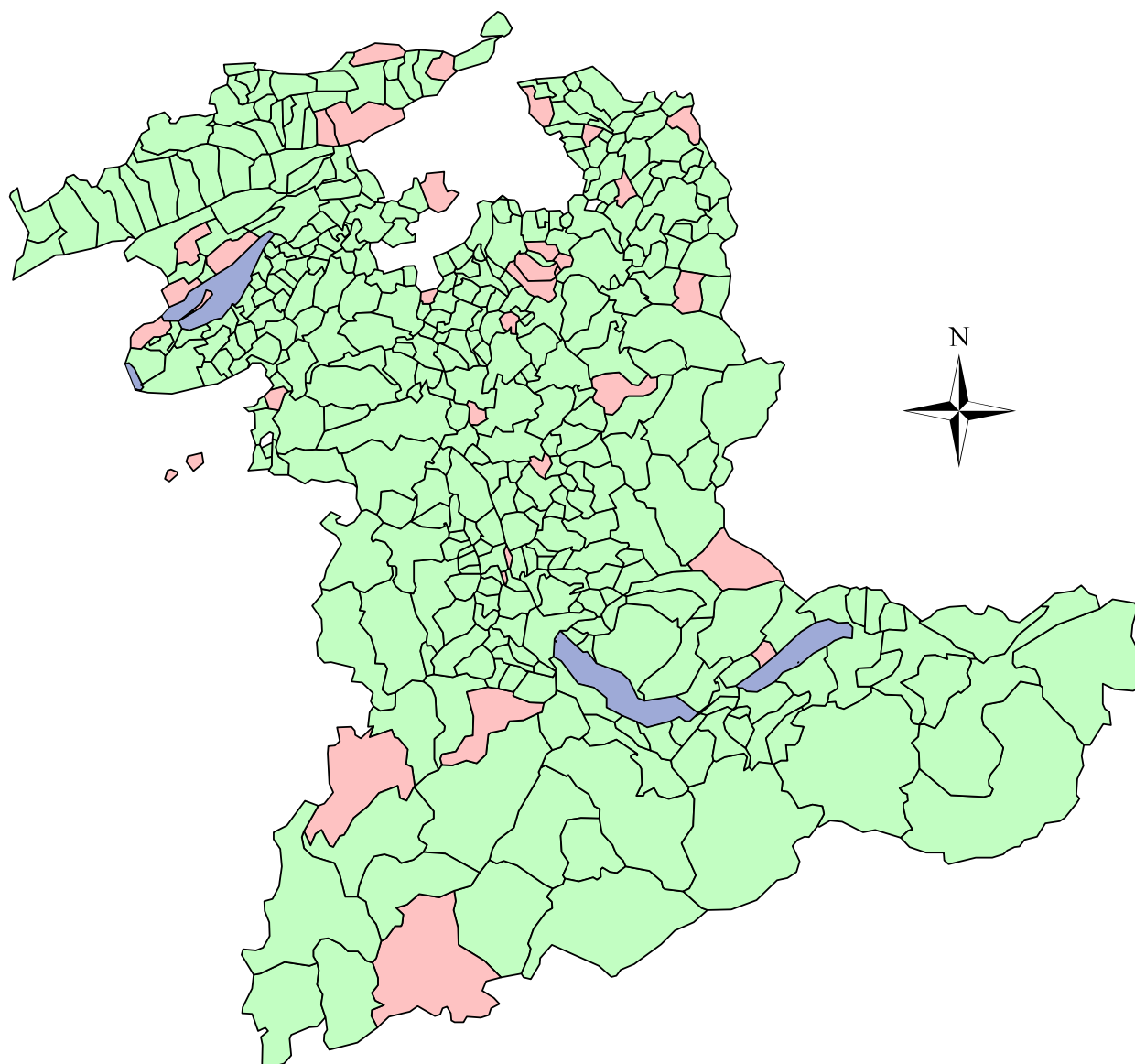
Formule de calcul

Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 2 / Carte 2

Vorschüsse Spezialfinanzierungen in Steueranlagezehntel 2012 **Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2012**

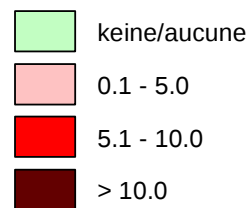


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.0
- Mittelwert/Moyenne: 0.0

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Vorschüsse Spezialfinanzierung **Avances aux financements spéciaux**



5.2 Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2012

Question examinée

Les avances aux financements spéciaux représentent des déficits dans le cas des tâches faisant l'objet d'un financement spécial (p. ex. alimentation en eau ou assainissement): les charges ne pouvant plus être couvertes par les avoirs du financement spécial, elles doivent être préfinancées à charge du compte général. L'avance correspond donc à un découvert du bilan, c'est-à-dire à une dette du financement spécial par rapport au compte général.

Le total des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur (compte du bilan 1280, surtout dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets), est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. On constate ainsi quelles sont les communes tenues de rembourser des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur dans un délai de huit ans à compter de la première inscription au bilan.

Commentaire

- Fin 2012, les comptes de 42 communes (année précédente: 44) indiquent la présence d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur devant être dépréciées par des excédents de revenus dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan.
- Fin 2012, et tout comme en 2011, aucune commune n'enregistre des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur de plus de 5 dixièmes de quotité d'impôt.
- En 2012, les avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur des communes bernoises équivalent à quelque 2,1 millions de francs au total (année précédente: 3,5 millions de fr.), la moyenne étant de 5503 francs par commune (année précédente: 9183 fr.).
- Fin 2012, les comptes d'environ 89 pour cent des communes bernoises, soit de 340 d'entre elles, n'affichent toutefois aucune avance à un quelconque financement spécial fondé sur le droit supérieur.

Médiane et moyenne

- La médiane, de 0 dixième de quotité d'impôt, n'est pas une valeur probante étant donné que plus de la moitié des communes bernoises n'enregistrent pas d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur.
- Fin 2012, la moyenne se situe, comme la médiane, à 0,0 dixième de quotité d'impôt; ainsi, le montant des avances est peu élevé si l'on considère l'ensemble des communes.
- La comparaison pluriannuelle ne révèle aucun changement notoire.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarques

- Jusqu'en 2010, une avance de la ville de Berne dans le domaine des déchets n'avait pas été prise en considération dans les évaluations.
- Si on ne considère que les communes enregistrant des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur, la médiane est de 0,2 dixième de quotité d'impôt, comme l'année précédente.

Formule de calcul

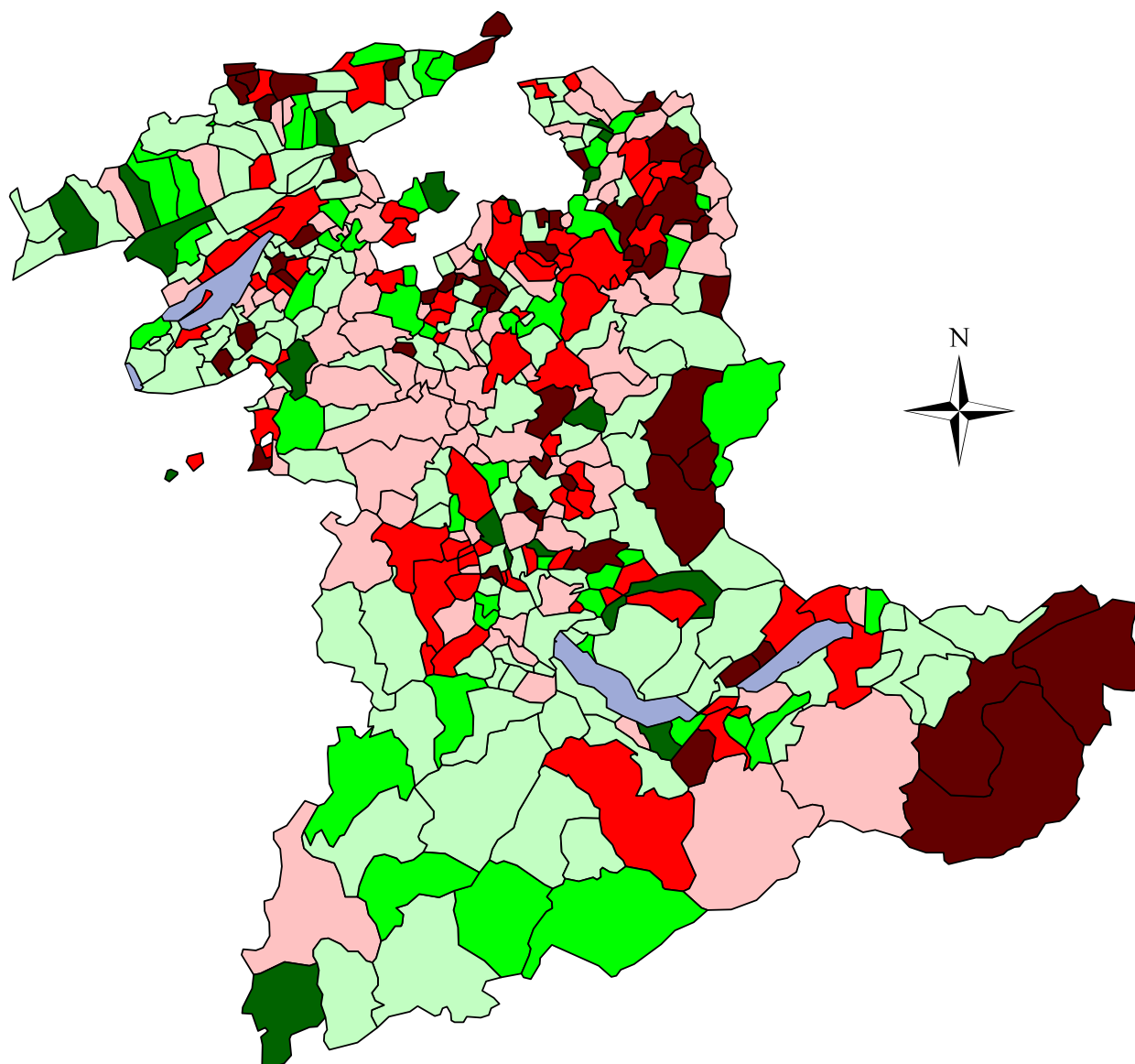
Avances aux financements spéciaux (compte 1280)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 3 / Carte 3

Rechnungsergebnis in Steueranlagezehntel 2012

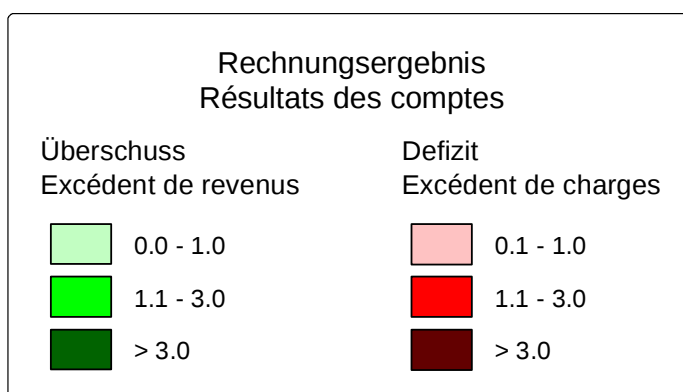
Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -0.1
- Mittelwert/Moyenne: -0.4

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.3 Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2012

Question examinée

Le résultat des comptes est présenté en dixièmes de quotité d'impôt. La carte révèle donc le résultat du compte de fonctionnement de chaque commune au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Commentaire

- Les comptes de 163 communes (année précédente: 229) se sont soldés positivement et ceux de 16 communes (année précédente: 20) de manière équilibrée en 2012.
- 203 communes enregistrent un excédent de charges en 2012, contre 134 l'année précédente. Dans 54 d'entre elles, cet excédent est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt, ce qui représente une augmentation par rapport à 2011 (31 communes).
- Le roulement des comptes communaux (total des revenus du compte de fonctionnement) a augmenté d'environ 2,1 pour cent par rapport à l'année précédente (soit d'un peu plus de 114 millions de francs) pour se monter fin 2012 à 5, 619 milliards de francs.
- La médiane du résultat des comptes en francs a reculé en 2012 par rapport à l'année précédente, dans une proportion de 138, 2 pour cent ou à raison de 8074 francs, pour atteindre 29 260 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente, pour équivaloir en 2012 à -0,1 dixième de quotité d'impôt.
- La moyenne, elle aussi en nette baisse par rapport à l'année précédente, est de -0,4 dixième de quotité d'impôt.
- Après les valeurs élevées enregistrées entre 2006 et 2009, la comparaison sur plusieurs années montre que, pour toute la période considérée, les résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt sont pour la première fois négatifs.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	0,1	0,2	0,3	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1
Moyenne	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4

Remarques

- L'analyse des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires (selon la carte 11) donne une tout autre image, car ce ne sont pas moins de 105,8 millions de francs qui n'apparaissent pas en tant que "gains utilisés".
- La médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires est de 23 125 francs en 2012. Cette valeur positive est de 31 199 francs plus élevée que le montant obtenu une fois cette comptabilisation effectuée.
- 99 communes dont le compte de 2012 se solde par un excédent de charges ont comptabilisé des dépréciations complémentaires; 38 d'entre elles auraient obtenu sans cela un excédent de revenus, tandis que les 61 autres auraient de toute façon enregistré un excédent de charges, avec ou sans dépréciations complémentaires.
- Pour 2012, la médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt est de 0,3, et la moyenne de 0,4. Ces valeurs sont nettement plus élevées que celles qui figurent dans le tableau ci-dessus.

Formule de calcul

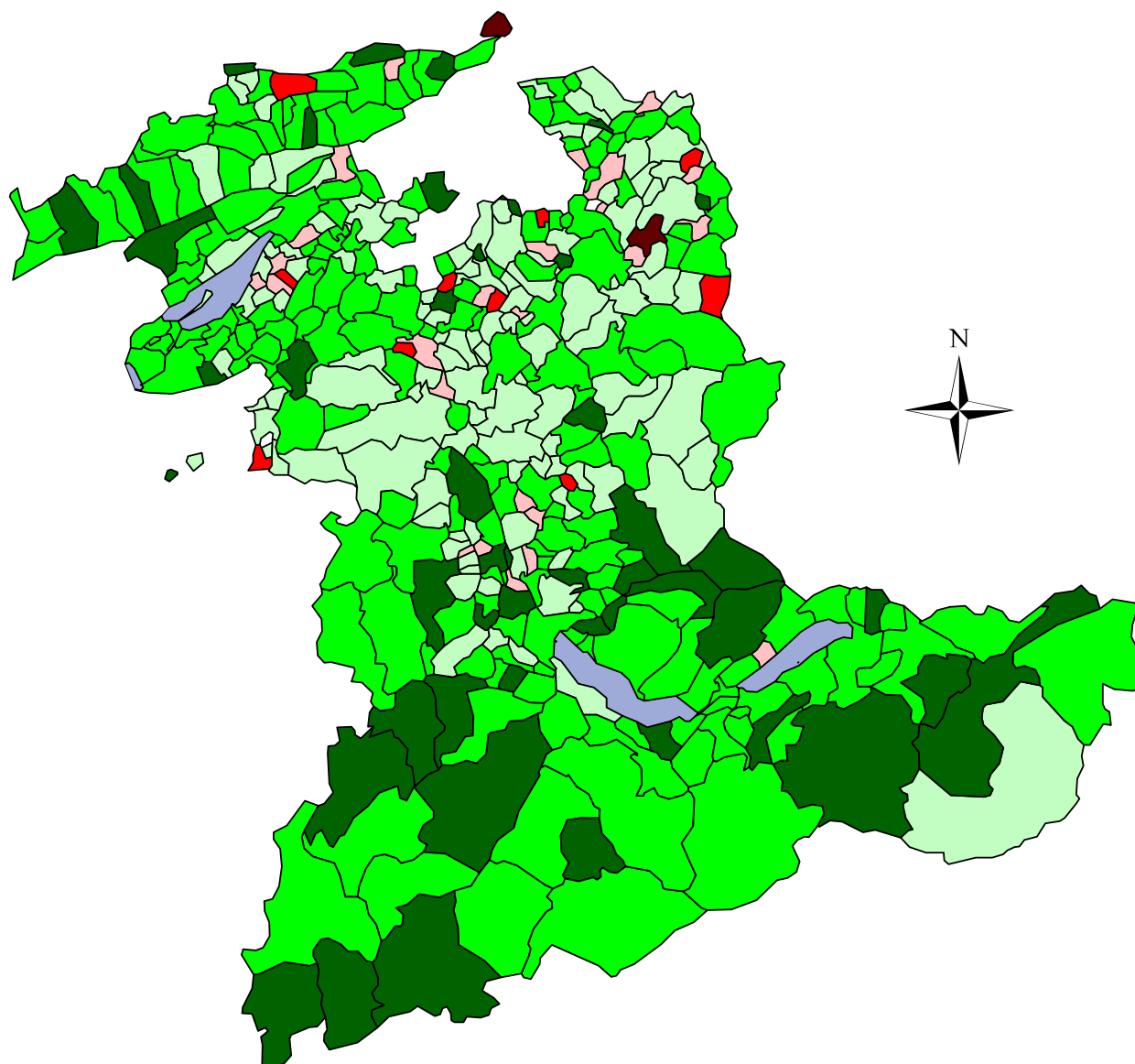
Résultats des comptes
(excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 4 / Carte 4

Selbstfinanzierung in Steueranlagezehntel 2012

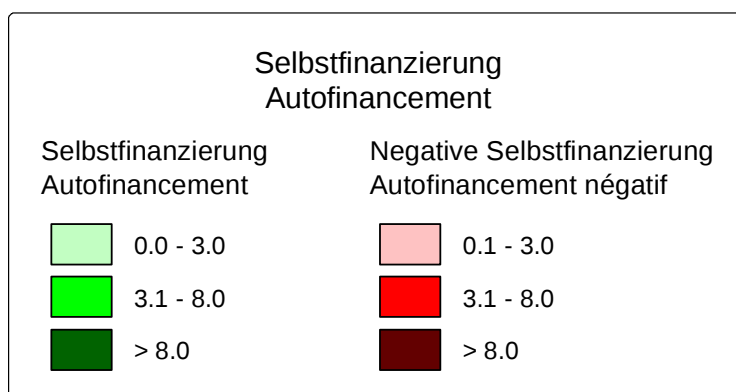
Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 3.7
- Mittelwert/Moyenne: 3.4

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.4 Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2012

Question examinée

Le niveau d'autofinancement auquel est parvenue la commune est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. Il s'agit d'un indicateur très important, qui révèle le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. Il y a lieu d'éviter à tout prix un autofinancement négatif.

Commentaire

- En 2012, l'autofinancement est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt dans 232 communes (année précédente: 264), ce qui peut être qualifié de bonne performance. Ainsi, il a été possible de rembourser des dettes et/ou de financer de nouveaux investissements.
- En 2012, l'autofinancement est négatif dans 38 communes (année précédente: 27). Ces communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les oblige à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.
- Les communes bernoises ont atteint en 2012 un autofinancement de 445 millions de francs, ce qui correspond à une diminution de 120 millions de francs ou de 21,3 pour cent par rapport à l'année précédente.
- En 2012, la médiane en matière d'autofinancement exprimée en francs a reculé par rapport à l'année précédente à raison de 79 067 francs, pour atteindre 373 257 francs (-17,5 %).

Médiane et moyenne

- La médiane de l'autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt a, en 2012, nettement diminué par rapport à l'année précédente et se monte à 3,7 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne a également reculé, en 2012, par rapport à l'année précédente, pour se situer à 3,4 dixièmes de quotité d'impôt.
- En comparaison pluriannuelle, la médiane s'est constamment améliorée jusqu'en 2007, et depuis lors, les valeurs oscillent à un bon niveau. La moyenne, pour sa part, se situe toujours à un niveau un peu moins élevé (exceptions: 2002 et 2006). En 2012, les valeurs sont les moins élevées de toute la période considérée.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	4,6	5,0	5,1	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7
Moyenne	4,6	4,1	4,0	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

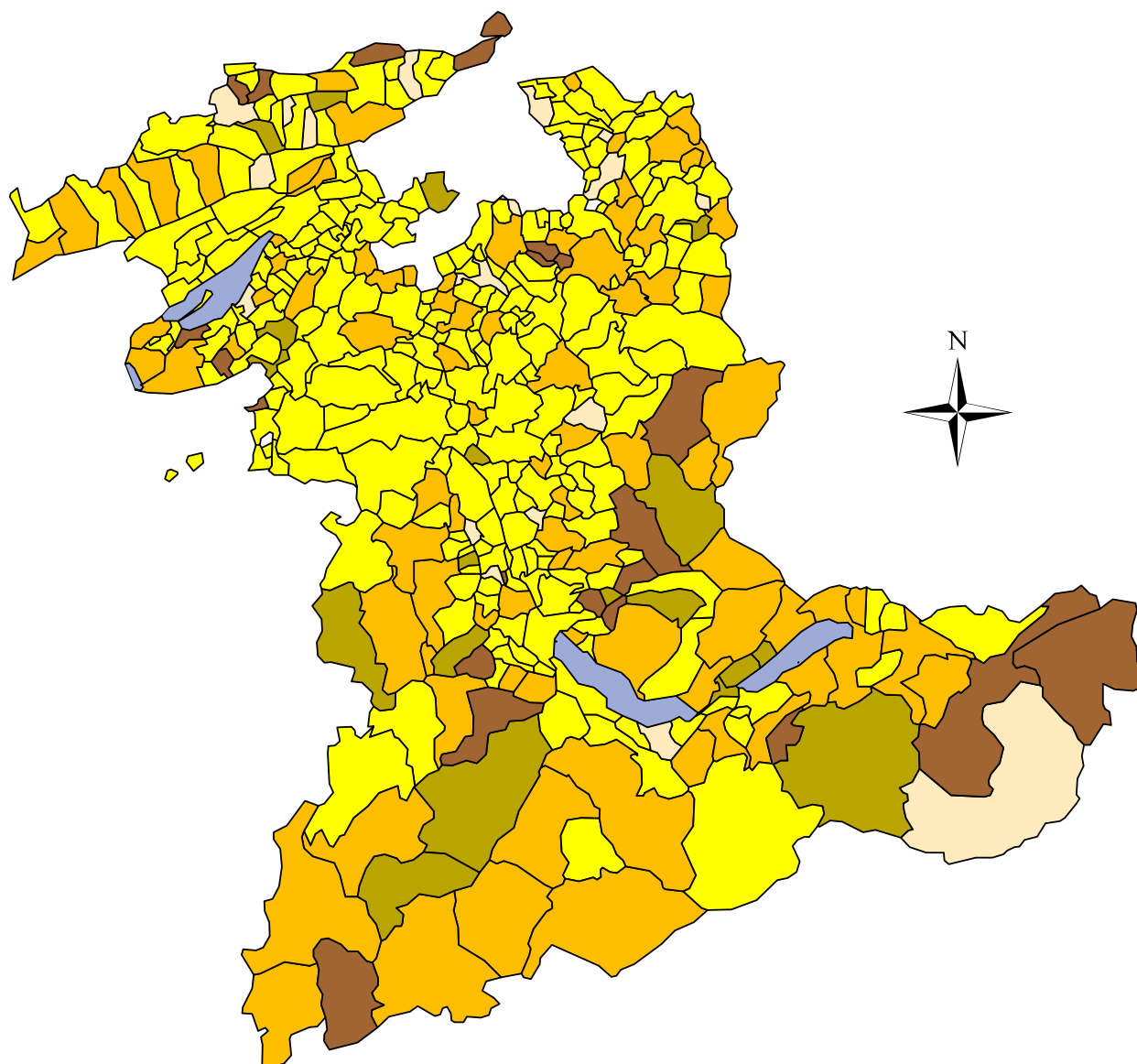
Autofinancement

Dixième de quotité d'impôt

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	– Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Karte 5 / Carte 5

Nettoinvestitionen in Steueranlagezehntel 2012 **Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2012**

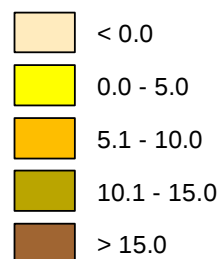


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 3.3
- Mittelwert/Moyenne: 3.4

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Nettoinvestitionen **Investissements nets**



5.5 Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2012

Question examinée

Les investissements nets consentis par la commune tout au long d'un exercice sont exprimés en dixièmes de quotité d'impôt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

Commentaire

- En 2012, 126 communes ont consenti des investissements nets supérieurs à 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 120). Les investissements nets ont même excédé 15 dixièmes de quotité d'impôt pour 23 d'entre elles (année précédente: 13).
- En 2012, 19 communes (année précédente: 16) enregistrent une valeur négative, ce qui signifie qu'elles ont reçu plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine.
- En 2012, les investissements nets des communes bernoises sont de 455,3 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une hausse de 138,1 millions de francs ou de 43,5 pour cent (cf. remarques).
- En 2012, la médiane des investissements nets exprimés en francs a une nouvelle fois augmenté. Avec 367 551 francs, elle est de 3,5 pour cent supérieure à celle de l'année précédente.

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane a progressé par rapport à l'année précédente pour atteindre 3,3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne, de 3,4 dixièmes de quotité d'impôt, se situe en 2012 à un niveau nettement supérieur à celui de 2011.
- En comparaison pluriannuelle, tant la médiane que la moyenne se situent à un niveau assez élevé en 2012.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	2,3	2,2	2,4	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3
Moyenne	3,1	2,8	2,1	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4

Remarques

- En 2011, la ville de Berne a comptabilisé le remboursement d'un emprunt de plus de 99,5 millions de francs comme recettes d'investissement, suite à un changement de mode de financement dans le service des bâtiments. Cette transaction influence sensiblement le total des investissements nets – et partant la moyenne – pour l'exercice en question.

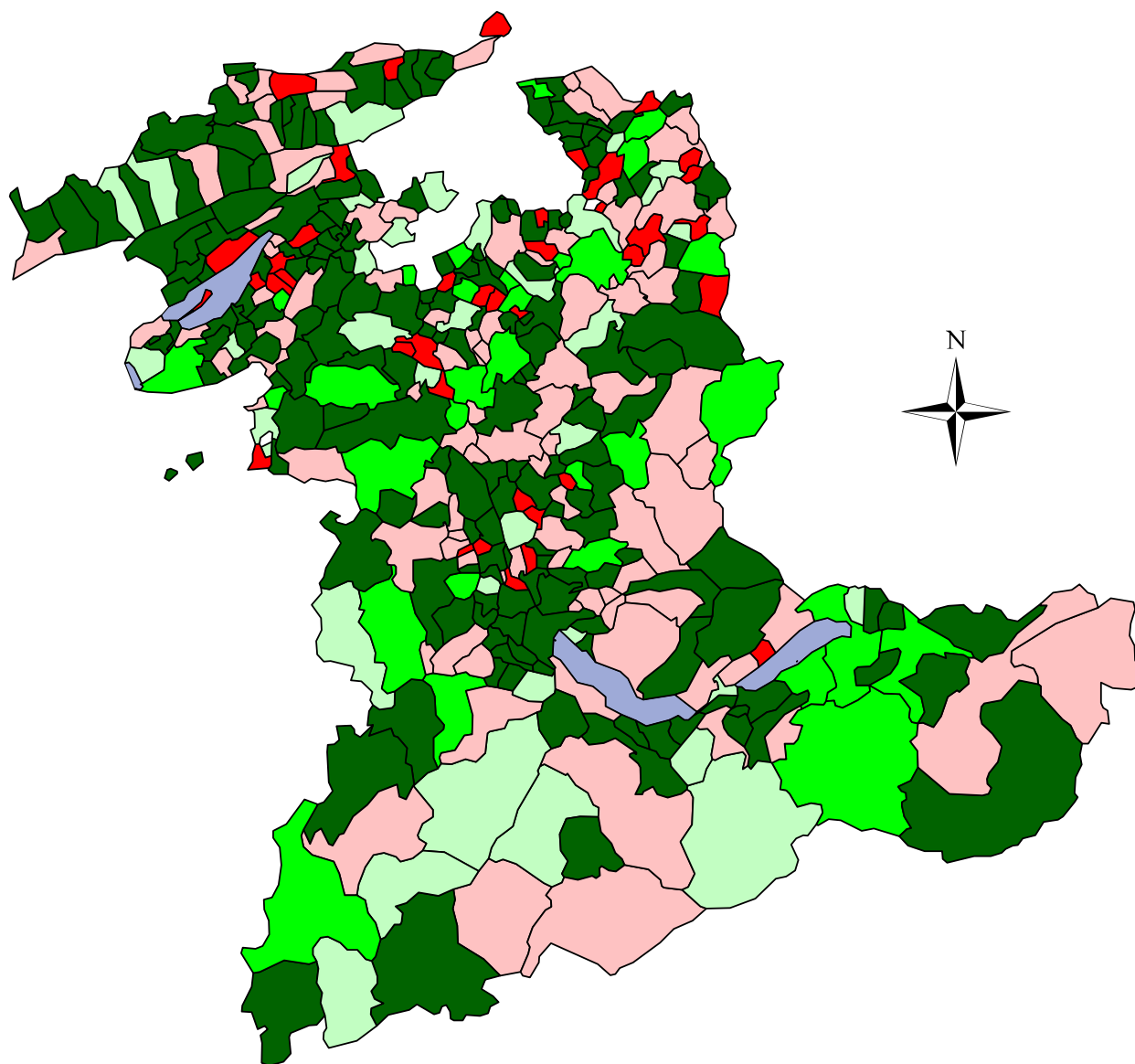
Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Dixièmes de quotité d'impôt}}$$

Détails	Investissements nets	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	– Recettes reportées au bilan	590

Karte 6 / Carte 6

Selbstfinanzierungsgrad 2012 **Degré d'autofinancement en 2012**

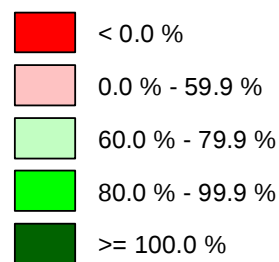


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 95.2 %
- Mittelwert/Moyenne: 97.7 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Selbstfinanzierungsgrad **Degré d'autofinancement**



5.6 Carte 6: Degré d'autofinancement en 2012

Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 100 %	très bon
	80 % à 100 %	bon
	60 % à 80 %	suffisant (à court terme)
	0 % à 60 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2012, 183 communes (année précédente: 220) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage, avec à la clé la possibilité de financer entièrement leurs investissements nets ou de rembourser des dettes.
- En 2012, 67 communes (année précédente: 65) ont un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 31 d'entre elles, ce taux excède 80 pour cent (année précédente: 36).
- En 2012, le degré d'autofinancement de 94 communes (année précédente: 71) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent; dans 38 communes (année précédente: 27), ce taux est même négatif.
- Par rapport à l'année précédente, l'autofinancement total en francs a sensiblement diminué; les investissements nets, eux aussi exprimés en francs, ont pour leur part fortement progressé en 2012 (cf. cartes synoptiques 4 et 5).

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane a diminué par rapport à l'année précédente; avec un taux de 95,2 pour cent, elle est nettement en deçà du seuil de 100 pour cent.
- La moyenne de 2012 a nettement diminué par rapport à l'année précédente; elle n'est plus que de 97,7 pour cent.
- L'évolution enregistrée ces dernières années était réjouissante, puisque tant la médiane que la moyenne se situaient nettement au-dessus de 100 pour cent depuis 2002. Cette série de valeurs très positives a pris fin en 2012.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	138,5	172,4	141,0	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2
Moyenne (%)	149,0	148,3	193,9	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7

Remarques

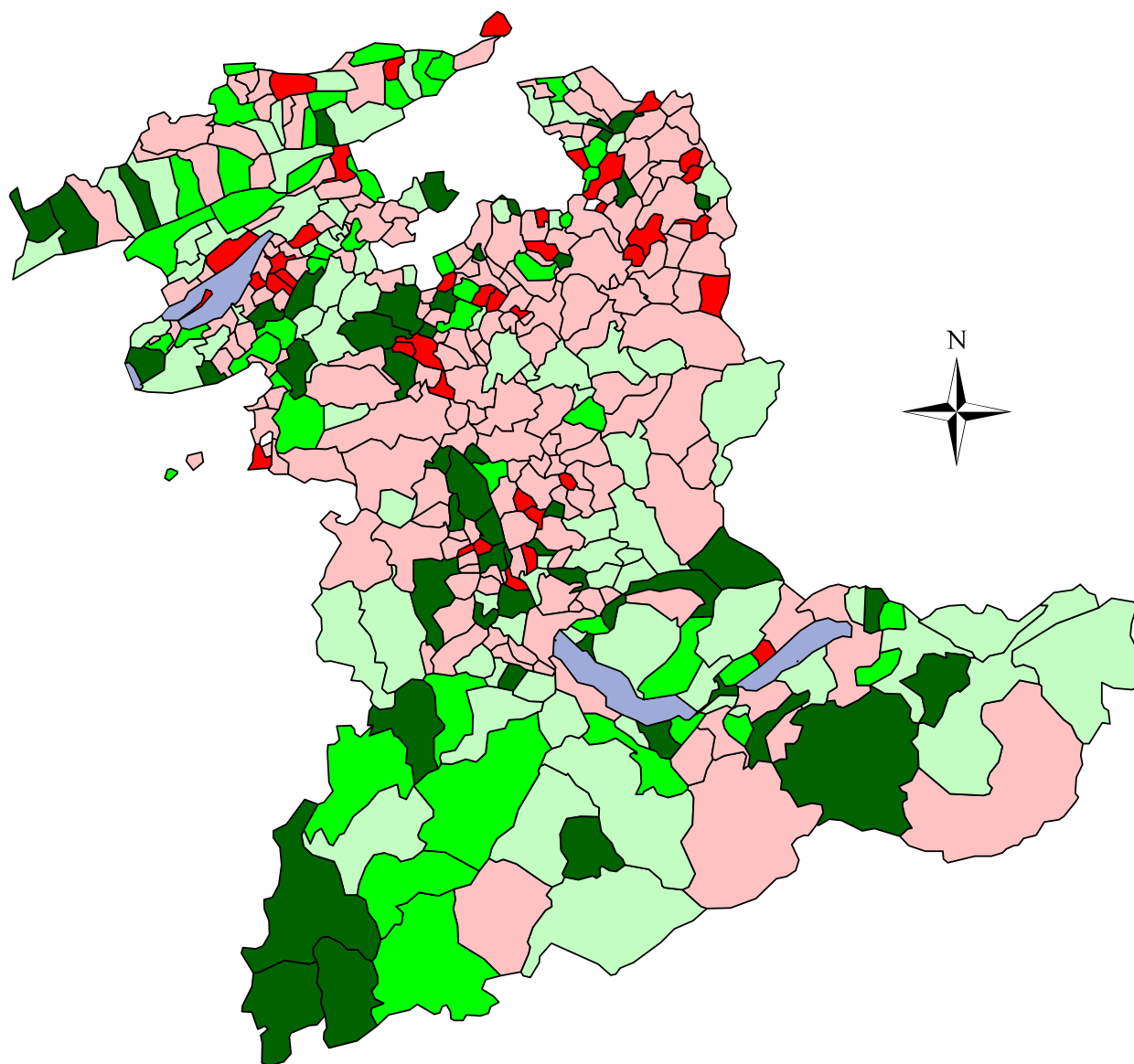
- La moyenne élevée enregistrée en 2012 résulte d'investissements nets plutôt faibles, dont le total est influencé par une particularité des comptes annuels de la ville de Berne (cf. carte 5).
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Dans de tels cas, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.

Formule de calcul
$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	– Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Investissements nets	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	– Recettes reportées au bilan	590

Karte 7 / Carte 7

Selbstfinanzierungsanteil 2012 Quotité d'autofinancement en 2012

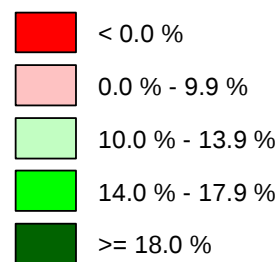


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 9.4 %
- Mittelwert/Moyenne: 8.5 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Selbstfinanzierungsanteil
Quotité d'autofinancement



5.7 Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2012

Question examinée

La quotité d'autofinancement est exprimée en pour cent du revenu. Elle renseigne sur la capacité financière de la commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 18 %	très bon
	14 % à 18 %	bon
	10 % à 14 %	suffisant
	0 % à 10 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2012, 52 communes (année précédente: 84) peuvent se prévaloir d'une très bonne quotité d'autofinancement de 18 pour cent ou plus.
- Dans le cas de 124 communes (année précédente: 150), la quotité d'autofinancement est située, en 2012, entre 10 et 18 pour cent, et pour 46 d'entre elles (année précédente: 73), elle est supérieure à 14 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance.
- Par contre, la quotité d'autofinancement est insuffisante (0 à 10 %) pour 168 communes (année précédente: 122). Enfin, 38 communes (année précédente: 27) ont obtenu un très mauvais taux, inférieur à 0 pour cent.
- Par rapport à 2011, l'autofinancement en francs a diminué de 21,3 pour cent en 2012. Le revenu a pour sa part augmenté (de 2,2 %).

Médiane et moyenne

- La médiane a reculé en 2012 par rapport à l'année précédente; avec un taux de 9,4 pour cent, elle se situe dans la fourchette considérée comme insuffisante.
- La moyenne, de 8,5 pour cent, a également diminué par rapport à l'année précédente et se situe désormais à un niveau insuffisant.
- Avant 2012, la quotité d'autofinancement s'était située pendant toute la période considérée dans une fourchette suffisante.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	11,3	11,8	12,6	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4
Moyenne (%)	12,1	10,7	10,3	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5

Remarques

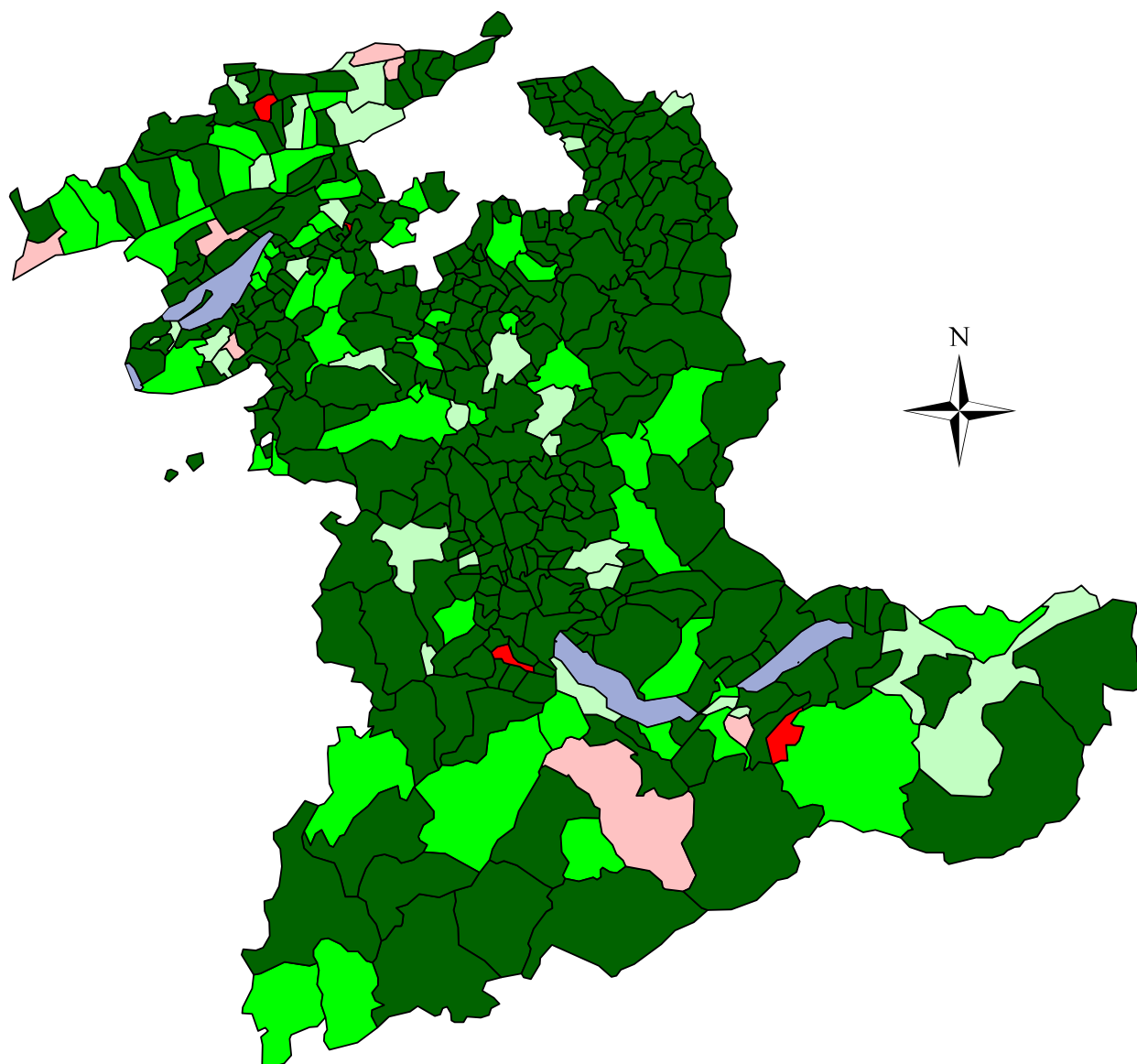
- Aucune

Formule de calcul
$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	– Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	– Subventions redistribuées	47
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	– Imputations internes	49

Karte 8 / Carte 8

Zinsbelastungsanteil 2012 Quotité de la charge des intérêts en 2012

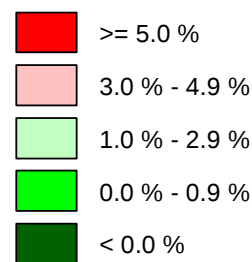


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -1.2 %
- Mittelwert/Moyenne: -0.6 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Zinsbelastungsanteil
Quotité de la charge des intérêts



5.8 Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2012

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. En règle générale, plus il est élevé et plus l'endettement est important. La comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors que la comparaison entre communes révèle la situation actuelle.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 1 %	faible charge
	1 % à 3 %	charge moyenne
	3 % à 5 %	forte charge
	> 5 %	très forte charge

- En 2012, 297 communes (année précédente: 302) ont une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Dans le cas de 49 communes (année précédente: 39), la quotité de la charge des intérêts se situe, en 2012, entre 0 et 1 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 1 et 3 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 25 communes (année précédente: 31).
- En 2012, 7 communes (année précédente: 6) doivent faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 3 et 5 pour cent. Le nombre de communes dont la quotité de la charge des intérêts doit être qualifiée de très forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent, est passé de 5 à 4 en 2012. Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique.
- La charge nette des intérêts a augmenté de quelque 31 millions de francs entre 2011 et 2012; cela signifie que le montant des intérêts de la dette versés par les communes est inférieur aux revenus du patrimoine qu'elles ont encaissé. Le revenu (total nature 4) a augmenté (de 2,2 %).

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane est restée au niveau de l'année précédente; avec -1,2 pour cent, elle indique une très faible charge.
- La moyenne de 2012 a sensiblement reculé par rapport à 2011: le taux de -0,6 pour cent atteste d'une très faible charge.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane reste située à un très bas niveau. En 2012 aussi, la commune bernoise moyenne a obtenu un revenu net de ses intérêts. Quant à la moyenne, elle est sujette à de fortes fluctuations (cf. remarques).

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	-0,1	-0,3	-0,7	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2
Moyenne (%)	1,2	0,7	0,5	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6

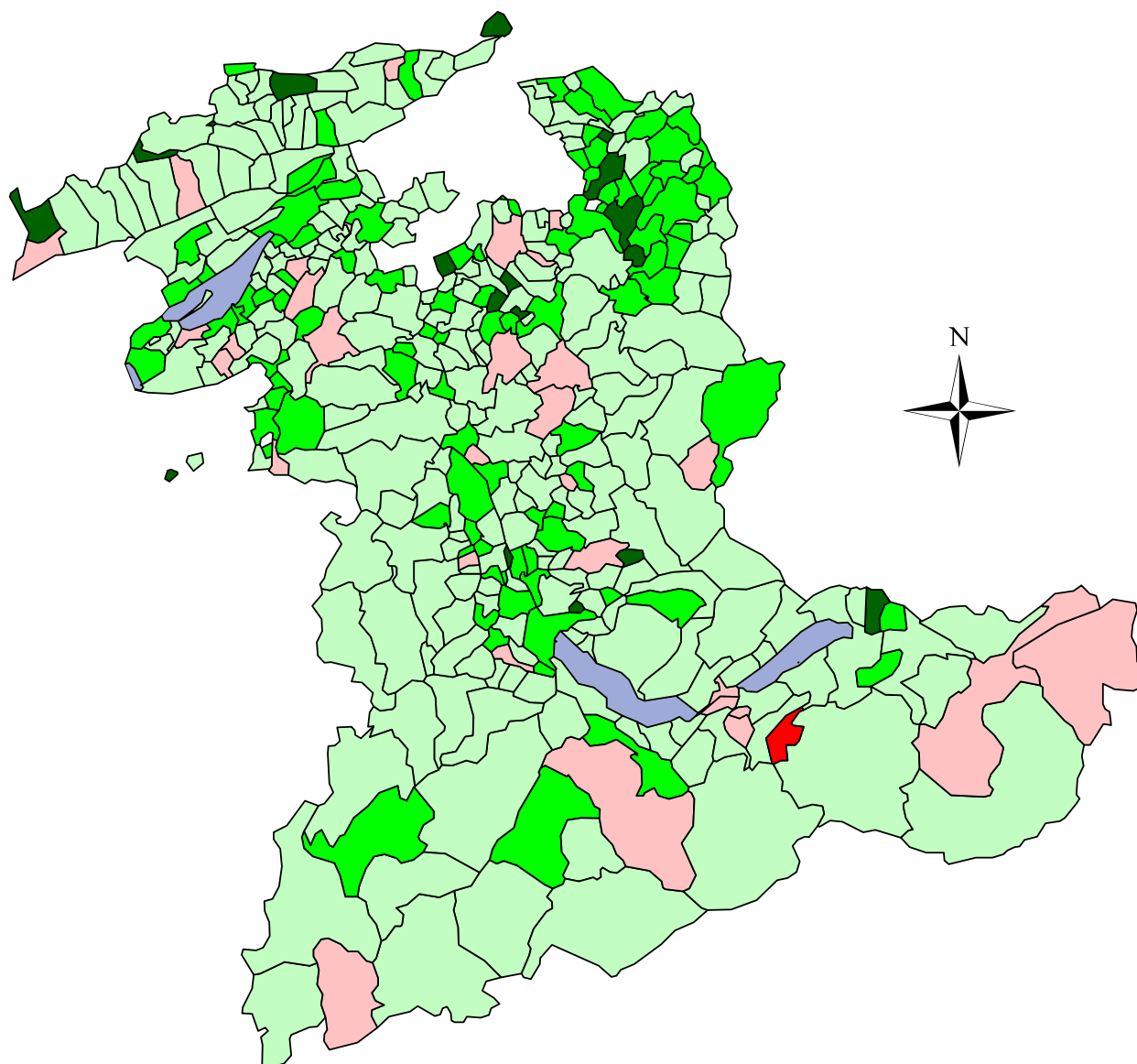
- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé ou d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" peuvent accroître fortement les intérêts nets. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, tant la charge des intérêts que le revenu ont augmenté et les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part. Sans l'influence considérable de Berne, cette moyenne serait de -0,9 pour cent en 2012 (année précédente: -0,6 %).

Formule de calcul
$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	– Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	– Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	– Subventions redistribuées	47
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	– Imputations internes	49

Karte 9 / Carte 9

Kapitaldienstanteil 2012 **Quotité de la charge financière en 2012**

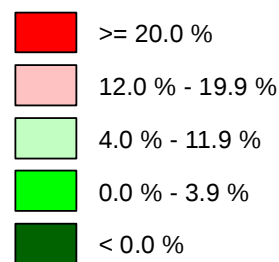


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 5.8 %
- Mittelwert/Moyenne: 5.3 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Kapitaldienstanteil **Quotité de la charge financière**



5.9 Carte 9: Quotité de la charge financière en 2012

Question examinée

La charge financière est exprimée en pour cent du revenu. Elle révèle la part du revenu qui est absorbée par les intérêts et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement (charge des intérêts) et/ou d'importants investissements (nécessité de procéder à des dépréciations).

Commentaire

Valeurs indicatives

< 0 %	très faible charge
0 % à 4 %	faible charge
4 % à 12 %	charge moyenne
12 % à 20 %	forte charge
> 20 %	très forte charge

- En 2012, 17 communes (année précédente: 30) ont une quotité de la charge financière négative. Pour ces communes, les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts et aux dépréciations.
- Dans le cas de 97 communes (année précédente: 99), la quotité de la charge financière se situe, en 2012, entre 0 et 4 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 4 et 12 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 237 communes (année précédente: 225).
- En 2012, 30 communes (année précédente: 28) ont dû faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 12 et 20 pour cent. Dans une commune seulement (année précédente: 1), la quotité de la charge financière, excédant 20 pour cent, doit être qualifiée de très forte. Cette commune doit absolument tout mettre en œuvre pour réduire son endettement et/ou ses dépréciations, dans la mesure où le niveau élevé de la quotité n'est pas le fait d'un événement unique.
- La charge financière a diminué en 2012 par rapport à l'année précédente dans une proportion de 8,2 pour cent. Le revenu a pour sa part augmenté à raison de 2,2 pour cent.

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane, de 5,8 pour cent, se situe dans la fourchette correspondant à une charge moyenne. Elle est en hausse par rapport à l'année précédente.
- En 2012, la moyenne, de 5,3 pour cent, a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente.
- La quotité de la charge financière reste stable en comparaison pluriannuelle.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	7,0	6,7	6,5	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8
Moyenne (%)	7,8	7,0	7,0	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé, d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" ou des écritures comptables en relation avec le calcul des dépréciations sur la base de la valeur de remplacement dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement peuvent accroître fortement la quotité de la charge financière. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part.
- Sans l'influence considérable de Berne, la moyenne cantonale serait de 5,5 pour cent (année précédente: 5,7 %) en 2012. Cette valeur est, pour la première fois depuis plusieurs années, supérieure à celle qui ne prend pas la ville de Berne en considération (5,3 %). La quotité de la

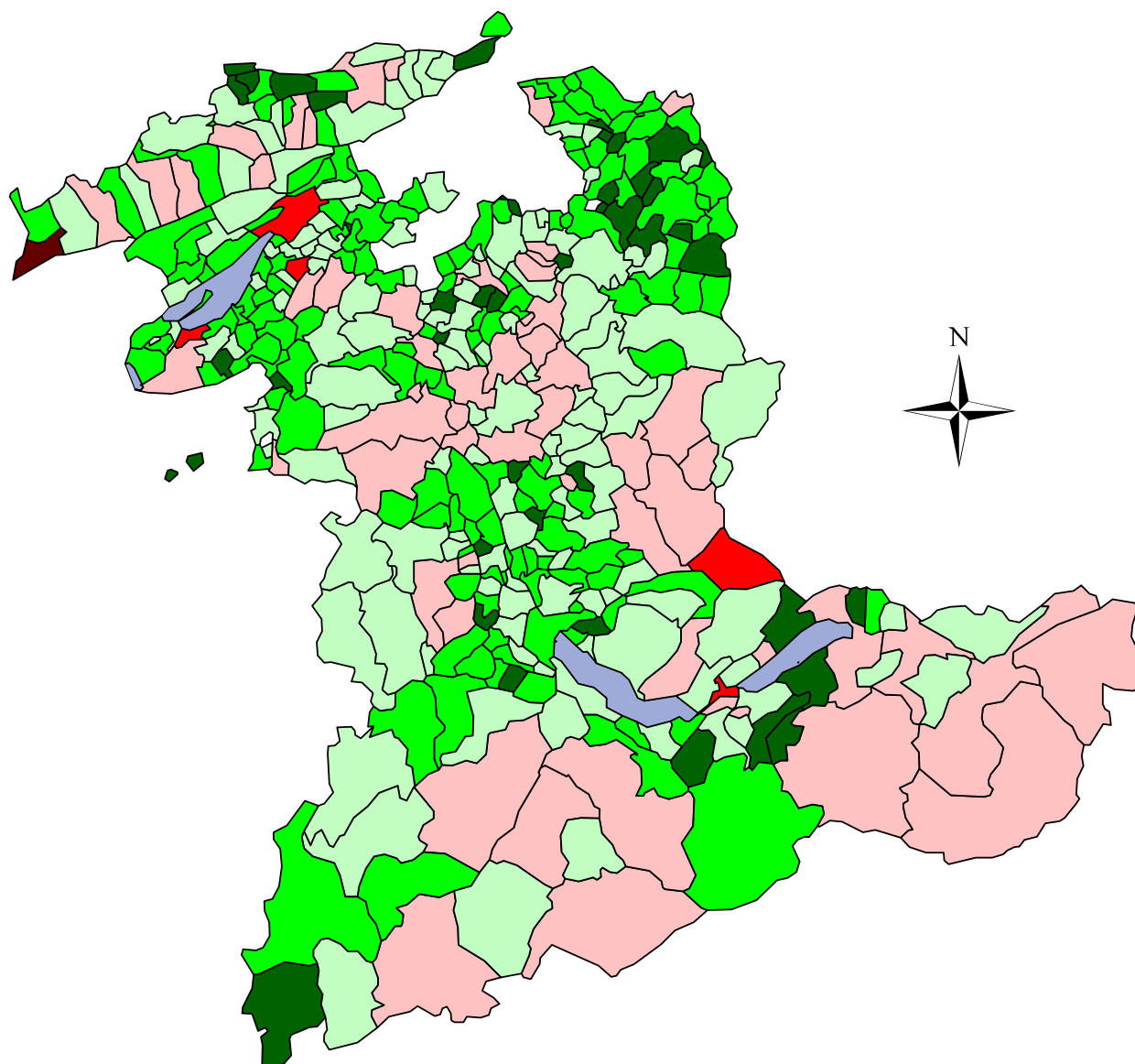
charge financière de cette dernière s'est sensiblement améliorée à compter de 2011, année à partir de laquelle le découvert du bilan s'est trouvé intégralement amorti.

Formule de calcul

Charge financière x 100		
Revenu		
Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Dépréciations harmonisées	331
	– Alimentation en eau, dépréciations harmonisées	70x.331
	– Assainissement, dépréciations harmonisées	71x.331
	+ Alimentation en eau, attribution au FS "maintien de la valeur"	70x.380.02
	+ Assainissement, attribution au FS "maintien de la valeur"	71x.380.02
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	– Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	– Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	– Subventions redistribuées	47
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	– Imputations internes	49

Karte 10 / Carte 10

Nettovermögen / Nettoschuld in Franken pro Einwohner 2012 Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1'999
- Mittelwert/Moyenne: 876

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Nettovermögen/Nettoschuld in CHF/Einwohner
Fortune nette/endettement net en CHF/habitant

Nettovermögen
Fortune nette



Nettoschuld
Endettement net



5.10 Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2012

Question examinée

L'endettement net ou la fortune nette (patrimoine financier – engagements) sont exprimés en francs par habitant. Cet indicateur doit être interprété avec prudence (cf. à cet égard chiffre 2.3.1).

Commentaire

- En 2012, le compte annuel de 320 communes (année précédente: 331) atteste d'une fortune nette par habitant, laquelle est située entre 2000 et 5000 francs dans 148 cas (année précédente: 144), et même supérieure à 5000 francs dans 43 cas (année précédente: 44).
- Il n'en reste pas moins que 62 communes (année précédente: 52) doivent faire face à un endettement net en 2012, dans 5 cas (année précédente: 5) de 2000 à 5000 francs par habitant, et même dans 1 cas (année précédente: 1) de plus de 5000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2012 des communes bernoises attestent d'une fortune nette de 868,9 millions de francs, alors qu'en 2011 encore, cette fortune était de 909,5 millions de francs. Le patrimoine financier est de 6,86 milliards de francs, tandis que les engagements se montent à 5,99 milliards de francs.
- En 2012, la médiane de la fortune nette exprimée en francs a diminué par rapport à l'année précédente, dans une proportion de 0,7 pour cent, pour atteindre 1 306 485 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2012 est une nouvelle fois supérieure à celle de l'année précédente. Elle indique une fortune nette de 1999 francs par habitant.
- La moyenne a pour sa part reculé par rapport à l'année précédente et indique en 2012 une fortune nette de 876 francs par habitant.
- Ces dernières années, tant la médiane que la moyenne se sont nettement améliorées, et depuis 2007, elles sont positives toutes les deux.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	300	431	588	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999
Moyenne	-1291	-1124	-877	-644	-174	102	247	386	741	923	876

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (dans le domaine culturel par exemple) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- La remarque qui précède se vérifie tout particulièrement dans le cas de la ville de Berne, qui influence sensiblement la moyenne de l'endettement net par habitant. Sans les données de cette commune, la fortune nette par habitant serait de 1063 francs en moyenne (année précédente: 1139 fr. par habitant).
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part.

Formule de calcul

Endettement net

Habitants

Détails

Endettement net

Chapitre du bilan

+ Patrimoine financier

10

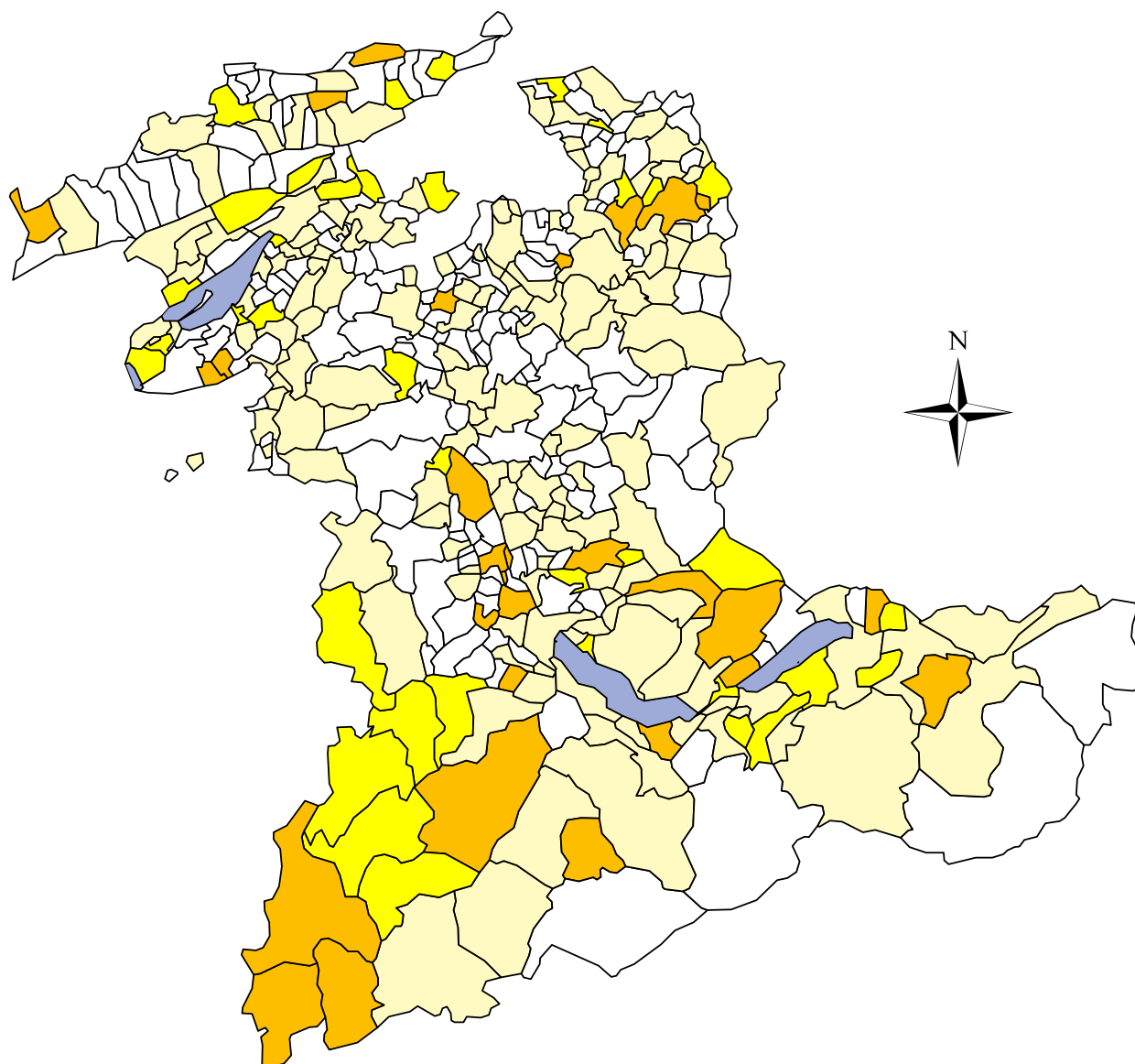
– Engagements (fonds de tiers)

20

Karte 11 / Carte 11

Übrige Abschreibungen in Steueranlagezehntel 2012

Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales

- Median/Médiane: 0.2
- Mittelwert/Moyenne: 0.8

Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Übrige Abschreibungen
Dépréciations complémentaires

- | | |
|---|----------------|
|  | keine / aucune |
|  | 0.1 - 2.0 |
|  | 2.1 - 4.0 |
|  | > 4.0 |

5.11 Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2012

Question examinée

Les dépréciations complémentaires sont exprimées en dixièmes de quotité d'impôt. Cette carte illustre le montant des dépréciations complémentaires (compte 990.332 uniquement) que les communes ont comptabilisées pendant l'exercice considéré.

Commentaire

- En 2012, 148 communes (année précédente: 128) n'ont pas procédé à des dépréciations complémentaires.
- Dans 205 communes (année précédente: 217), les dépréciations complémentaires sont inférieures ou égales à 4 dixièmes de quotité d'impôt.
- Dans 29 communes (année précédente: 38), des dépréciations complémentaires équivalant à plus de 4 dixièmes de quotité d'impôt ont été comptabilisées.
- En 2012, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant de 105,8 millions de francs, ce qui correspond à une diminution de 6,5 pour cent par rapport à l'année précédente.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2012, de 0,2 dixième de quotité d'impôt, a reculé par rapport à 2011. Ainsi, plus de la moitié des communes ont comptabilisé, en 2012, des dépréciations complémentaires à raison de 0,2 dixième de quotité d'impôt ou davantage.
- En 2012, la moyenne n'a pas varié par rapport à l'exercice précédent, et se monte à 0,8 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que depuis 2006, plus de la moitié des communes ont régulièrement comptabilisé des dépréciations complémentaires. La moyenne n'a que faiblement varié au cours des années examinées.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2
Moyenne	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8

Remarques

- Aucune

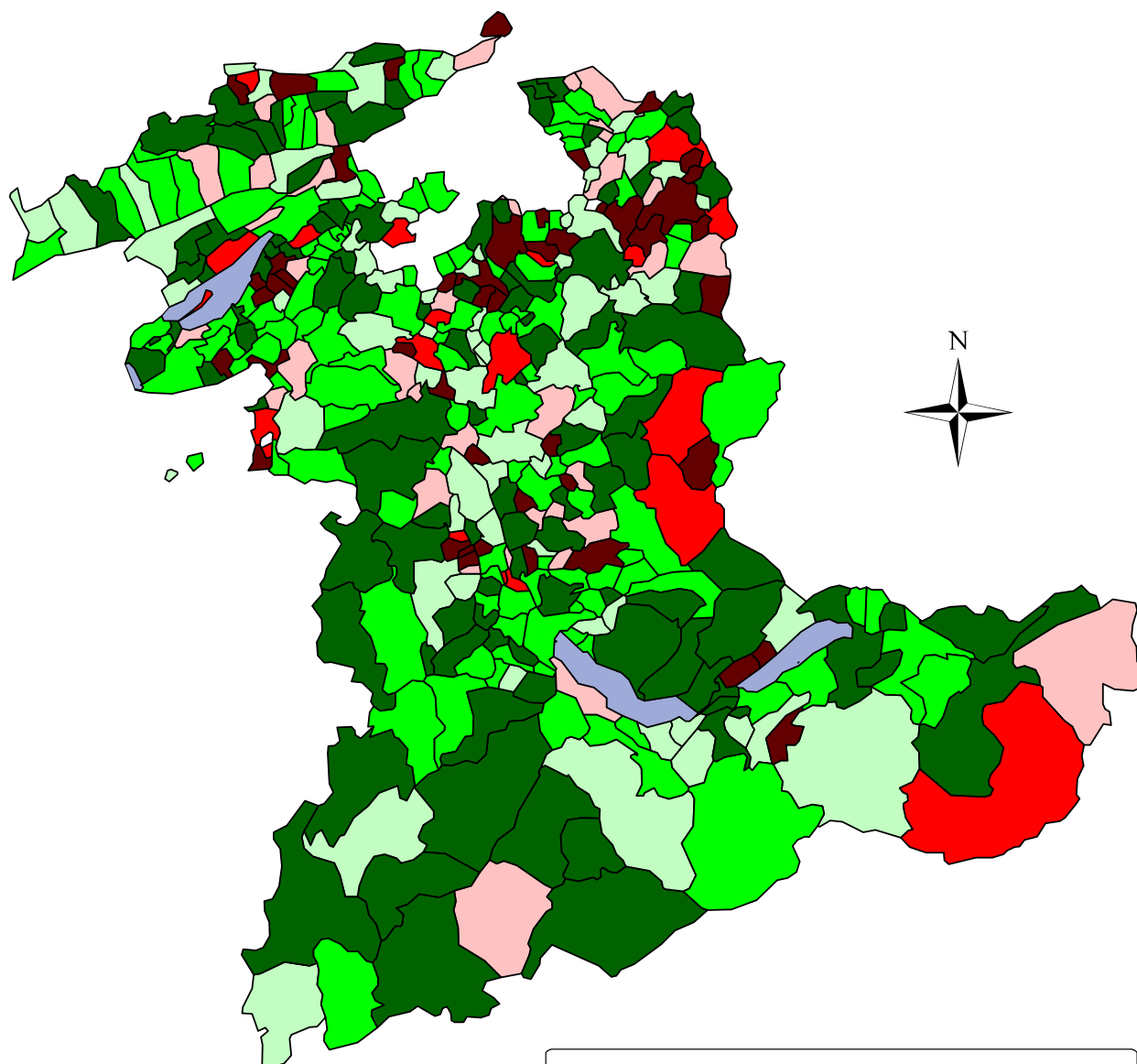
Formule de calcul

Dépréciations complémentaires (compte 990.332)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 12 / Carte 12

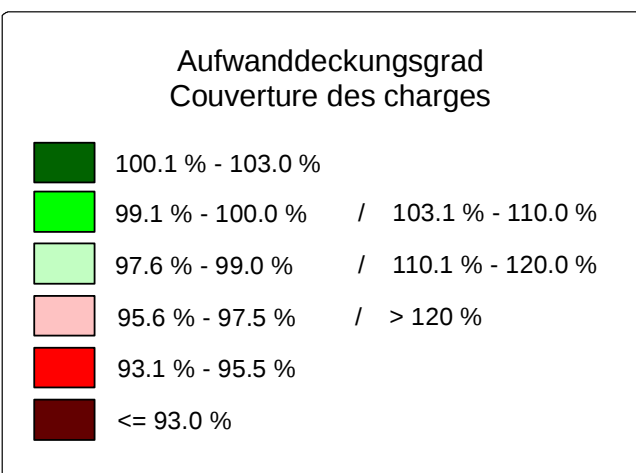
Aufwanddeckungsgrad 2012 **Couverture des charges en 2012**



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 101.4 %
- Mittelwert/Moyenne: 101.3 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.12 Carte 12: Couverture des charges en 2012

Question examinée

Le revenu courant est exprimé en pour cent des charges courantes, abstraction faite en particulier des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements à charge de ceux-ci. On aboutit donc au résultat qui aurait été celui du compte de fonctionnement sans les financements spéciaux.

Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. La commune vit donc au-dessus de ses moyens.

En revanche, un taux de couverture des charges supérieur à 100 pour cent traduit un boni, les revenus étant plus importants que les charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable, mais cette perception doit être relativisée. En effet, il peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et devrait donc être revue à la baisse.

Cet indicateur permet donc d'apprécier si la quotité d'impôt appliquée par la commune et son revenu sont proportionnés aux charges.

Commentaire

Valeurs indicatives

	bon	100,0 % à 103,0 %
99,0 % à 100,0 %	non problématique	103,0 % à 110,0 %
97,5 % à 99,0 %	à surveiller	110,0 % à 120,0 %
95,5 % à 97,5 %	à surveiller de près	> 120,0 %
93,0 % à 95,5 %	problématique	
90,0 % à 93,0 %	très problématique	
< 90,0 %	extrêmement problématique	

- En 2012, 100 communes (année précédente: 78) sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges situé entre 100,0 et 103,0 pour cent.
- 119 communes (année précédente: 137) enregistrent un taux non problématique situé entre 99,0 et 99,9 pour cent, ou alors entre 103,00 et 110,00 pour cent.
- Le taux de couverture des charges de 63 communes (année précédente: 69) oscille en 2012 à l'intérieur de fourchettes allant de 97,5 à 99,00 pour cent et de 110,00 à 120,00 pour cent.
- Les communes dans lesquelles le taux de couverture des charges oscille entre 95,5 et 97,5 pour cent, ou alors est supérieur à 120,0, et doit dès lors être surveillé de près, sont au nombre de 37 en 2012 (année précédente: 47).
- Dans 16 communes (année précédente: 18), le taux de couverture des charges en 2012 doit être qualifié de problématique puisqu'il se situe entre 93,0 et 95,5.
- Le taux de couverture des charges est inférieur ou égal à 93,0 pour cent dans 47 communes (année précédente: 34).

Médiane et moyenne

- La médiane a légèrement reculé en 2012 par rapport à l'année précédente; elle est de 101,4 pour cent, soit dans la fourchette considérée comme bonne.
- La moyenne est également inférieure à celle de l'année précédente; de 101,3 pour cent, elle se situe elle aussi dans la fourchette non problématique.
- Sur la durée, cet indicateur se situe toujours à un bon niveau ou à un niveau non problématique.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	103,5	104,3	103,3	105,0	105,5	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4
Moyenne (%)	102,6	102,5	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3

Remarques

- Les valeurs indicatives ont été adaptées à partir du rapport consacré à l'exercice 2011, compte tenu du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP (cf. p. 27). Ces valeurs ont en particulier été quelque peu assouplies s'agissant des communes ayant un excédent de revenus substantiel.

Formule de calcul

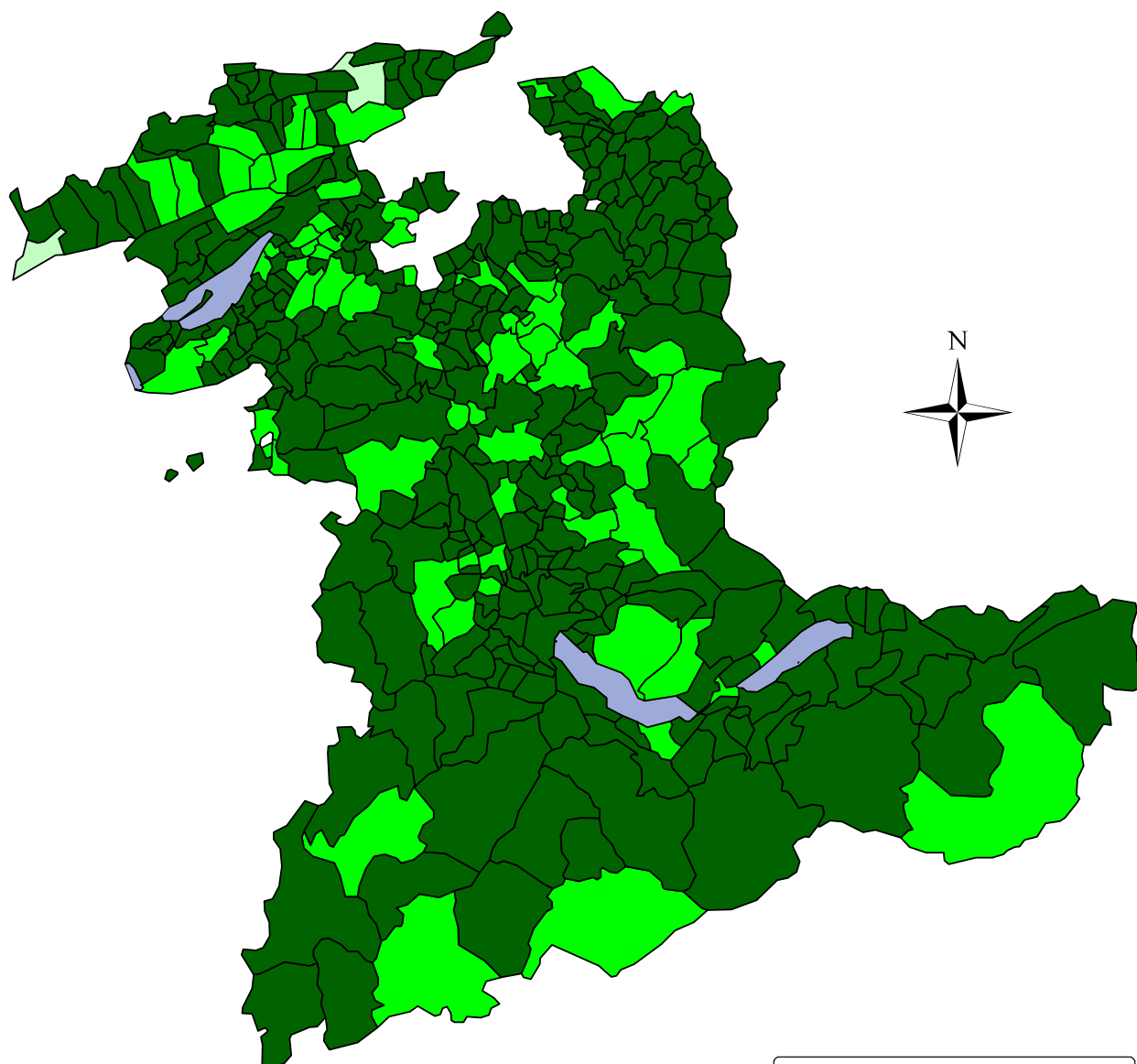
Revenus courants x 100

Charges courantes

Détails	Revenu courant	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	– Subventions redistribuées	47
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	– Imputations internes	49
	Charges courantes	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	– Subventions redistribuées	37
	– Attributions aux financements spéciaux	38
	– Imputations internes	39

Karte 13 / Carte 13

Nettozinsbelastungsanteil 2012 Quotité de la charge des intérêts nets en 2012

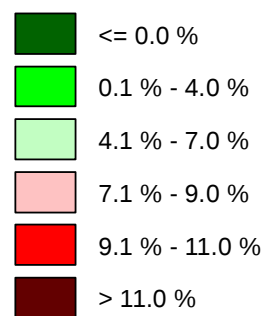


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -1.8 %
- Mittelwert/Moyenne: -2.6 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Nettozinsbelastung Charge des intérêts nets



5.13 Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2012

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets.

Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour cent des recettes fiscales directes.

Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En revanche, un résultat inférieur à 0 pour cent est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0,0 %	aucune charge
	0,1 % à 4,0 %	très faible charge
	4,1 % à 7,0 %	faible charge
	7,1 % à 9,0 %	charge importante
	9,1 % à 11,0 %	forte charge
	11,0 % à 13,0 %	très forte charge
	> 13,0 %	charge excessive

- En 2012, la charge des intérêts nets de 307 communes (année précédente: 304) est inférieure à 0 pour cent, ce qui signifie que les revenus des biens excèdent les intérêts passifs.
- En 2012, les communes pouvant se prévaloir d'une charge des intérêts nets très faible ou faible (0,1 à 7,0 %) sont au nombre de 75 (année précédente: 79).
- Il n'y a aucune commune, en 2012 comme en 2011, dans laquelle la charge excéderait 7,0 pour cent et devrait donc être qualifiée d'importante à excessive.
- Par rapport à l'année précédente, le total des intérêts passifs a reculé de 2,9 % en 2012, pour se monter à 123,0 millions de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane s'est améliorée par rapport à 2011 et atteint -1,8 pour cent en 2012, ce qui correspond à un avoir en intérêts nets.
- La moyenne des communes bernoises a reculé en 2012; la charge, de -2,6 pour cent, se situe largement au-dessous de 0 pour cent (cf. remarques).
- Tant la médiane que la moyenne ont toujours attesté d'une charge faible ou très faible. Les exercices 2008, puis 2010 et suivants se caractérisent même par une absence de charge pour les deux valeurs.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	0,8	0,2	-0,2	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8
Moyenne (%)	4,4	3,6	2,8	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6

Remarques

- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale – considérablement influencée par les chiffres de cette dernière – d'autre part.
- Les valeurs indicatives ont été légèrement adaptées à partir du rapport consacré à l'exercice 2011, compte tenu du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP (cf. p. 27).

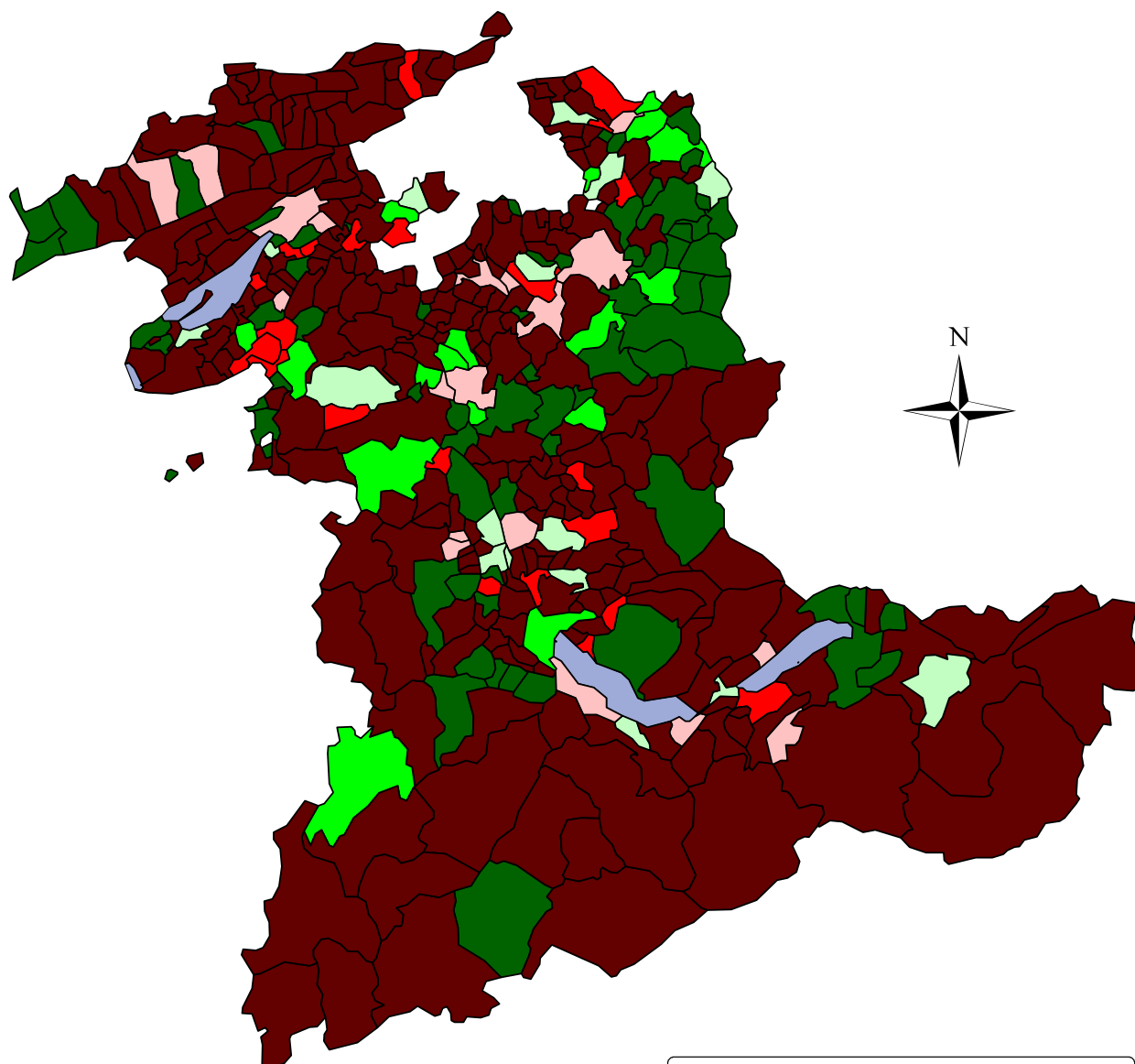
Formule de calcul
$$\frac{\text{Intérêts, montant net} \times 100}{\text{Recettes fiscales directes}}$$

Recettes fiscales directes

Détails	Intérêts, montant net	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	– Revenus des disponibilités et créances	421
	– Revenus des placements du patrimoine financier	422
	– Revenus des immeubles du patrimoine financier	423
	Recettes fiscales directes	Natures
	+ Impôts sur le revenu et sur la fortune	400
	+ Impôts sur le bénéfice et sur le capital	401
	+ Taxes immobilières	402
	+ Impôts sur les gains de fortune	403

Karte 14 / Carte 14

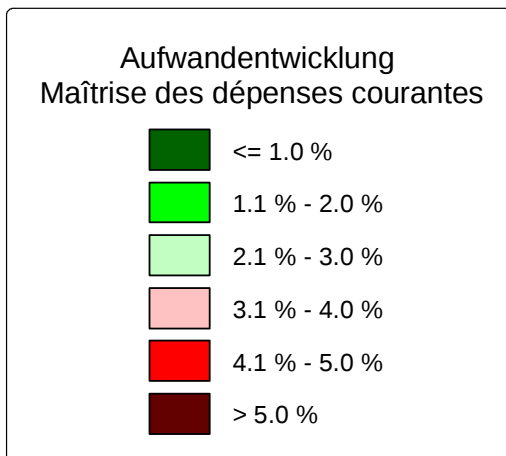
Aufwandentwicklung pro Einwohner 2012 Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 7.0 %
- Mittelwert/Moyenne: 4.8 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.14 Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2012

Question examinée

La différence entre les charges au sens strict par habitant de l'exercice considéré et les charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent est exprimée en pour cent de cette dernière valeur, ce qui renseigne sur l'évolution des charges d'une année à l'autre.

Les dépenses courantes sont constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence. Les résultats dépendent toutefois aussi de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux. De même, des événements uniques peuvent avoir de fortes répercussions sur cet indicateur.

En outre, certains éléments qui échappent totalement ou en grande partie au contrôle des responsables financiers ont également un impact sur les résultats (répartition des tâches entre le canton et les communes, dépenses liées comme les paiements en faveur de la péréquation financière cantonale, etc.).

Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 1,0 %	dépenses très bien maîtrisées
	1,1 % à 2,0 %	dépenses bien maîtrisées
	2,1 % à 3,0 %	dépenses assez bien maîtrisées
	3,1 % à 4,0 %	dépenses faiblement maîtrisées
	4,1 % à 5,0 %	dépenses mal maîtrisées
	5,1 % à 6,0 %	dépenses potentiellement non maîtrisées
	> 6,0 %	dépenses non maîtrisées

- 67 communes ont très bien maîtrisé leurs dépenses en 2012 (année précédente: 222), et leurs charges ont augmenté de 1,0 pour cent au maximum par rapport à 2011.
- En 2012, les dépenses ont été bien ou assez bien maîtrisées (avec un taux de 1,1 à 3,0 %) dans 31 communes (année précédente: 60).
- Elles l'ont été faiblement ou mal (taux de 3,1 à 5,0 %) dans 43 communes (année précédente: 39).
- Selon les valeurs indicatives, les dépenses sont considérées comme potentiellement non maîtrisées lorsque le taux se situe entre 5,1 et 6,0 pour cent, voire non maîtrisées au-delà de 6,0 pour cent. Tel a été le cas, en 2012, de respectivement 17 (année précédente: 15) et 224 communes (année précédente: 47) (cf. remarques).
- En 2012, le total des charges du compte de fonctionnement a augmenté à raison de 4,3 pour cent par rapport à l'année précédente, et se monte à 5,67 milliards de francs. Les dépréciations ont enregistré une baisse, tandis que le total des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes a légèrement augmenté.
- Entre 2011 et 2012, le total des charges au sens strict a augmenté, de 248,1 millions de francs ou de 5,5 pour cent, pour atteindre 4,73 milliards de francs.
- Par rapport à 2011, le nombre d'habitants a progressé de 0,7 pour cent. En 2012, le canton compte 991 629 habitants.

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane, de 7,0 pour cent, atteste de dépenses non maîtrisées.
- La moyenne, de 4,8 pour cent, se situe dans la fourchette des dépenses mal maîtrisées.

	2011	2012
Médiane (%)	0,3	7,0
Moyenne (%)	-1,4	4,8

Remarques

- L'indicateur est calculé conformément au comparatif des finances cantonales et communales de l'IDHEAP, et plus précisément au rapport sur la méthodologie appliquée (édition 2011) (cf. introduction, chapitre 5) dont les valeurs indicatives ont également été reprises.
- L'IDHEAP a modifié les modalités de calcul de l'indicateur en 2011 afin que celui-ci tienne compte de l'évolution démographique: celui-ci mesure désormais la progression des dépenses

courantes par habitant. Le rapport sur les finances communales a été adapté en conséquence à partir de l'exercice 2011.

- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les flux financiers entre le canton et les communes s'en trouvent dès lors modifiés. Les répercussions de la révision ainsi que la hausse généralisée des coûts enregistrée pour les tâches que le canton et les communes accomplissent conjointement entraînent en 2012 une majoration sensible des charges au sens strict dans de nombreuses communes bernoises. L'impact sur les résultats de l'indicateur examiné ici est considérable. Or, les changements induits par la révision législative échappent dans une large mesure à l'influence des responsables des finances. De surcroît, les changements touchant simultanément les revenus ne sont pas pris en considération par l'indicateur.

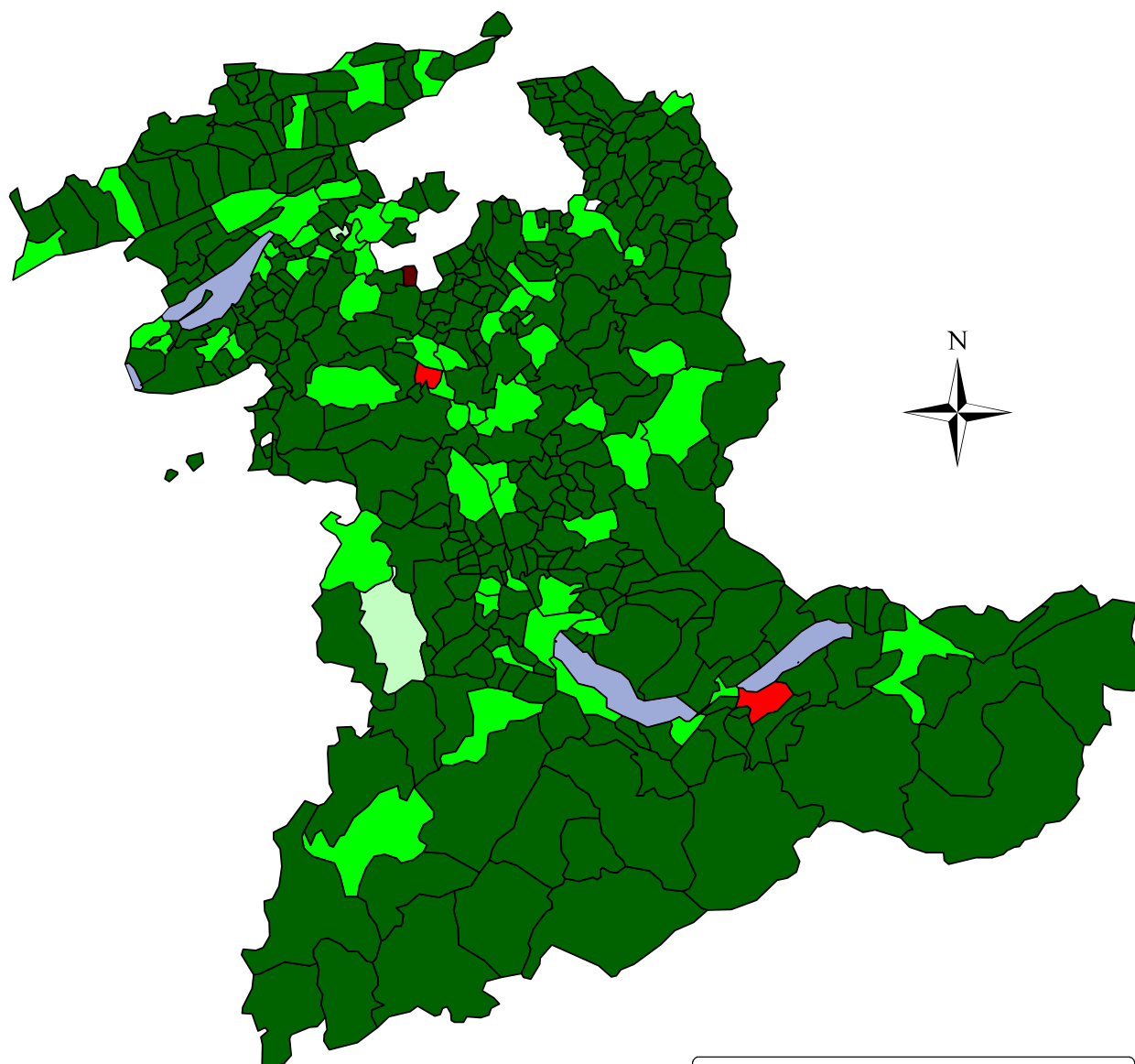
Formule de calcul

$$\frac{(\text{Charges au sens strict par habitant} - \text{charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}) \times 100}{\text{Charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}}$$

Détails	Charges au sens strict	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	– Dépréciations	33
	– Subventions redistribuées	37
	– Attributions aux financements spéciaux	38
	– Imputations internes	39

Karte 15 / Carte 15

Durchschnittliche Schuldzinsen 2012 Intérêt moyen de la dette en 2012

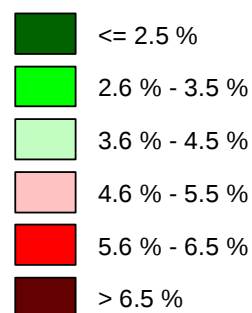


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1.7 %
- Mittelwert/Moyenne: 2.4 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Durchschnittliche Schuldzinsen Intérêt moyen de la dette



5.15 Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2012

Question examinée

Les intérêts passifs des dettes à moyen et à long terme sont exprimés en pour cent des dettes moyennes en question (sans les comptabilités séparées); cet indicateur renseigne sur les conditions auxquelles sont versés, en moyenne, les intérêts des dettes à moyen et à long terme.

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la solvabilité actuelle de la commune. Cet indicateur est plutôt largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.).

Il est également tributaire de la solvabilité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés, solvabilité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la commune. Une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux communes peut refléter une différence d'habileté dans la gestion de trésorerie.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 2,5 %	très faible intérêt moyen
	2,6 % à 3,5 %	faible intérêt moyen
	3,6 % à 4,5 %	intérêt moyen acceptable
	4,6 % à 5,5 %	intérêt moyen déjà élevé
	5,6 % à 6,5 %	intérêt moyen potentiellement problématique
	6,6 % à 7,5 %	intérêt moyen excessif
	> 7,5 %	intérêt moyen exorbitant

- En 2012, l'intérêt moyen de la dette de 315 communes (année précédente: 277) est inférieur ou égal à 2,5 pour cent, et peut donc être qualifié de très faible.
- L'intérêt moyen de la dette est faible à acceptable (2,6 à 4,5 %) dans 64 communes (année précédente: 102) en 2012, tandis qu'il est déjà élevé à potentiellement problématique (4,6 à 6,5 %) dans 2 autres communes (année précédente: 4).
- En 2012, une seule commune (année précédente: 0) a dû supporter un intérêt moyen excessif, soit de plus de 6,5 pour cent.
- La dette brute moyenne (moyenne entre le montant du début et celui de la fin de l'exercice) a augmenté de 2,9 pour cent en 2012 par rapport à l'année précédente, et équivaut à 4,5 milliards de francs. Les intérêts passifs ont reculé entre 2011 et 2012, à raison de 2,8 pour cent, et se situent à 109,5 millions de francs.

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente; elle est de 1,7 pour cent, ce qui correspond à un très faible intérêt moyen.
- La moyenne de 2012 a elle aussi reculé par rapport à celle de l'année précédente; avec un taux de 2,4 pour cent, elle peut être qualifiée de très peu élevée.
- Tant la médiane que la moyenne ont sensiblement reculé depuis 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	4,1	3,8	3,3	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7
Moyenne (%)	4,2	3,7	3,3	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4

Remarques

- A partir de 2006, le calcul ne prend plus en considération que les dettes à moyen et à long terme, étant donné que les communes ne peuvent guère influencer les dettes à court terme (p. ex. intérêts rémunératoires sur les impôts payés en trop) ni les dettes envers les entités particulières (cf. formule de calcul).
- Les valeurs indicatives ont été légèrement adaptées dans le présent document consacré à l'exercice 2011, compte tenu du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP (cf. p. 27).

Formule de calcul

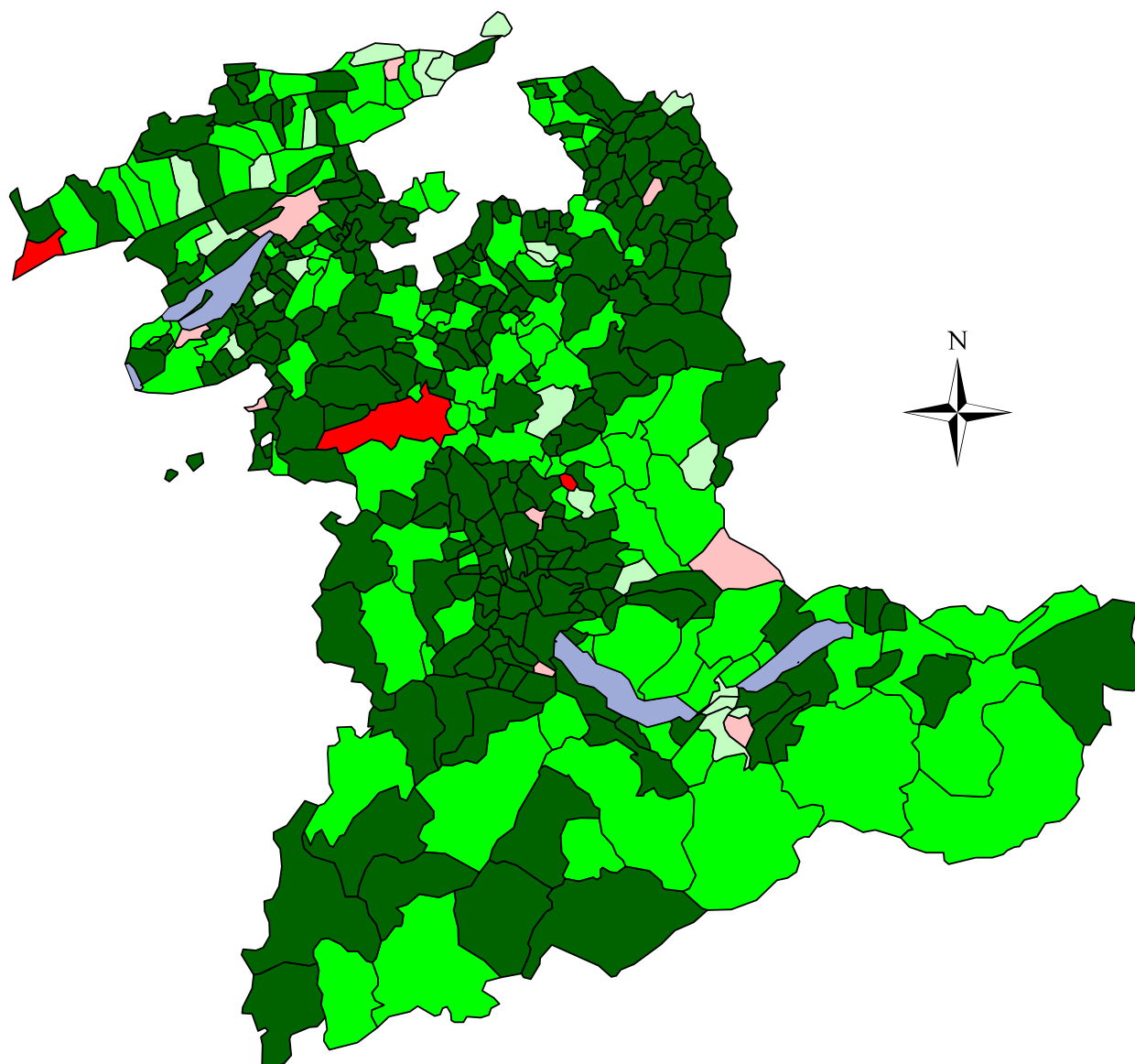
$$\frac{\text{Intérêts passifs} \times 100}{\text{Dettes brutes}}$$

(moyenne entre le début et la fin de l'exercice)

Détails	Intérêts passifs (compte de fonctionnement)	Nature
	+ Dettes à moyen et à long terme	322
	(sans les dettes à court terme [nature 321]	
	ni les dettes envers des entités particulières [nature 323])	
	Dettes brutes (passif du bilan)	Compte
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	(sans les dettes à court terme [compte 201]	
	ni les dettes envers des entités particulières [compte 203])	

Karte 16 / Carte 16

Bruttoverschuldungsanteil 2012 Dette brute par rapport aux revenus en 2012

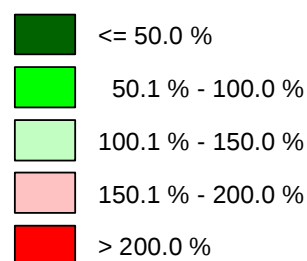


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 34.4 %
- Mittelwert/Moyenne: 93.2 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Bruttoverschuldungsanteil Dette brute par rapport aux revenus



5.16 Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2012

Question examinée

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 50 %	très bon
	50 % à 100 %	bon
	100 % à 150 %	moyen
	150 % à 200 %	mauvais
	> 200 %	critique

- En 2012, 246 communes (année précédente: 245) peuvent se prévaloir d'un très bon taux de 50 pour cent ou moins.
- 124 communes (année précédente: 124) atteignent en 2012 des valeurs situées entre 50 et 150 pour cent, qui peuvent être qualifiées de bonnes à moyennes.
- Les communes enregistrant de mauvaises valeurs, soit des valeurs situées entre 150 et 200 pour cent, sont au nombre de 9 en 2012 (année précédente: 11). Trois communes (année précédente: 3) se trouvent dans le domaine critique de plus de 200 pour cent.
- Les dettes brutes des communes bernoises ont augmenté en 2012 par rapport à l'année précédente, à raison de 0,8 pour cent, pour avoisiner les 4,9 milliards de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a augmenté en 2012; il n'en reste pas moins qu'avec un taux de 34,4 pour cent, elle peut être qualifiée de très bonne.
- En 2012, la moyenne a diminué par rapport à l'année précédente; avec un taux de 93,2 pour cent, elle se situe dans la fourchette qualifiée de bonne.
- La médiane et la moyenne se sont nettement améliorées depuis 2002. L'importance de la différence entre les deux permet de conclure que cet indicateur est fortement influencé par les valeurs extrêmes.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	64,5	58,7	57,4	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4
Moyenne (%)	109,9	105,8	106,8	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2

Remarques

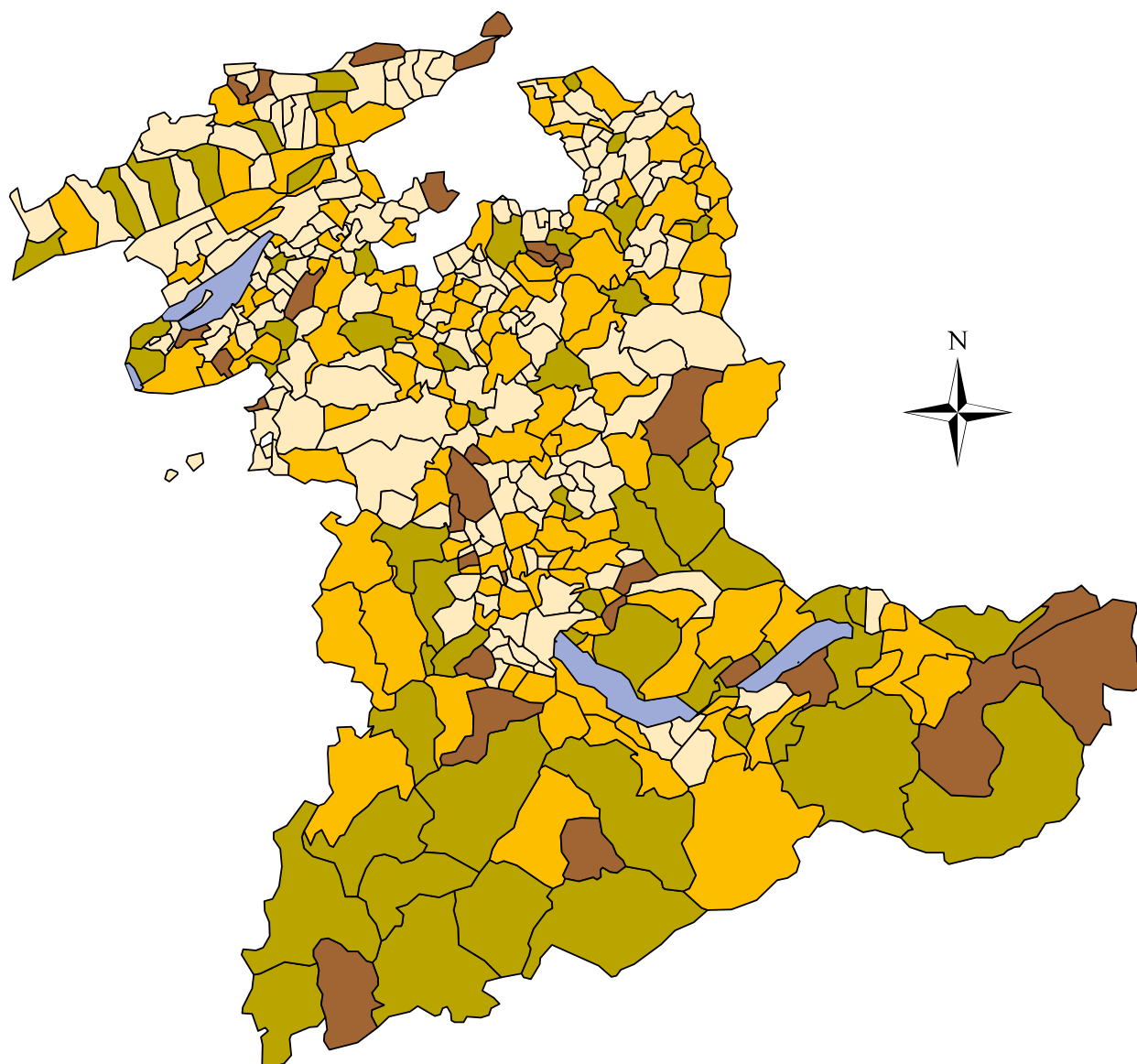
- S'agissant de la ville de Berne, la dette brute comprend également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus ne sont pas pris en considération. Sans cette distorsion inhérente au système, les valeurs de la ville de Berne se situeraient à un niveau moins élevé.
- Les chiffres de la ville de Berne influencent fortement la moyenne qui, sans eux, serait de 56,6 pour cent en 2012. Si l'on fait abstraction des deux villes de Berne et de Bienne, la moyenne passe même à 46,7 pour cent.

Formule de calcul

$\frac{\text{Dettes brutes} \times 100}{\text{Revenu}}$	
Détails	Dettes brutes (passif du bilan)
	+ Dettes à court terme
	+ Dettes à moyen et à long terme
	+ Entités particulières
	Revenu
	+ Revenu total du compte de fonctionnement
	– Subventions redistribuées
	– Attributions aux financements spéciaux
	– Imputations internes
	Comptes
	201
	202
	203
	Natures
	4
	47
	48
	49

Karte 17 / Carte 17

Investitionsanteil 2012 Quotité d'investissement en 2012



Durchschnittswerte Kanton Valeurs moyennes cantonales

- Median/Médiane: 11.0 %
- Mittelwert/Moyenne: 10.9 %

Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Investitionsanteil Quotité d'investissement

	≤ 10.0 %
	10.1 % - 20.0 %
	20.1 % - 30.0 %
	> 30.0 %

5.17 Carte 17: Quotité d'investissement en 2012

Question examinée

Les investissements bruts sont exprimés en pour cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Tout comme l'indicateur relatif aux investissements, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la quotité d'autofinancement.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 10 %	activités d'investissement peu importantes
	10 % à 20 %	activités d'investissement d'importance moyenne
	20 % à 30 %	activités d'investissement importantes
	> 30 %	activités d'investissement très importantes

- En 2012, les activités d'investissement sont peu importantes, soit de 10 pour cent ou moins, dans 180 communes (année précédente: 167); elles sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10 et 20 pour cent, dans 117 communes (année précédente: 133).
- Les communes qui ont beaucoup investi en 2012, et qui enregistrent donc une quotité de 20 à 30 pour cent, sont au nombre de 56 (année précédente: 54). Par ailleurs, 29 communes (année précédente: 29) ont consenti des investissements très importants (30 % et plus).
- En 2012, les investissements bruts (dépenses reportées au bilan) ont augmenté par rapport à l'année précédente, à raison de 3,2 pour cent, et se montent à 585,4 millions de francs. Les dépenses consolidées ont progressé de 4,9 pour cent, pour atteindre 5,35 milliards de francs.

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane a reculé par rapport à l'année précédente: avec un taux de 11,0 pour cent, elle se situe dans la partie inférieure de la fourchette des activités d'investissement d'importance moyenne.
- La moyenne a elle aussi reculé entre 2011 et 2012 et, avec un taux de 10,9 pour cent, atteste d'activités d'investissement d'importance moyenne.
- Cet indicateur reste, au fil des ans, à un niveau assez peu élevé.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	9,2	8,7	9,1	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0
Moyenne (%)	11,2	15,1	12,3	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

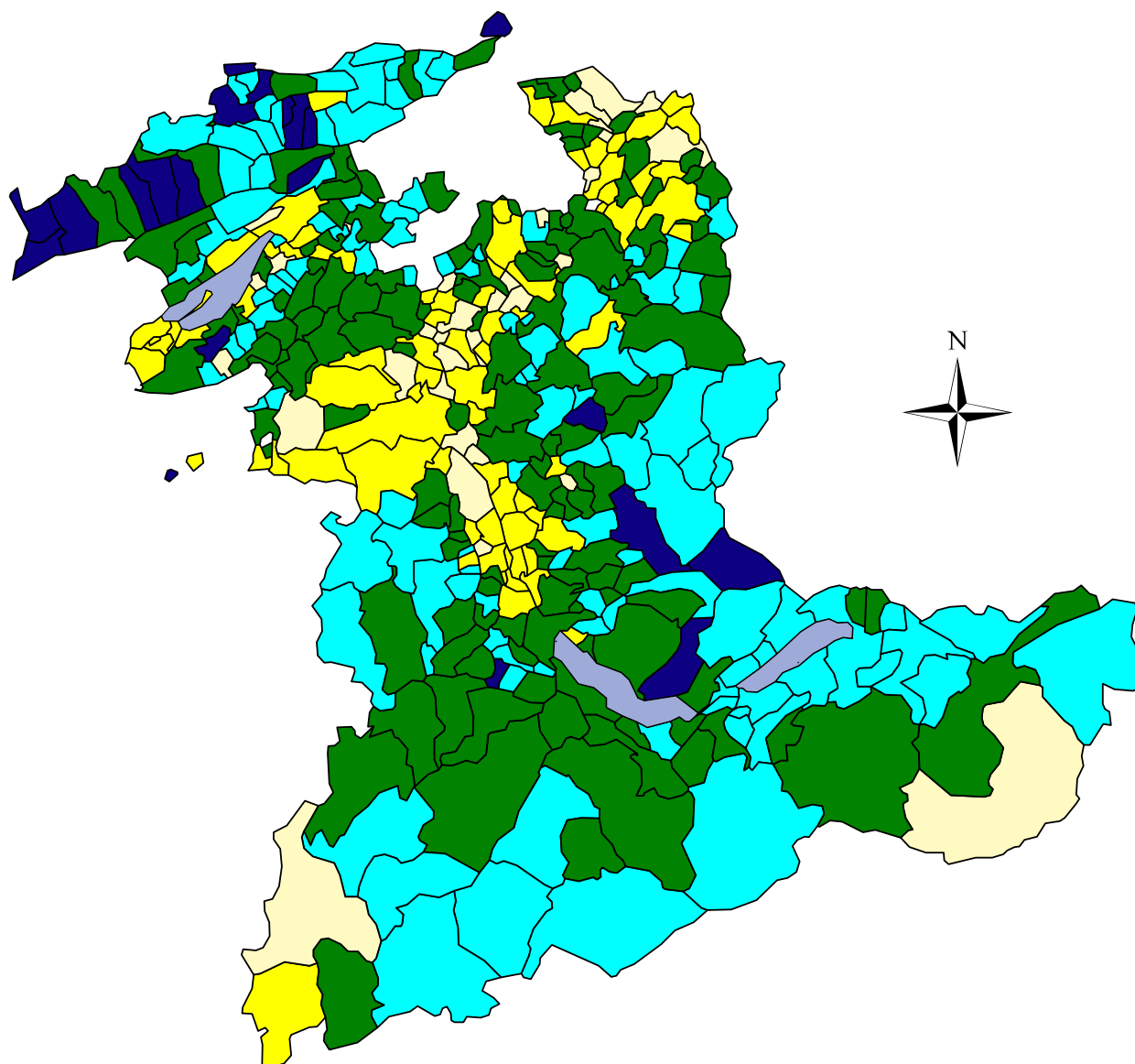
Investissements bruts x 100

Dépenses consolidées

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	Dépenses consolidées	Natures
	+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	– Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	– Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	– Dépréciations du découvert du bilan	333
	– Subventions redistribuées	37
	– Attributions aux financements spéciaux	38
	– Imputations internes	39

Karte 18 / Carte 18

Steueranlage 2012 Quotité d'impôt en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1.70
- Mittelwert/Moyenne: 1.69

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Steueranlage Quotité d'impôt

	< 1.40
	1.40 - 1.59
	1.60 - 1.79
	1.80 - 1.99
	>= 2.00

5.18 Carte 18: Quotité d'impôt en 2012

Question examinée

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

Commentaire

- En 2012, la quotité d'impôt de 33 communes (année précédente: 35) est inférieure à 1,40.
- En 2012, la quotité d'impôt de 77 communes (année précédente: 74) se situe entre 1,40 et 1,59, et celle de 142 communes (année précédente: 149) entre 1,60 et 1,79.
- Dans 109 communes (année précédente: 103), la quotité d'impôt oscille, en 2012, entre 1,80 et 1,99, tandis que dans 21 communes (année précédente: 22), elle est égale ou supérieure à 2,00.
- La médiane d'un dixième de quotité d'impôt en francs a reculé en 2012 par rapport à l'année précédente, à raison de 5,1 pour cent, et équivaut à 94 108 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2012, inchangée par rapport à l'année précédente, équivaut à 1,70.
- La moyenne de 2012, de 1,69, n'a pas non plus varié par rapport à celle de 2011.
- La médiane et la moyenne, après la tendance à la baisse enregistrée entre 2004 et 2010, s'est stabilisée depuis trois ans.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	1,80	1,80	1,80	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70
Moyenne	1,79	1,79	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69

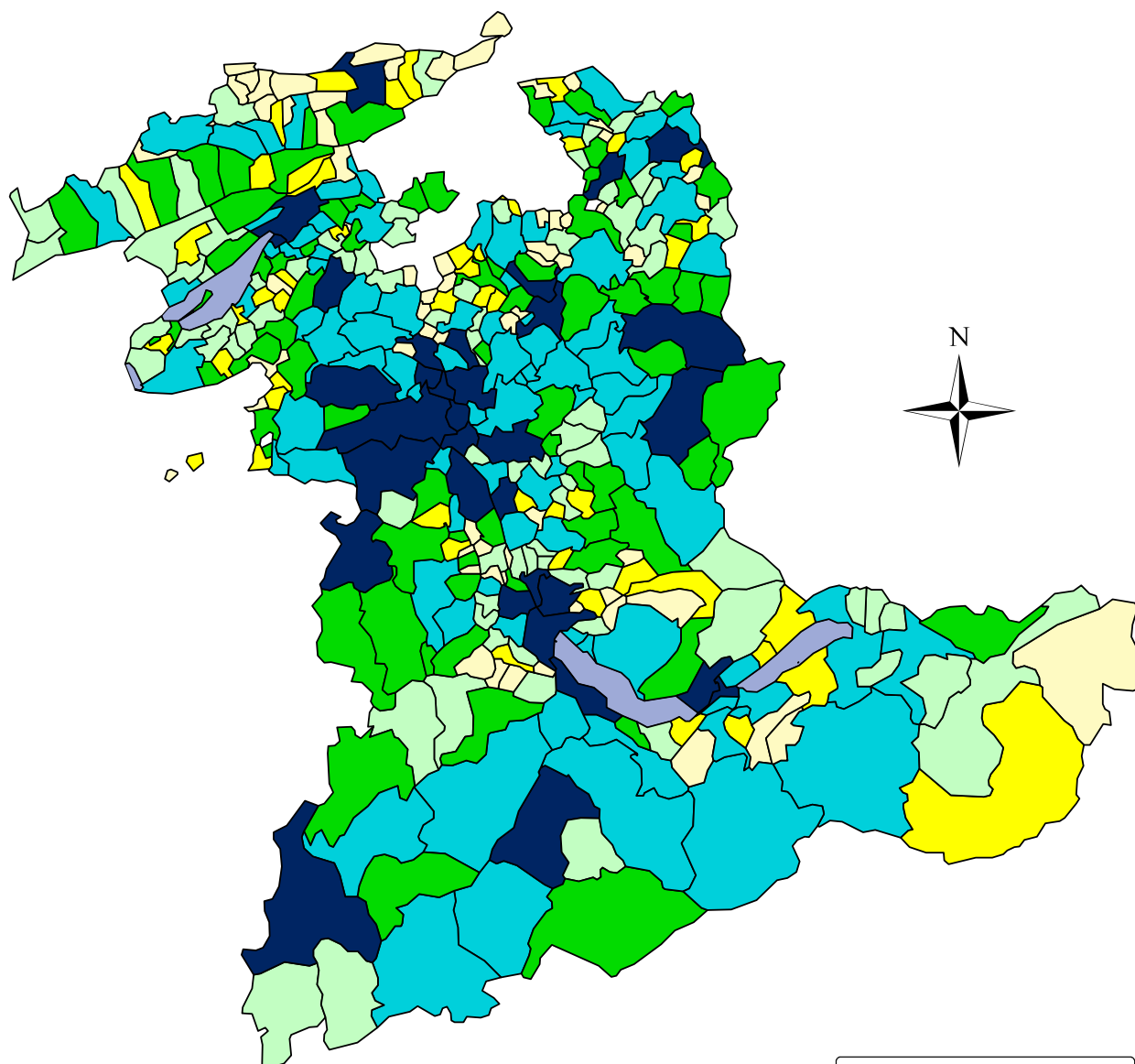
Remarques

- La révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), avec effet au 1^{er} janvier 2012, s'est traduite par un alourdissement des charges pour 231 communes et par un allègement pour 115 autres communes. En 2012, les effets de la révision n'ont été répercutés que de manière très limitée sur les contribuables⁴.

⁴ Administration des finances du canton de Berne, Analyse des conséquences de la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges au 1^{er} janvier 2012 (projet LPFC 2012) sur les quotités d'impôt des communes en 2012 (mai 2012)

Karte 19 / Carte 19

Anzahl Einwohner 2012
Nombre d'habitants en 2012

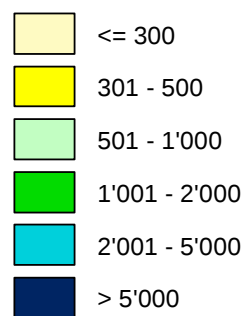


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 981
- Mittelwert/Moyenne: 2'596

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Anzahl Einwohner
Nombre d'habitants



5.19 Carte 19: Nombre d'habitants en 2012

Question examinée

Cette carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

Commentaire

- En 2012, 65 communes comptent 300 habitants au plus (année précédente: 66), et 49 communes (année précédente: 48) entre 301 et 500 habitants.
- 78 communes (année précédente: 80) ont une population de 501 à 1000 habitants, et 71 communes (année précédente: 71) de 1001 à 2000 habitants.
- En 2012, le chiffre de la population de 86 communes (année précédente: 85) se situe entre 2001 et 5000, et celui de 33 communes au-delà de 5000 (année précédente: 33).
- En 2012, la population du canton de Berne a légèrement augmenté, à raison de 0,7 pour cent, et atteint 991 629 habitants.

Médiane et moyenne

- En 2012, la médiane a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et se situe à 981 habitants.
- La moyenne de 2012, qui est de 2596, est aussi un peu plus élevée que celle de 2011.
- La médiane et la moyenne du nombre d'habitants par commune sont très stables; sur plusieurs années, elles tendent à augmenter légèrement.

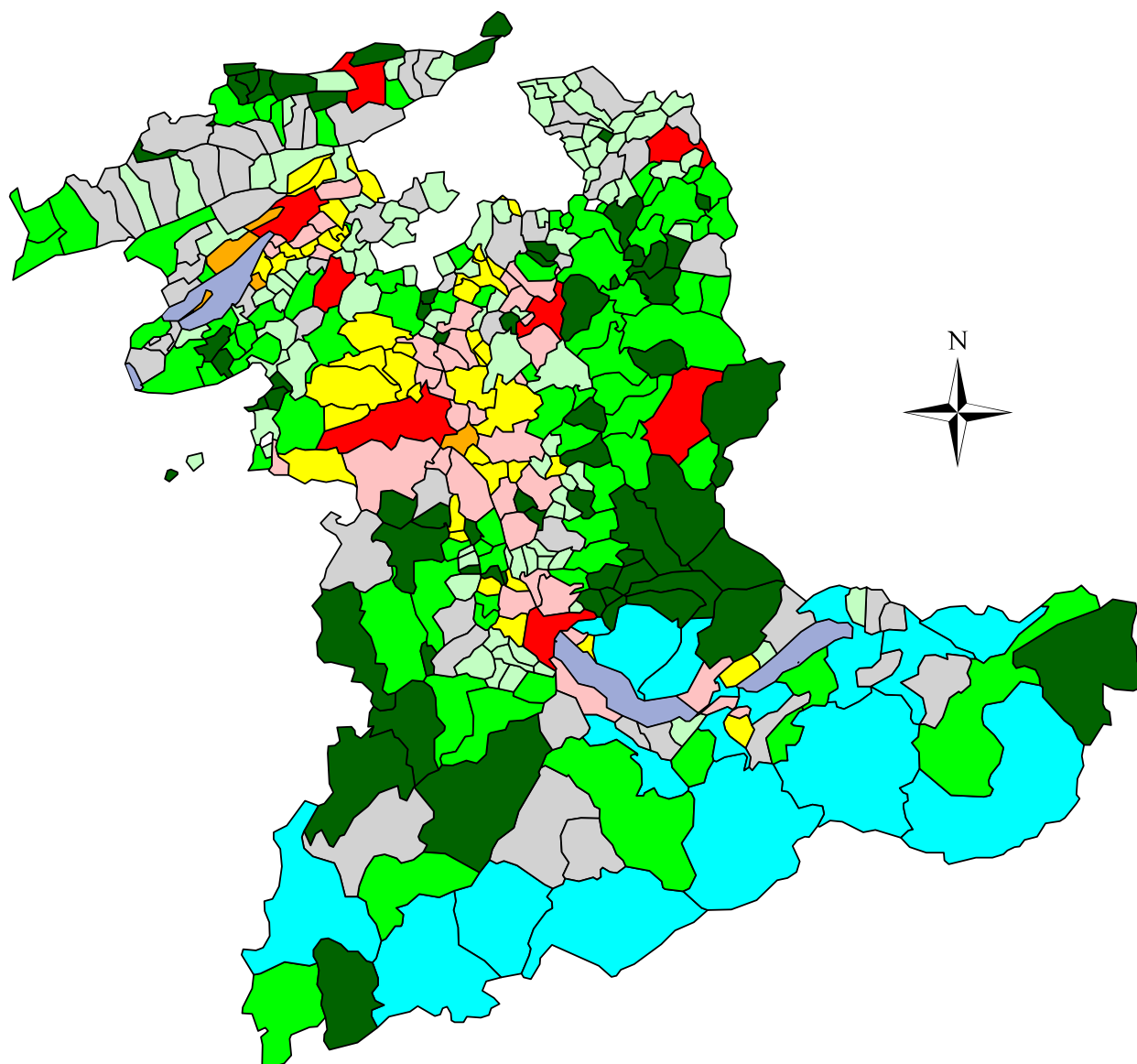
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane	877	873	888	909	913	912	911	934	957	976	981
Moyenne	2381	2386	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596

Remarques

- Le calcul de la population résidante moyenne est effectué en application de l'article 5 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111). Selon cette disposition, la population résidante déterminante pour l'exécution selon le principe du domicile civil est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.

Karte 20 / Carte 20

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

- Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik
Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique
- 1 Zentren/Centres (8)
 - 2 Suburbane Gemeinden/Communes suburbaines (33)
 - 3 Einkommensstarke Gemeinden/Communes à revenu élevé (4)
 - 4 Periurbane Gemeinden/Communes périurbaines (39)
 - 5 Touristische Gemeinden/Communes touristiques (17)
 - 6 Industrielle und tertiäre Gemeinden/Communes industrielles et tertiaires (53)
 - 7 Ländliche Pendlergemeinden/Communes rurales de navetteurs (91)
 - 8 Agrar-gemischte Gemeinden/Communes agricoles mixtes (76)
 - 9 Agrarische Gemeinden/Communes agricoles (61)

5.20 Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique

Question examinée

Les communes sont réparties en neuf catégories selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (9 types principaux selon le concept centre-périphérie, valeurs sur la base du recensement 2000 de la population), ce qui permet de déterminer celles qui sont comparables entre elles.

Commentaire

- L'Office fédéral de la statistique a légèrement remanié la répartition des communes entre les différentes catégories sur la base des résultats du recensement 2000 de la population. La désignation des catégories correspond à des notions statistiques.
- La typologie sert en particulier à sélectionner les communes qui sont comparables entre elles.
- Deux pour cent des communes sont qualifiées de centres, où vivent quelque 29 pour cent de la population bernoise.
- Les 33 communes suburbaines (environ 24 % de la population) et les centres regroupent plus de la moitié des habitants du canton de Berne.
- "Seuls" 7,4 pour cent de la population vivent dans les 91 communes rurales de navetteurs, qui représentent près d'un quart des communes bernoises.

Synthèse pour 2012

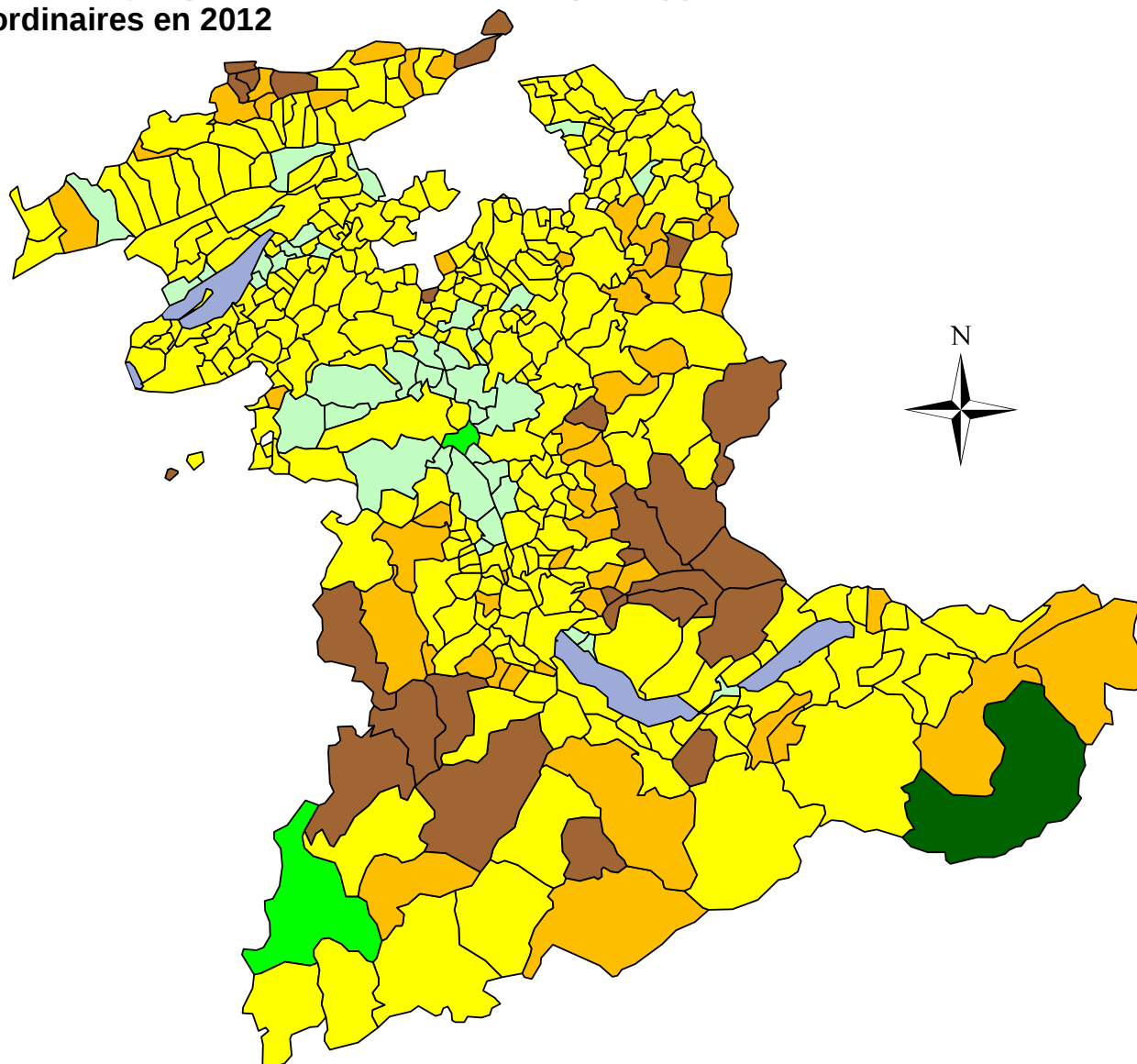
Type	Désignation	Nombre de communes	Nombre de communes en %	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants en %
1	Centres	8	2,09	283531	28,59
2	Communes suburbaines	33	8,64	242044	24,41
3	Communes à revenu élevé	4	1,05	16836	1,70
4	Communes périurbaines	39	10,21	84140	8,49
5	Communes touristiques	17	4,45	49273	4,97
6	Communes industrielles et tertiaires	53	13,87	117360	11,84
7	Communes rurales de navetteurs	91	23,82	73553	7,42
8	Communes agricoles mixtes	76	19,90	92339	9,31
9	Communes agricoles	61	15,97	32553	3,28
	Total	382	100,00	991629	100,00

Remarques

- Aucune

Karte 21 / Carte 21

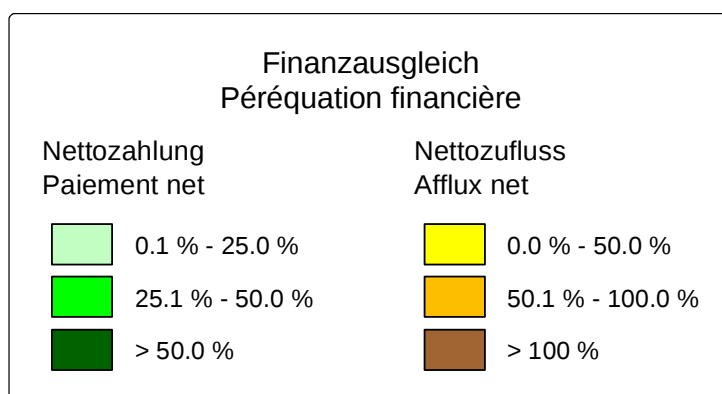
Finanzausgleich und Massnahmen für besonders belastete Gemeinden in Prozent des ordentlichen Steuerertrages 2012
Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2012



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 19.4 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.21 Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2012

Question examinée

Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques) sont présentées en pour cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

Commentaire

- En 2012, 43 communes (année précédente: 66) sont des contributrices en chiffres nets, dont deux contribuent à la péréquation financière dans une mesure située entre 25 et 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires et une à raison de plus de 50 pour cent (année précédente: 4 communes dont la contribution était supérieure à 25 %).
- En 2012, la plupart des communes, soit 265 d'entre elles (année précédente: 260), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Pour 48 communes (année précédente: 41), les recettes provenant de la péréquation financière ou de mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes représentent, en 2012, l'équivalent de 50 à 100 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- En 2012, 26 communes (année précédente: 16) ont reçu, au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes, des montants supérieurs à leurs propres recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 100 %). Deux d'entre elles (année précédente: aucune) ont bénéficié de contributions équivalant même à plus du double de leurs recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 200 %).
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2012, de quelque 273,2 millions de francs. Le canton a versé 177,2 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques), tandis que les versements des communes se montent à 96 millions de francs (réduction des disparités, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain).

Médiane et moyenne

- La médiane est de 19,4 pour cent en 2012, soit à un niveau nettement supérieur à celui des années précédentes. Plus de la moitié des communes bernoises perçoivent, en chiffres nets, des prestations excédant 19 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes.
- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).

	2008	2009	2010	2011	2012
Médiane (%)	11,2	11,8	11,2	10,8	19,4

Remarques

- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes ont elles aussi fait l'objet de diverses adaptations et optimisations, de sorte que les indicateurs de 2012 ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes.

Bases

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111)

Source des données: Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2012

Formule de calcul

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

Recettes fiscales ordinaires

Détails Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes
Péréquation financière cantonale, exécution de la LPFC en 2012

Détails Recettes fiscales ordinaires

+ Impôts périodiques obligatoires	Tâche 900
- Dépréciation d'avoirs fiscaux en raison d'impôts périodiques irrécouvrables	Compte détaillé 903.330.01
+ Encaissement d'impôts périodiques dépréciés précédemment	Compte détaillé 903.400.01

Base de calcul: moyenne des années 2009, 2010 et 2011 (art. 9 LPFC)

Annexes au rapport sur les finances communales en 2012

Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2012	11

Annexes Recueil de données

Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle

N°	Indicateur		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1	Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	8,7	9,8	9,9	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0
		Moyenne	2,4	2,9	3,4	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5
2	Avances aux FS en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Moyenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,1	0,2	0,3	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1
		Moyenne	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4
4	Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	4,6	5,0	5,1	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7
		Moyenne	4,6	4,1	4,0	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4
5	Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	2,3	2,2	2,4	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3
		Moyenne	3,1	2,8	2,1	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4
6	Degré d'autofinancement en pour cent	Médiane	138,5	172,4	141,0	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2
		Moyenne	149,0	148,3	193,9	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7
7	Quotité d'autofinancement en pour cent	Médiane	11,3	11,8	12,6	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4
		Moyenne	12,1	10,7	10,3	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5
8	Quotité de la charge des intérêts en pour cent	Médiane	-0,1	-0,3	-0,7	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2
		Moyenne	1,2	0,7	0,5	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6
9	Quotité de la charge financière en pour cent	Médiane	7,0	6,7	6,5	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8
		Moyenne	7,8	7,0	7,0	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3
10	Endettement net/fortune nette en francs par habitant	Médiane	300	431	588	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999
		Moyenne	-1291	-1124	-887	-644	-174	102	247	386	741	923	876
11	Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2
		Moyenne	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8
12	Couverture des charges en pour cent	Médiane	102,9	103,5	104,3	103,3	105,0	105,4	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4
		Moyenne	103,8	102,6	102,5	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3
13	Charge des intérêts nets en pour cent	Médiane	0,8	0,2	-0,2	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8
		Moyenne	4,4	3,6	2,8	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6
14	Maîtrise des dépenses courantes par habitant en pour cent	Médiane										0,3	7,0
		Moyenne										-1,4	4,8
15	Intérêt moyen de la dette en pour cent	Médiane	4,1	3,8	3,3	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7
		Moyenne	4,2	3,7	3,3	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4
16	Dette brute par rapport aux revenus en pour cent	Médiane	64,5	58,7	57,4	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4
		Moyenne	109,9	105,8	106,8	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2
17	Quotité d'investissement en pour cent	Médiane	9,2	8,7	9,1	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0
		Moyenne	11,2	15,1	12,3	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9
18	Quotité d'impôt	Médiane	1,80	1,80	1,80	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70
		Moyenne	1,79	1,79	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69
19	Nombre d'habitants	Médiane	877	873	888	909	913	912	911	934	957	976	981
		Moyenne	2381	2386	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596
21	Péréquation financière	Moyenne							11,2	11,8	11,2	10,8	19,4

Annexe II Périmètres des conférences régionales

L'ordonnance sur les conférences régionales (OCR; RSB 170.211] définit les périmètres suivants pour les six conférences régionales:

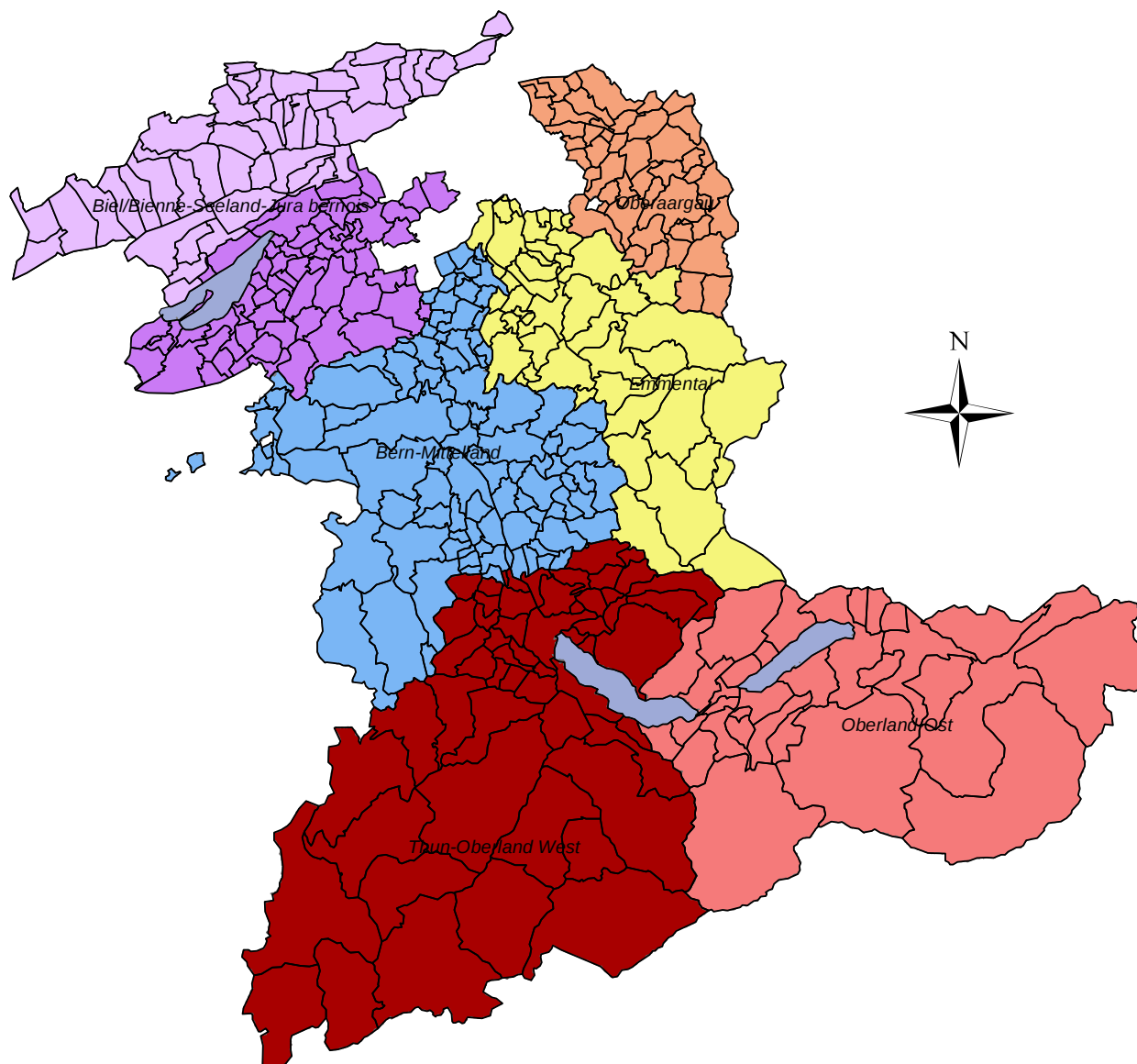
- 1. Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois
- 2. Conférence régionale de la Haute-Argovie
- 3. Conférence régionale de l'Emmental
- 4. Conférence régionale de Berne – Mittelland
- 5. Conférence régionale de Thoune – Oberland occidental
- 6. Conférence régionale de l'Oberland oriental

Le présent rapport commente certains indicateurs financiers en fonction des périmètres des conférences régionales (chapitre 4.3). Le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois fait l'objet d'une évaluation différenciée entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part (carte 1a), et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part (carte 1b).

On ne décèle pas de différences régionales nettes dans le cas de tous les indicateurs.

Les périmètres des conférences régionales servent par ailleurs à localiser les communes sur les cartes synoptiques. Ils sont représentés sur la carte ci-après, qui en précise les délimitations. Ensuite, chaque région fait l'objet d'une carte avec les noms des communes, ce qui permet de retrouver plus facilement une commune sur les cartes synoptiques. L'appartenance des communes aux conférences régionales est précisée dans le tableau des "indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2012" (annexe III, colonne R).

Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales

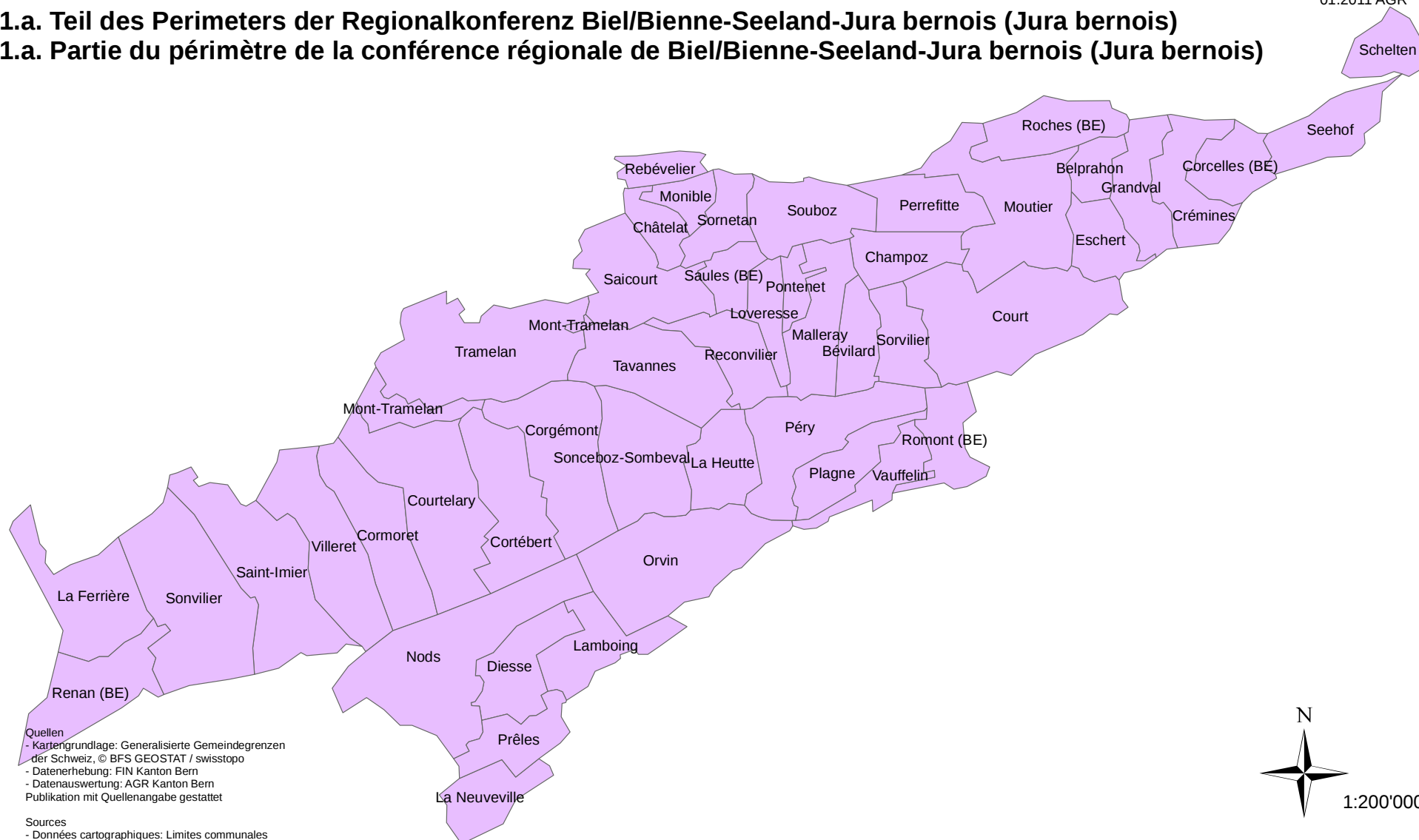
- Jura bernois (1)
- Biel/Bienne-Seeland (1)
- Bern-Mittelland
- Emmental
- Oberaargau
- Oberland-Ost
- Thun-Oberland West

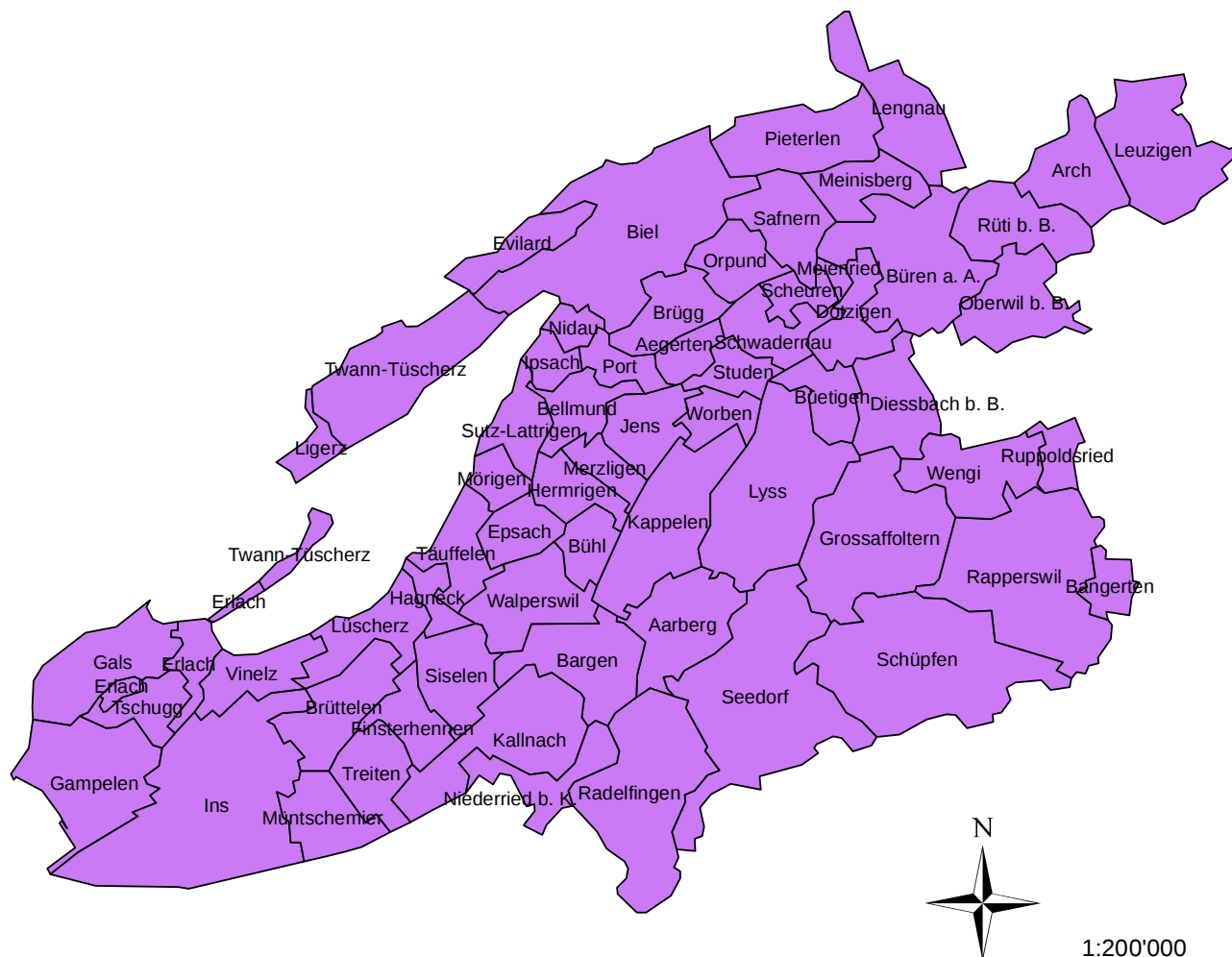
(1) Teil/partie de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

01.2011 AGR

1.a. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois)

1.a. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois)





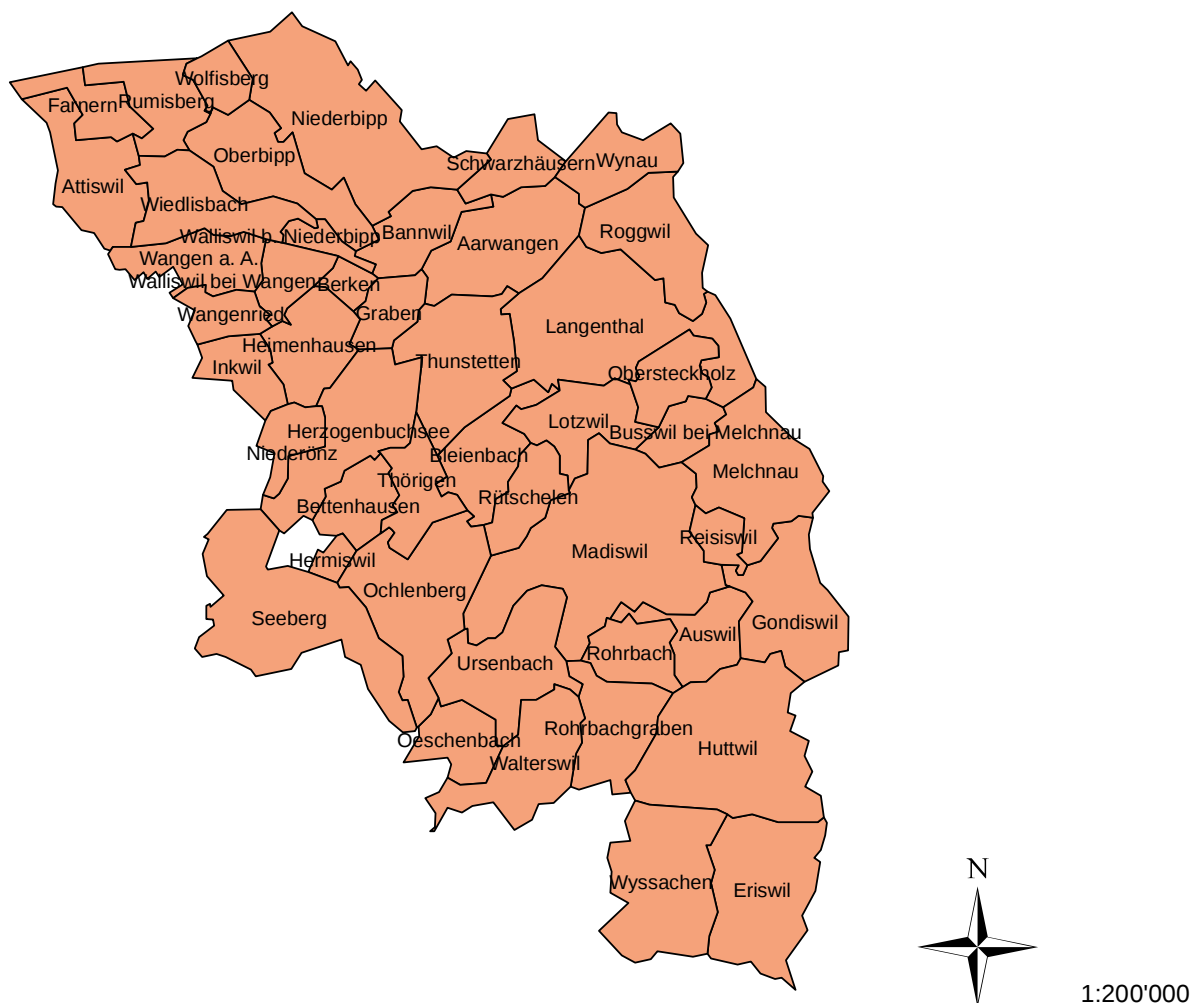
Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne

Publication avec indication des sources autorisée

2. Perimeter Regionalkonferenz Oberaargau

2. Périmètre de la conférence régionale de la Haute-Argovie



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

3. Perimeter Regionalkonferenz Emmental

3. Périmètre de la conférence régionale de l'Emmental

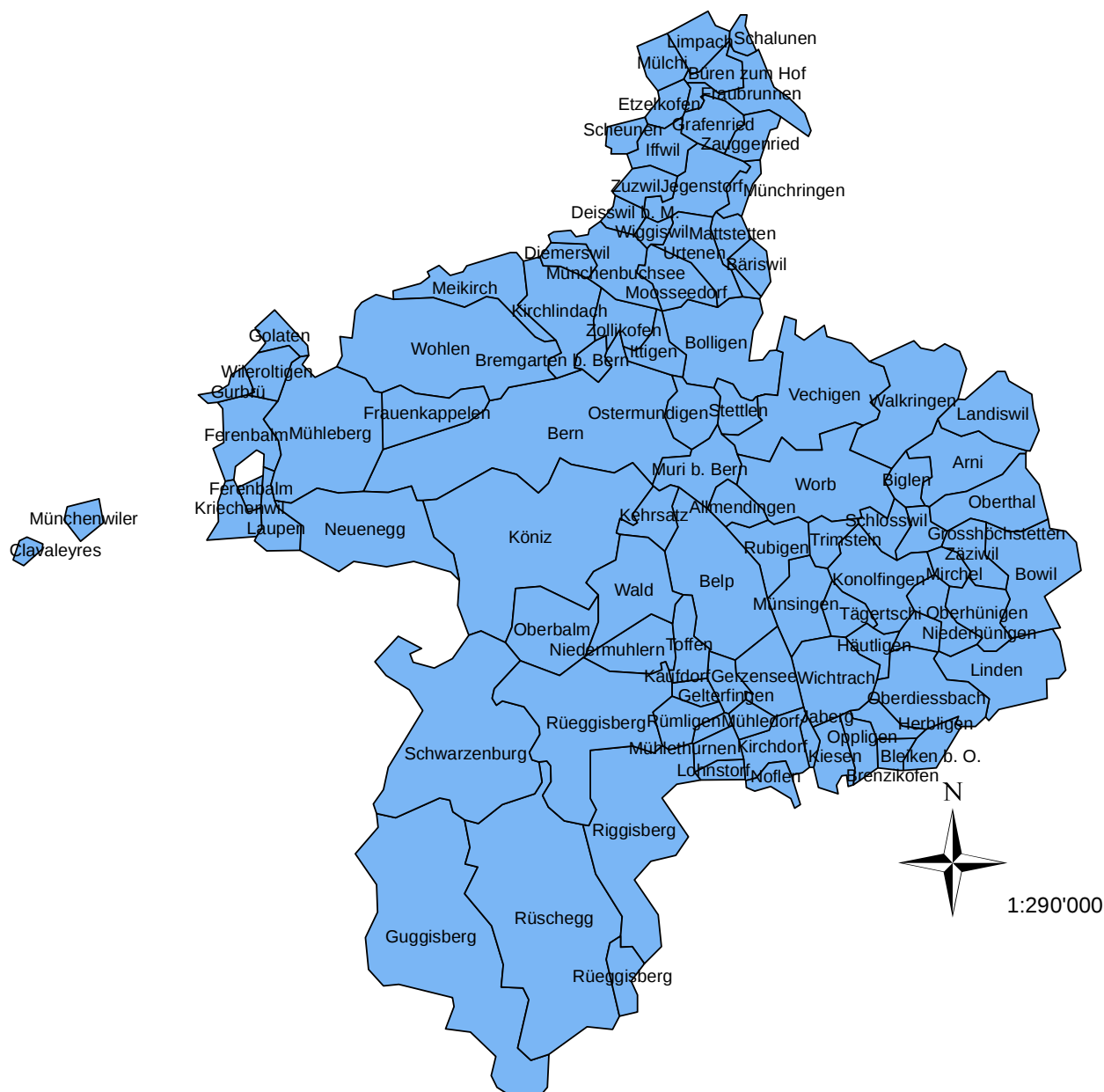


Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

4. Perimeter Regionalkonferenz Bern-Mittelland

4. Périmètre de la conférence régionale de Berne-Mittelland

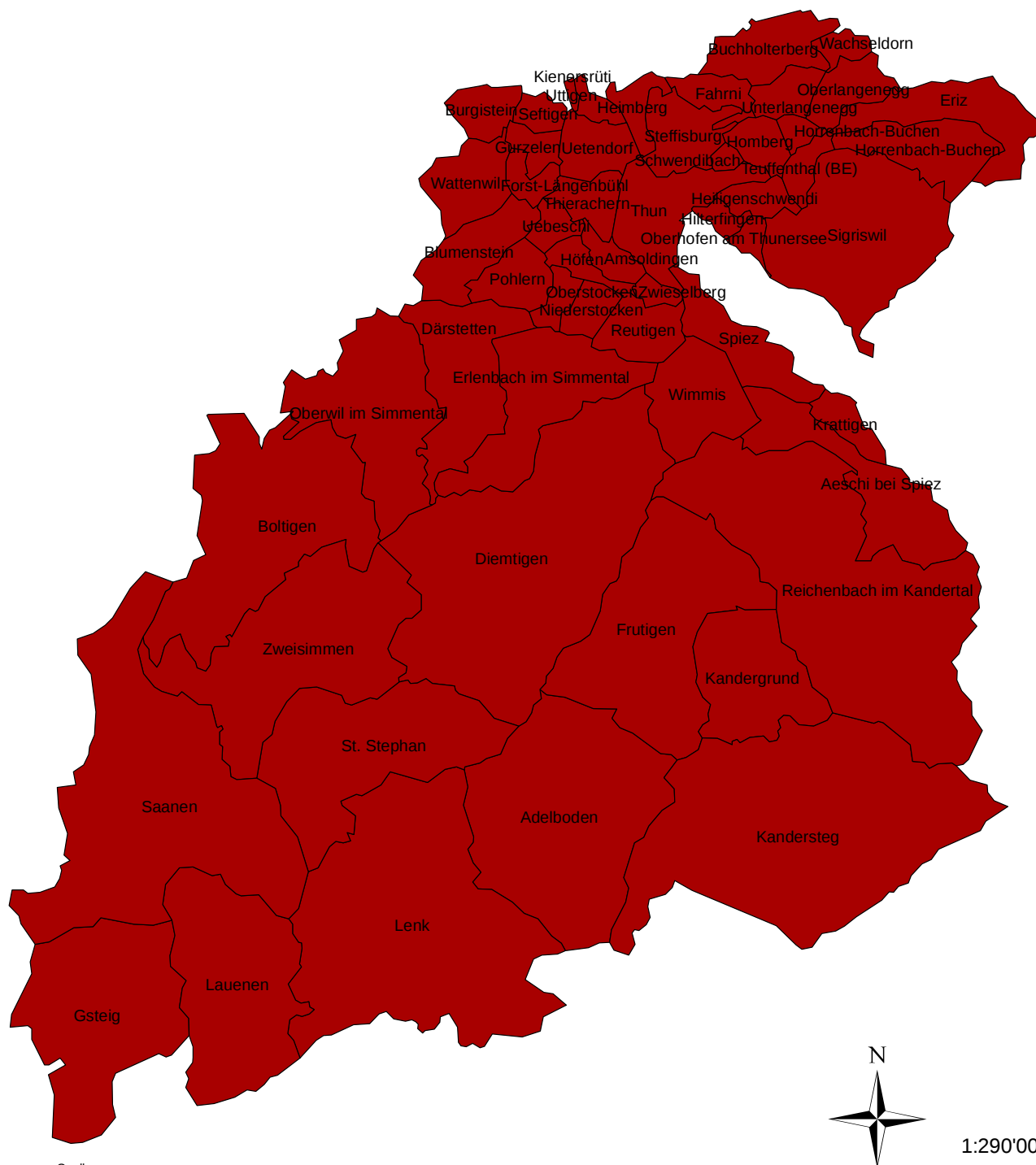


Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

5. Perimeter Regionalkonferenz Thun Oberland-West

5. Périmètre de la conférence régionale de Thoun-Oberland occidental

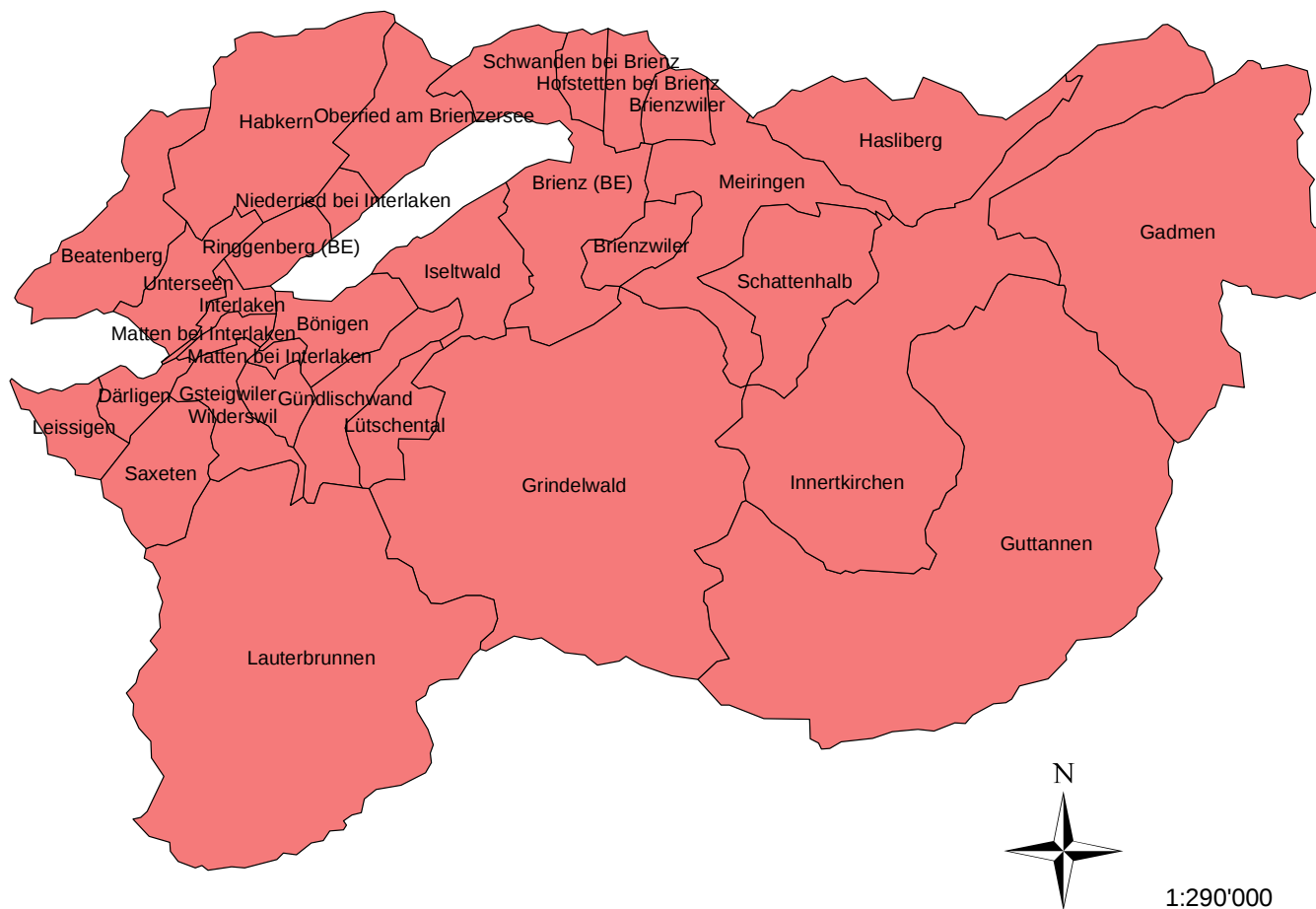


Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

6. Perimeter Regionalkonferenz Oberland-Ost

6. Périmètre de la conférence régionale de l'Oberland oriental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2012

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
301	Aarberg	1b	12.8	0.0	0.6	3.9	1.6	251.5	10.2	-3.6	0.4	3'234	0.6	106.6	-1.6	-0.9	0.0	0.8	5.2	1.64	4'141	6	1.4
321	Aarwangen	2	11.3	0.0	-0.2	4.1	4.4	94.7	7.3	-0.5	3.3	3'389	1.0	99.8	-1.8	2.0	0.0	1.7	9.3	1.41	4'243	7	8.4
561	Adelboden	5	12.4	0.0	1.5	4.2	7.9	52.7	9.1	-0.3	9.8	300	0.6	95.9	-1.4	-6.8	1.5	37.2	20.5	1.99	3'550	5	31.2
401	Aefligen	3	7.7	0.0	0.1	3.1	0.4	709.0	9.6	-0.2	5.8	1'585	0.3	106.5	-2.3	7.7	0.9	22.3	2.1	1.50	1'065	4	10.4
731	Aegerten	1b	7.5	0.0	0.0	4.6	3.5	132.8	10.9	-0.5	4.2	1'174	0.3	104.3	1.6	4.4	1.9	52.5	8.9	1.79	1'786	4	9.1
562	Aeschi b. Sp.	5	11.6	0.0	0.5	5.3	4.2	126.3	15.2	-4.3	1.9	2'274	1.9	105.7	-3.5	7.8	2.0	26.5	14.9	1.69	2'104	5	26.2
951	Affoltern i.E.	3	23.8	0.0	-0.3	2.8	8.5	33.3	6.2	-1.1	3.5	2'470	1.0	98.8	-2.0	-7.7	0.0	11.8	23.3	1.64	1'144	8	50.4
402	Alchenstorf	3	9.8	0.0	-1.1	1.0	8.6	11.7	2.9	-5.6	1.0	1'613	0.0	87.8	-1.2	17.2	0.0	0.3	21.2	1.70	567	7	23.6
630	Allmendingen	4	7.1	0.0	-0.4	4.7	12.1	38.5	18.6	-2.3	14.5	1'345	0.0	91.1	-1.9	8.8	0.1	11.7	46.3	1.39	518	4	-7.3
921	Amsoldingen	5	6.5	0.0	-0.5	2.5	2.4	105.5	7.4	-2.1	5.3	889	0.0	101.5	-1.0	9.9	0.0	0.0	8.2	1.74	787	7	13.1
381	Arch	1b	20.2	0.0	2.4	6.0	1.8	335.5	12.1	0.0	4.7	2'199	0.6	106.8	-1.8	2.8	1.5	65.4	6.2	1.82	1'512	6	11.7
602	Arni	4	16.9	0.0	0.1	3.8	5.1	75.1	7.1	-0.6	2.8	1'760	1.3	103.0	-7.1	9.0	2.1	31.4	12.0	1.64	939	8	65.4
971	Attiswil	2	10.1	0.2	0.4	3.4	-1.7	100.0	10.8	-0.4	9.1	-218	0.3	100.3	-0.4	6.3	0.5	64.8	11.6	1.55	1'319	7	21.4
322	Auswil	2	57.7	0.0	-4.3	-0.8	11.0	-7.6	-2.2	-1.1	7.8	3'988	0.0	91.8	-4.8	-1.2	0.0	15.2	23.7	1.65	461	8	56.6
532	Bangerten	1b	11.7	0.0	-0.3	2.2	0.0	100.0	8.6	-2.2	4.8	1'788	0.0	102.8	-13.9	-1.4	1.8	91.4	0.0	1.60	160	9	24.4
323	Bannwil	2	19.4	0.0	2.2	5.5	1.9	282.7	18.0	-0.8	7.8	3'406	0.0	116.1	-1.7	3.8	0.0	34.6	8.3	1.60	686	7	10.2
302	Bargen	1b	13.7	0.0	0.0	6.4	12.7	50.1	14.9	-0.9	7.5	2'601	1.3	103.7	-2.3	4.2	0.0	5.8	27.0	1.69	1'011	7	14.1
403	Bärswil	4	8.7	0.0	0.0	1.8	3.6	48.7	6.8	-0.9	8.8	927	0.0	98.7	0.4	6.3	2.0	29.8	18.3	1.54	1'020	4	1.1
533	Bätterkinden	3	15.7	0.0	-1.0	1.1	1.9	60.1	3.8	-0.7	4.8	2'935	0.0	102.4	-1.6	14.5	0.0	9.1	14.0	1.68	3'148	7	6.9
571	Beatenberg	6	10.5	0.0	1.0	7.8	4.8	161.1	14.8	0.6	9.8	-91	1.5	102.1	0.3	8.1	2.2	74.8	10.3	2.18	1'144	5	26.8
732	Bellmund	1b	12.5	0.0	-4.0	-2.3	6.7	-34.8	-9.8	-0.9	5.2	2'380	1.5	81.9	-0.6	6.6	0.0	0.1	21.6	1.31	1'541	4	-16.1
861	Belp	4	10.0	0.0	-2.6	9.7	5.0	193.8	25.5	-1.8	0.9	2'382	4.1	115.0	-2.2	-22.7	2.8	24.5	32.5	1.34	11'009	2	-2.0
681	Belprahon	1a	23.2	0.0	-4.9	-0.5	2.2	-23.9	-1.5	3.0	13.1	-31	0.0	89.8	-3.1	10.0	1.8	150.4	5.9	1.83	300	7	6.9
972	Berken	2	189.2	0.0	6.9	7.5	-2.2	100.0	33.0	-3.7	-2.2	37'913	0.0	148.7	-6.4	-16.7	0.0	0.0	0.0	1.24	45	9	15.1
351	Bern	4	2.1	0.0	-0.3	2.0	1.2	163.1	4.3	0.6	4.3	-389	0.0	101.2	-7.8	8.0	2.5	229.2	3.5	1.54	127'765	1	6.3
973	Bettenhausen	2	66.4	0.0	-0.6	0.4	1.9	22.0	1.2	-0.8	3.2	6'940	0.0	100.1	-8.8	12.2	0.0	0.6	7.4	1.55	683	7	36.5
682	Bévilard	1a	6.4	0.0	2.6	9.1	-1.4	100.0	17.9	0.6	9.9	-1'493	0.0	109.4	1.9	10.5	1.8	136.4	7.9	2.22	1'720	6	36.2
371	Biel	1b	2.9	0.0	-1.8	7.2	4.6	155.5	13.2	-2.1	2.6	-2'198	1.5	106.1	-1.6	3.9	2.7	159.3	9.2	1.53	51'795	1	20.0
603	Biglen	4	4.3	0.0	-2.8	1.6	3.7	43.2	3.6	1.9	10.7	1'351	0.7	90.5	-1.9	0.5	1.6	32.1	12.4	1.63	1'731	7	20.8
324	Bleienbach	2	38.7	0.0	-1.1	1.2	0.3	386.5	4.5	-3.7	1.4	7'949	0.2	102.3	-9.8	8.9	0.0	4.3	2.6	1.50	658	8	-6.8
604	Bleiken b.O.	4	7.4	0.0	-1.6	2.6	8.2	31.9	5.9	-3.4	7.6	1'962	0.0	96.9	-6.0	20.4	1.8	40.4	18.0	1.83	386	7	75.1
922	Blumenstein	5	12.8	0.0	-1.8	2.2	10.2	21.6	5.9	-2.5	6.8	2'982	0.0	100.9	-1.5	6.1	0.0	0.4	23.5	1.63	1'196	6	41.0
352	Bolligen	4	3.1	0.0	-0.4	1.6	1.6	97.5	6.2	-0.4	6.8	-216	0.5	98.4	-0.9	3.8	2.2	60.7	8.0	1.50	6'054	4	-9.2
791	Boltigen	5	10.3	1.2	2.1	9.4	2.5	376.2	16.1	0.6	5.2	356	3.9	102.4	-1.7	1.5	1.8	97.7	11.8	1.70	1'355	9	132.8
572	Bönigen	6	13.5	0.0	-0.6	3.5	1.6	221.4	9.9	-0.1	10.3	487	0.4	99.9	0.0	4.5	6.1	21.7	8.5	1.80	2'465	5	29.6
605	Bowl	4	10.9	0.0	-0.1	2.6	1.9	136.4	6.4	-0.3	7.7	589	0.0	101.2	-4.3	6.5	1.9	71.0	6.9	1.79	1'372	8	54.3
353	Bremgarten b.B.	4	3.6	0.0	-0.7	1.3	3.5	36.2	5.7	10.2	-264	0.0	96.2	-2.6	-8.9	2.5	85.6	16.1	1.44	4'285	4	-10.2	
606	Brenzikofen	4	13.4	0.0	1.9	3.8	1.0	376.6	11.3	-3.1	9.1	3'528	1.0	107.7	-6.4	9.3	2.0	13.4	3.3	1.76	519	7	32.3
573	Brien	6	8.8	0.0	-1.3	5.8	6.5	89.7	9.6	-0.7	11.4	-329	0.2	100.5	-1.4	-4.5	1.0	53.0	21.8	1.81	3'029	5	20.3
574	Brienzwiler	6	7.1	0.0	0.2	8.0	3.0	262.9	14.9	-3.1	2.9	1'092	4.0	101.6	-6.8	-1.6	0.0	17.6	11.5	1.84	512	6	42.9
733	Brügg	1b	12.5	0.0	-4.5	-1.1	2.3	-48.1	-1.5	0.0	3.4	1'174	0.6	94.4	0.5	0.9	2.8	34.9	3.3	1.59	4'215	2	-0.4
491	Brüttelen	1b	12.3	0.0	0.9	5.0	1.2	428.9	11.9	1.1	9.1	1'587	0.0	105.0	0.7	9.4	3.2	74.8	5.3	2.00	578	9	26.6
923	Buchholterberg	5	32.6	0.0	-3.5	6.2	6.9	90.3	13.6	2.5	12.8	3'625	6.4	92.6	-8.4	13.8	0.0	17.5	15.6	1.67	1'545	8	46.0
382	Büetigen	1b	10.7	0.0	0.0	1.4	0.3	422.0	4.5	-1.6	2.4	4'011	0.0	100.6	-2.6	17.2	0.0	4.8	6.2	1.40	752	7	11.2
734	Bühl	1b	11.1	0.0	-1.0	0.9	0.9	98.7	2.9	-2.4	3.0	1'125	0.0	97.6	-0.4	3.8	1.8	43.9	3.0	1.79	419	7	7.0
383	Büren a.A.	1b	17.8	0.0	-0.3	1.1	2.7	41.5	2.5	-0.7	1.8	2'416	0.2	100.1	-1.4	8.2	2.6	26.0	6.3	1.64	3'343	6	3.1
534	Büren z.H.	4	7.9	0.0	-0.2	1.6	1.1	152.2	5.3	-1.0	5.8	1'758	0.0	98.6	-0.7	6.3	1.7	45.0	5.9	1.80	465	7	5.0
404	Burgdorf	3	5.7	0.0	1.7	4.2	1.6	259.9	9.2	-2.2	0.7	-1'258	0.4	104.6	2.0	3.8	2.4	96.2	8.2	1.63	15'665	1	6.5
863	Burgistein	5	18.0	0.0	-1.8	2.0	2.1	93.0	5.0	-1.7	4.0	2'069	0.8	98.9	-5.4	-0.2	1.7	44.0	6.2	1.92	1'024	7	28.0
325	Busswil b.M.	2	60.1	0.0	-4.8	-2.0	4.8	-42.7	-5.8	-4.4	1.5	3'201	0.5	88.4	-0.6	9.4	0.0	14.2	11.3	1.60	202	8	49.2
683	Champoz	1a	138.1	0.0	0.0	7.5	13.0	57.5	16.3	0.1	4.6	16'817	5.2	100.4	-33.6	18.8	0.0	5.3	21.9	1.50	157	9	73.9
684	Châtelat	1a	261.9	0.0	-8.2	1.5	50.5	2.9	1.5	1.0	10.8	8'920	0.0	92.4	-22.4	27.5	0.0	0.0	44.0	1.80	105	9	127.2
661	Clavaleyres	4	87.5	0.9	6.2	8.4	0.0	100.0	14.0	-11.1	-7.6	6'927	0.0	113.4	-13.3	-1.6	0.0	3.8	0.0	2.04	50	9	132.8
687	Corcelles	1a	30.4	0.1	1.2	8.9	3.8	231.6	17.0	-1.8	6.1	1'832	2.8	98.0	-12.9	7.1	1.8	114.2	9.3	1.94	212	7	62.5
431	Corgémont	1a	24.3	0.0	-0.8	3.0	8.5	35.0	7.3	-2.2	6.6	3'072	0.3	96.2	-9.9	3.9	1.2	35.5	26.5	1.79	1'599	6	14.9
432	Cormoret	1a	23.3	0.0	3.7	9.0	0.4	2024.0	18.3	0.5	8.7	522	0.0	111.2	-0.9	11.1	2.1	72.0	3.1	2.04	495	7	41.4
433	Cortébert	1a	19.3	0.0	1.4	7.3	0.1	5328.4	15.6	0.8	12.7	-1'505	0.0	103.9	2.1	0.5	1.8	104.4	2.6	2.14	721	7	42.3
690	Court	1a	18.9	0.1	0.7	3.8	5.5	69.2	10.7	1.4	7.8	81	1.2	101.0	2.6	13.9	2.5	81.2	16.7	1.94	1'425	6	20.3
434	Courtclary	1a	10.5	0.0	2.3	4.8	7.2	66.7	11.8	-0.6	5.5	-510	0.0	106.1	0.1	3.1	1.9	76.9	27.5	2.14	1'267	6	19.4
691	Crémines	1a	23.6	0.0	2.5	6.8	0.4	1704.3	17.4	-0.1													

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
495	Gampelen	1b	13.2	0.0	0.4	6.7	8.7	76.7	19.0	-1.1	3.4	4'936	3.1	102.6	-3.3	14.4	0.4	47.3	25.1	1.49	796	6	20.0
865	Gelterfingen	4	27.0	0.0	-0.5	1.1	-9.1	100.0	4.2	-3.6	1.3	3'856	0.0	102.3	-11.1	10.8	0.0	0.9	7.4	1.40	249	9	22.3
866	Gerzensee	4	13.7	0.0	3.5	6.8	1.3	531.3	23.7	-4.2	5.2	2'600	0.0	120.0	-5.4	2.3	2.1	41.7	7.5	1.54	1'158	8	-4.7
664	Golaten	4	26.0	0.0	0.8	5.6	2.6	217.3	15.2	-5.6	3.0	5'164	1.8	106.0	-5.6	-4.3	0.0	0.1	7.6	1.78	312	9	28.5
326	Gondiswil	2	35.3	0.0	-0.8	3.5	6.8	51.2	8.3	-0.8	8.5	2'081	0.0	94.9	-1.2	-2.9	0.0	15.8	16.0	1.84	737	8	51.9
976	Graben	2	41.4	0.0	-0.2	4.5	7.3	60.8	13.1	-4.5	9.6	7'085	0.0	108.1	-2.6	-2.7	0.0	1.7	20.4	1.50	309	7	42.1
539	Grafenried	4	6.9	0.0	0.1	3.4	4.0	85.0	14.2	-1.7	7.9	1'022	0.5	102.6	-0.8	5.6	2.4	26.6	16.5	1.60	975	4	0.1
694	Grandval	1a	14.9	0.0	1.0	6.3	-2.6	100.0	13.2	-1.4	3.9	1'316	0.0	109.2	-3.4	4.5	2.0	86.2	1.1	1.74	358	6	84.5
576	Grindelwald	6	9.9	0.0	-0.3	11.9	12.6	94.6	24.5	0.4	11.9	-324	0.2	114.5	-0.3	15.0	2.4	62.8	28.1	1.79	3'963	5	10.2
303	Grossaffoltern	1b	12.2	0.0	-0.6	3.3	2.0	163.7	11.0	-2.3	4.3	583	0.0	101.1	0.1	7.7	2.8	45.0	9.0	1.74	2'831	7	12.6
608	Grosshöchstetten	4	7.5	0.0	-0.1	3.0	2.1	146.9	9.1	-0.7	5.8	907	0.0	104.5	-1.0	5.6	1.2	55.5	10.0	1.42	3'306	4	1.0
841	Gsteig	5	34.3	0.0	7.1	16.3	8.9	182.3	32.7	0.1	4.7	6'986	7.3	116.3	-6.8	13.9	0.0	5.1	23.2	1.50	985	8	27.5
577	Gsteigwiler	6	13.1	0.0	1.3	5.6	4.1	134.7	14.1	4.1	14.5	289	2.9	97.6	-4.2	22.2	1.6	150.2	25.0	1.88	433	4	30.3
852	Guggisberg	4	13.3	0.0	0.0	7.6	10.2	74.4	10.8	-1.1	5.9	1'027	2.1	101.2	-2.1	5.6	2.1	18.9	16.6	1.99	1'585	9	126.1
578	Gündlichswand	6	28.8	0.0	2.6	12.6	7.0	179.8	22.3	-2.0	9.1	5'793	3.7	112.2	-7.0	13.7	0.0	0.0	19.5	1.90	296	6	81.0
665	Gurbü	4	7.8	0.0	0.0	3.0	15.4	19.8	8.2	-2.1	4.2	370	0.0	101.5	-3.2	-0.6	0.5	157.3	31.6	1.90	272	9	30.4
867	Gurzelen	5	14.7	0.0	1.1	4.3	0.4	1148.7	10.7	-0.9	5.6	2'316	0.0	108.4	-3.6	-2.4	2.8	4.3	4.3	1.83	804	8	54.1
782	Guttannen	6	12.2	0.0	-4.1	0.7	-2.4	100.0	1.5	-3.5	5.4	-910	0.0	94.0	0.7	17.3	1.0	87.8	20.3	1.25	321	5	-53.5
579	Habkern	6	47.1	0.0	0.3	9.3	8.1	115.0	11.4	-0.6	5.2	1'167	4.4	100.1	-3.3	15.6	0.3	54.6	16.7	1.85	635	9	177.1
736	Hagneck	1b	17.0	0.0	0.8	3.5	0.0	68419.8	11.6	-1.3	3.6	2'549	2.1	101.6	-1.5	9.9	0.0	0.0	0.0	1.75	409	7	11.6
406	Hasle b.B.	3	15.9	0.0	-2.6	3.2	7.8	41.1	10.4	0.9	15.8	-401	0.0	97.7	2.6	6.1	2.1	71.5	23.3	1.79	3'212	7	16.4
783	Hasliberg	6	5.1	0.0	0.3	6.3	1.7	379.3	12.3	0.9	11.0	1'104	0.3	101.4	-0.4	9.5	2.0	74.2	28.1	1.99	1'218	5	36.1
609	Häutligen	4	28.6	0.0	-6.7	-0.3	-0.3	-1.0	-0.9	-7.6	2.8	5'397	0.2	95.6	-35.1	5.4	2.0	154.1	1.1	1.43	249	9	16.3
927	Heiligenschwendi	5	25.8	0.0	0.0	8.4	3.8	219.9	17.8	-4.5	4.7	6'234	0.6	118.7	-11.5	7.7	2.8	73.7	10.6	1.89	676	5	19.2
928	Heimberg	5	12.5	0.0	0.5	3.5	2.3	154.5	11.4	-2.0	3.4	3'678	1.5	105.2	-3.6	4.9	0.0	0.9	10.8	1.50	6'454	2	6.6
977	Heimenhausen	2	29.8	0.0	1.1	4.8	0.6	773.4	15.0	-2.2	1.9	4'686	0.0	115.3	-9.6	8.1	0.0	1.0	5.0	1.46	1'022	7	32.5
407	Heimiswil	3	9.7	0.0	-1.6	1.1	4.3	26.1	2.9	-1.3	4.0	1'151	0.1	98.8	-4.9	12.0	1.5	26.7	17.3	1.84	1'603	9	44.8
408	Hellsau	3	27.6	0.0	-1.0	5.2	0.6	818.1	14.9	-1.5	11.0	4'113	0.0	114.6	-2.0	14.0	0.0	0.0	5.3	1.70	193	8	7.3
610	Herbligen	4	23.6	0.0	3.7	7.4	3.7	197.9	21.8	-1.7	9.5	1'766	0.0	111.1	-0.7	9.1	0.0	7.8	12.4	1.70	564	7	31.0
978	Hermiswil	2	50.8	0.0	-3.8	-1.5	1.3	-117.4	-5.4	-8.4	2.6	5'389	0.0	89.2	-1.2	12.7	0.0	4.5	4.5	1.59	98	8	32.1
737	Herrrigen	1b	28.2	0.0	-2.5	-1.0	0.6	-165.3	-2.8	-1.3	5.0	3'137	0.0	91.6	-4.9	14.0	0.0	0.0	2.4	1.80	251	7	15.2
979	Herzogenbuchsee	2	4.5	0.0	-1.0	-0.1	-2.3	-1.0	-0.3	-2.9	-0.4	2'715	1.0	96.5	-1.4	2.1	0.0	0.3	3.8	1.40	6'859	6	6.9
929	Hilterfingen	5	12.0	0.0	0.1	3.6	5.8	61.9	13.4	-2.6	4.4	4'381	2.0	99.9	-3.5	5.3	0.0	13.1	20.7	1.55	4'026	2	-7.7
409	Hindelbank	3	7.9	0.0	-0.7	1.1	5.3	21.0	3.1	-0.9	3.6	3'003	0.0	99.9	-1.4	8.5	2.9	3.9	14.8	1.44	2'197	6	4.3
410	Höchstetten	3	15.4	0.0	-4.0	4.9	0.2	2781.6	11.1	-1.3	16.4	2'204	0.2	108.8	-1.3	14.3	0.0	0.0	1.7	1.71	262	8	27.0
930	Höfen	5	6.5	0.0	0.1	3.9	0.7	593.3	9.5	5.8	13.5	2'395	0.3	105.8	-1.0	16.8	3.0	45.1	2.0	1.99	443	7	46.2
580	Hofstetten b.B.	6	14.0	0.0	1.1	13.9	3.8	368.0	23.0	-12.4	-3.5	3'111	6.4	109.2	-29.5	14.5	2.3	25.8	8.7	1.74	548	6	52.5
931	Hornberg	5	20.3	0.0	1.5	4.7	17.2	27.2	9.5	-1.7	4.5	485	0.0	103.5	-2.1	21.5	0.7	23.7	29.8	1.89	500	9	59.4
932	Horrenbach-Buchen	5	34.1	0.0	-1.1	3.1	12.9	24.2	4.6	-1.6	2.5	1'916	0.7	100.1	-1.3	29.0	0.0	6.8	16.8	1.70	253	9	266.2
954	Huttwil	2	61.6	0.0	-1.0	3.8	4.1	91.8	9.5	-5.8	4.1	5'362	0.9	95.6	-9.6	-6.8	1.8	16.8	11.4	1.65	4'698	6	9.8
541	Iffwil	4	17.5	0.0	-1.3	37.1	5.1	723.9	57.6	-1.4	2.1	6'494	7.3	179.4	-0.8	14.7	0.0	0.4	15.8	1.50	411	8	18.1
980	Inkwil	2	26.9	0.0	-3.9	-0.6	2.2	-28.5	-2.2	-2.5	2.5	3'487	1.5	90.9	-3.9	8.3	0.0	0.2	7.2	1.50	633	7	12.7
784	Innertkirchen	6	30.5	0.0	-4.1	11.6	26.5	44.0	11.4	1.5	12.9	-538	0.1	102.5	-1.3	30.0	1.4	69.7	37.8	1.60	885	8	56.8
496	Ins	1b	9.6	0.0	0.0	5.0	5.3	94.9	12.5	0.0	9.2	-964	0.0	103.4	0.1	7.4	2.3	70.0	16.8	1.63	3'290	8	7.0
581	Interlaken	6	6.7	0.0	0.6	7.6	10.3	74.2	21.4	0.6	12.6	-2'410	2.7	101.9	0.1	2.8	2.6	110.4	29.7	1.81	5'492	5	-2.7
739	Ipsach	1b	5.4	0.0	0.2	1.6	2.7	58.4	5.6	0.1	4.7	428	0.0	102.4	0.6	2.7	2.6	64.5	9.6	1.49	3'939	2	0.6
582	Iseltwald	6	16.1	0.0	0.1	6.4	7.5	85.4	13.7	-3.4	4.4	7'279	3.3	105.0	-7.3	10.9	0.0	13.7	36.5	1.80	432	8	49.6
362	Ittigen	4	6.2	0.0	-0.5	-0.1	3.9	-1.9	-0.3	-1.0	3.5	2'151	0.8	92.7	-3.0	4.0	2.9	1.5	14.3	0.84	11'040	2	-22.6
868	Jaberg	4	22.9	0.1	7.5	18.0	0.8	2350.2	39.8	-4.4	-0.4	4'079	9.2	120.8	-15.2	2.1	1.8	111.0	3.5	1.49	252	7	13.2
540	Jegenstorf	4	7.7	0.0	0.0	3.7	5.2	72.0	14.2	-1.3	6.9	503	1.1	103.5	-0.1	8.2	2.1	67.3	20.0	1.28	4'710	2	-2.1
738	Jens	1b	7.8	0.0	-1.4	1.7	0.5	371.0	6.2	2.5	12.8	-2'737	0.0	96.1	3.8	-1.0	2.8	125.8	2.0	1.90	676	7	4.0
304	Kallnach	1b	18.4	0.0	0.5	5.9	3.7	156.8	16.7	-2.8	10.2	3'180	0.0	103.9	-5.1	4.8	1.6	27.0	19.5	1.63	1'597	8	11.0
564	Kandergrund	5	23.5	0.0	1.0	9.6	4.7	205.9	20.2	0.5	4.7	228	6.7	101.9	-1.5	10.5	1.6	84.0	32.7	1.70	800	6	133.8
565	Kandersteg	5	13.5	0.0	1.6	5.1	8.6	59.6	11.0	-0.4	7.9	-218	0.0	102.7	0.2	12.4	0.8	43.7	26.0	1.80	1'274	5	54.6
305	Kappelen	1b	12.1	0.0	1.6	4.7	8.4	55.8	19.7	0.1	12.4	-369	0.7	103.7	0.4	6.6	1.5	65.6	31.6	1.60	1'286	8	7.3
869	Kaufdorf	4	7.6	0.0	-0.8	0.4	2.0	18.3	1.5	-0.9	8.6	1'411	0.0	94.1	-1.8	3.9	2.0	59.7	8.3	1.65	1'047	4	9.1
870	Kehrsatz	4	5.6	0.0	0.0	4.9	1.9	256.6	24.3	-0.3	8.1	1'644	3.1	103.3	0.0	4.7	1.9	20.8	15.3	1.45	3'944	2	-0.1
411	Kernenried	3	81.6	0.0	-8.1	-7.5	0.8	-901.7	-23.8	-6.3	-1.6	7'689	0.0	79.1	-4.9	6.2	0.0	6.8	2.2	1.37	451	7	23.4
871	Kienersrüti	5	27.9	2.3	-2.3	4.8	19.8	24.3	9.4	-1.2	2.1	3'021	5.9	95.0	-2.4	22.3	0.0	10.7	48.8	1.53	52	9	71.9
611	Kiesen	4	17.9	0.0	0.4	1.7	4.0	41.9	6.5	-2.4	1.8	2'446	0.0										

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
696	Loveresse	1a	17.1	0.0	-0.8	5.1	3.2	161.8	13.2	-2.8	9.6	1'954	0.0	101.9	-5.9	18.0	1.3	35.0	9.6	1.94	321	8	31.8
497	Lüscherz	1b	13.4	0.0	0.3	3.6	1.6	221.5	9.1	-6.3	0.0	2'950	0.0	104.8	-1.8	5.7	0.0	0.0	4.3	1.60	537	8	1.1
586	Lütschental	6	71.9	0.0	0.1	3.5	16.1	21.6	4.4	12.1	21.8	7'682	1.6	92.2	-21.7	3.7	0.0	38.5	29.3	1.70	239	8	98.4
955	Lützelflüh	3	11.0	0.0	-0.7	4.0	2.5	158.3	10.2	-0.6	8.9	1'740	0.0	105.7	-0.8	-13.0	1.8	16.2	8.0	1.84	4'074	8	37.4
306	Lyss	1b	9.6	0.0	0.5	4.3	3.6	119.4	11.4	0.2	6.8	-507	0.9	102.2	0.2	6.4	2.5	70.2	10.5	1.71	13'990	1	0.5
415	Lyssach	3	11.9	0.0	0.1	2.0	2.1	93.5	9.5	-1.2	5.8	2'987	0.6	100.9	-0.6	19.9	3.1	9.1	11.2	1.29	1'426	2	-18.0
332	Madiswil	2	27.0	0.0	-6.7	2.6	4.5	56.9	7.1	-2.4	2.9	4'139	8.9	81.4	-7.6	-10.2	2.0	4.1	13.3	1.48	3'135	8	10.5
697	Malleray	1a	9.9	0.0	1.1	4.9	2.7	181.4	7.9	1.0	6.6	-658	2.0	99.1	2.6	30.7	3.2	65.9	6.2	2.16	2'003	6	30.7
587	Matten b.l.	6	3.3	0.0	-1.5	4.8	3.4	142.0	13.7	1.3	13.4	-108	0.7	100.2	-0.9	6.4	2.1	123.1	13.7	1.93	3'753	2	18.2
543	Mattstetten	4	7.4	0.0	-0.8	0.2	1.3	15.3	1.1	-2.0	4.2	2'746	0.0	99.0	-0.9	6.7	0.0	1.0	6.7	1.30	588	4	-3.9
389	Meienried	1b	52.3	0.0	0.9	1.7	0.0	100.0	7.6	19.0	19.9	7'043	0.0	107.2	-14.2	-13.6	0.0	0.0	0.0	1.33	52	8	12.1
307	Meikirch	4	8.7	0.0	0.0	1.7	0.5	350.0	6.9	2.4	6.1	2'865	0.0	106.8	-2.3	9.6	0.0	3.4	3.4	1.54	2'388	4	1.2
390	Meisniberg	1b	6.7	0.0	-1.0	2.0	3.0	65.7	5.6	-0.3	6.9	1'885	0.0	104.6	-0.5	12.4	2.0	20.1	9.0	1.95	1'313	7	11.6
785	Meiringen	6	9.1	0.0	0.3	5.2	6.5	80.2	13.9	1.3	11.0	-617	1.1	103.4	-3.5	8.6	2.6	95.0	17.9	1.94	4'608	5	8.2
333	Melchnau	2	10.4	0.0	-0.1	5.8	4.7	122.9	11.9	-1.2	2.8	2'957	3.2	102.2	-3.3	2.3	2.1	3.3	12.3	1.64	1'526	8	20.6
741	Merzligen	1b	10.7	0.0	-4.3	-3.4	3.7	-93.3	-11.2	-0.3	1.8	1'656	0.0	87.0	-7.9	16.5	0.7	35.5	9.9	1.80	412	7	3.9
615	Mirchel	4	0.5	0.0	-6.2	-3.2	1.3	-250.6	-13.0	-1.8	12.5	-415	0.0	80.7	-1.6	9.4	2.3	211.5	4.2	1.37	582	7	16.0
699	Monible	1a	171.3	0.0	-8.5	2.0	0.0	100.0	1.7	-3.1	6.0	9'882	0.0	95.2	-10.2	27.2	0.0	0.0	0.0	1.84	33	9	120.7
437	Mont-Tramelan	1a	54.0	0.0	1.6	3.7	0.0	100.0	9.6	-6.6	-1.6	4'671	0.0	106.2	-0.9	16.3	0.0	0.0	0.0	1.74	109	9	90.9
544	Moosseedorf	4	15.4	0.0	0.1	2.8	6.9	40.1	9.4	-0.4	6.3	965	0.1	103.7	-0.2	1.2	2.6	33.4	20.9	1.32	3'635	2	-3.3
742	Mörigen	1b	6.7	0.0	-1.5	-0.7	2.1	-31.0	-2.9	0.1	8.5	775	0.0	89.7	0.0	4.7	0.0	48.7	8.9	1.30	885	3	-20.4
416	Mötschwil	3	9.4	1.7	1.1	2.5	0.0	100.0	7.5	0.1	3.5	923	0.0	106.7	0.2	8.1	0.6	81.1	0.0	1.84	139	9	39.5
700	Moutier	1a	5.3	0.0	-1.7	4.2	2.8	148.4	5.5	1.2	8.6	-1'482	0.0	99.0	4.3	8.6	2.6	81.6	4.9	1.94	7'479	1	16.6
668	Mühleberg	4	9.5	0.0	2.5	3.7	0.6	655.5	16.5	-1.7	1.5	3'239	0.2	117.1	-1.1	18.4	0.0	1.5	7.5	1.25	2'715	8	-6.6
875	Mühledorf	4	17.0	0.0	-1.4	-0.6	1.7	-37.7	-3.5	-3.3	1.5	5'654	0.0	91.4	-1.9	9.0	0.0	0.5	9.1	1.24	249	8	-12.8
876	Mühlethurnen	4	10.1	0.0	-1.5	1.6	12.0	13.2	6.1	10.0	13.7	-1'260	0.0	91.0	1.4	9.7	2.2	81.2	34.0	1.55	1'373	7	6.9
545	Mülchi	4	5.7	0.0	0.0	7.9	4.1	192.8	14.2	-7.1	-1.4	3'165	0.5	109.7	-9.9	23.9	0.0	0.1	7.9	1.90	228	7	69.6
546	Münchenbuchsee	4	-1.3	0.0	0.0	-0.2	3.9	-4.0	-0.5	0.3	8.3	-507	0.0	93.5	1.3	6.3	2.7	53.4	12.1	1.56	9'710	2	-1.9
669	Münchenwil	4	25.2	0.1	-1.2	1.2	0.4	299.6	4.7	-1.7	4.6	6'697	0.2	103.2	-2.3	13.7	0.0	0.0	2.3	1.50	483	7	3.4
547	Münchringen	4	4.9	0.0	1.1	3.5	0.3	1378.4	13.0	-1.3	4.4	2'157	0.0	111.7	-0.7	10.5	0.0	0.0	1.1	1.69	607	7	8.7
616	Münsingen	4	4.2	0.0	0.0	3.2	2.5	129.0	7.9	-0.6	5.5	1'451	0.8	100.8	0.2	0.4	2.6	21.5	9.1	1.58	11'014	2	-3.1
498	Müntschemier	1b	13.9	0.0	0.0	8.9	3.9	270.7	23.0	-1.2	6.2	3'129	6.4	102.3	-3.7	11.3	2.4	34.3	11.5	1.89	1'348	8	10.5
356	Muri b.B.	4	4.3	0.0	-0.8	0.1	0.7	16.5	0.7	-1.8	2.8	-1'577	0.1	95.9	-2.1	0.7	2.1	53.7	4.8	1.07	12'371	3	-35.1
670	Neuenegg	4	9.2	0.0	0.0	2.1	3.6	57.8	8.2	-0.2	9.8	1'664	0.2	99.5	-1.0	9.4	2.3	40.9	15.6	1.49	4'908	4	3.0
743	Nidau	1b	11.0	0.0	0.5	4.2	8.5	48.8	7.1	-1.3	1.3	2'624	2.1	101.9	-1.5	-0.3	2.3	40.0	13.6	1.80	6'813	2	6.8
981	Niederbipp	2	9.2	0.0	-0.7	0.8	3.4	23.6	2.4	-1.7	3.2	3'301	1.2	96.0	0.1	4.6	2.5	26.8	12.9	1.35	4'370	6	2.4
617	Niederhünigen	4	12.6	0.0	-1.3	2.9	7.5	38.9	8.1	-4.0	7.9	262	0.4	100.9	0.8	10.3	1.9	57.2	20.7	1.70	639	7	36.9
877	Niedermuhlern	4	24.1	0.0	0.4	1.3	0.3	418.6	3.3	-1.2	0.2	3'254	0.1	102.6	-3.9	8.5	0.0	6.3	0.8	1.79	497	9	51.3
982	Niederönz	2	11.3	0.0	4.2	5.7	1.8	312.0	16.0	-1.4	0.8	1'803	0.6	115.9	-3.9	1.2	1.4	13.1	5.9	1.20	1'551	7	41.1
417	Niederörsch	3	14.8	2.7	-4.9	-0.7	25.2	-2.7	-1.7	-3.5	9.5	-173	0.0	90.4	-8.2	14.3	1.3	126.8	38.4	1.70	238	9	47.4
588	Niederried b.l.	6	5.8	0.8	-6.3	-2.9	10.2	-28.2	-7.5	-2.0	9.5	-1'775	0.0	84.1	0.6	3.2	0.5	99.4	25.8	1.94	346	7	12.6
308	Niederried b.K.	1b	35.6	0.0	-1.1	3.8	10.5	35.9	9.2	-5.3	0.8	4'996	1.8	92.1	-16.1	4.5	0.0	8.6	22.1	1.74	298	7	26.1
764	Niederstocken	5	25.0	0.0	0.3	12.1	6.6	183.4	24.6	-3.3	8.3	5'009	6.3	110.3	-4.4	-0.5	0.0	1.6	17.2	1.84	254	7	65.6
724	Nods	1a	38.9	0.0	4.5	8.4	1.2	705.8	15.1	0.5	6.6	4'123	0.1	110.3	-9.9	11.0	2.0	42.9	8.3	1.64	741	8	38.7
878	Noffen	4	25.3	0.0	-3.6	4.7	-0.1	100.0	9.5	-2.5	2.7	2'300	0.0	107.9	-1.3	-0.1	0.0	16.5	2.5	1.64	272	9	47.1
357	Oberbalm	4	18.8	0.0	-1.0	4.0	1.5	270.5	10.4	-3.2	8.6	2'310	0.0	103.3	-3.9	7.3	2.4	50.0	4.1	1.83	871	9	46.7
983	Oberbipp	2	16.8	0.0	-0.2	0.2	2.2	8.1	0.7	-1.0	3.7	4'199	0.0	99.8	-0.7	5.3	0.0	1.7	9.8	1.39	1'605	7	3.7
418	Oberburg	3	4.1	0.0	0.0	0.2	2.1	111.5	6.9	-0.9	4.8	-182	0.0	101.5	1.7	6.6	2.6	77.6	6.9	1.84	2'946	2	26.1
619	Oberdiessbach	4	22.3	0.0	-0.1	4.0	8.7	45.5	8.3	-3.0	1.0	2'855	1.3	101.4	-2.0	2.9	2.1	5.4	18.1	1.54	3'098	6	7.7
934	Oberhofen	5	2.2	0.0	1.1	7.6	2.4	318.8	20.7	-0.2	8.4	219	2.9	108.8	-0.9	4.1	2.5	66.1	10.6	1.64	2'369	4	-6.1
629	Oberhünigen	4	45.3	0.0	-1.1	4.7	3.0	158.5	8.6	-1.4	6.2	2'551	0.0	104.3	-14.7	9.0	2.1	144.6	6.0	1.68	320	9	86.5
935	Oberlangenegg	5	54.2	0.0	-2.8	8.3	54.3	15.4	13.5	-6.5	9.8	1'739	0.1	99.4	-16.7	9.9	1.3	107.1	52.3	1.75	480	9	82.0
419	Oberörsch	3	20.9	0.0	-1.6	2.6	18.9	13.5	8.2	-2.1	15.2	-437	0.0	95.5	-0.3	-2.4	0.0	108.1	39.7	1.70	111	9	42.7
589	Oberried a.Br.-S.	6	9.1	0.0	-2.1	3.4	8.5	40.5	6.2	-2.6	7.1	5'982	0.0	98.9	-6.2	7.2	0.0	8.0	19.9	1.94	462	6	35.3
334	Obersteckholz	2	35.6	0.0	-7.0	-4.8	6.2	-77.7	-13.5	-1.2	5.4	1'212	0.0	83.3	-5.4	-0.3	0.0	7.5	13.3	1.74	428	7	35.1
765	Oberstocken	5	11.4	0.0	0.1	5.7	1.3	435.3	11.7	-2.7	4.6	3'845	0.0	109.6	-6.9	-10.7	0.0	0.5	4.6	2.04	287	7	66.7
620	Oberthal	4	11.2	0.0	-1.0	3.4	1.7	204.0	7.7	-1.6	5.5	306	0.0	103.7	0.9	11.3	1.0	51.0	8.9	1.80	766	9	70.5
391	Oberwil b.B.	1b	11.9	0.0	-1.6	3.7	4.8	78.6	9.2	0.4	10.0	809	1.6	95.5	0.8	5.0	2.3	38.1	12.6	1.87	812	7	12.5
766	Oberwil i.S.	5	18.9	0.0	1.0	10.8	3.0	355.9	19.8	-1.0	8.8	2'719	3.9	107.4	-0.5	5.3	0.0	23.1	23.6	1.74	812	9	128.0
985	Ochlenberg	2	52.5	0.0	-4.3	2.7	9.3	28.9	6.2	-6.8	-3.2	5'079	5.0	92.9	-2.2	0.7							

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
905	Rüderswil	3	18.1	0.1	-1.0	1.2	4.6	25.4	3.3	-1.7	4.2	1'706	0.0	99.2	-2.6	10.3	0.0	7.8	12.9	1.64	2'405	8	50.2
420	Rüdtligen-Alchenflüh	3	15.0	0.0	0.0	1.2	1.5	80.7	3.4	-7.2	-3.7	2'892	0.2	101.2	-17.4	3.8	0.0	2.8	4.5	1.25	2'296	2	12.7
880	Rüeggisberg	4	17.2	0.0	-1.2	3.7	9.7	38.0	7.4	2.1	11.5	586	0.0	100.2	-4.9	9.2	2.2	83.1	20.4	1.85	1'853	9	58.9
956	Rüegsau	3	13.0	0.0	0.0	2.4	3.3	71.6	8.7	-0.3	7.8	1'000	0.1	101.4	0.1	1.6	1.8	53.5	17.1	1.59	3'080	8	9.9
421	Rumendingen	3	232.5	1.1	-3.0	23.4	27.0	86.9	30.3	-7.0	8.1	18'499	12.1	112.0	-14.1	-6.5	0.0	82.4	33.3	1.00	81	6	62.7
987	Rumisberg	2	4.4	0.0	0.1	4.8	2.2	214.1	14.0	-0.6	3.3	2'443	2.7	100.2	-5.3	8.0	1.4	80.7	11.9	1.69	465	7	17.8
881	Rümligen	4	10.6	0.0	-1.1	0.9	2.9	32.3	3.4	-1.3	6.1	1'823	0.4	92.9	-3.6	3.5	0.0	0.0	10.1	1.65	448	8	16.0
548	Ruppoldsried	1b	13.6	0.0	1.7	5.1	5.3	95.5	13.7	-1.7	4.0	1'394	0.6	109.6	1.2	9.8	7.3	0.4	15.7	1.97	262	7	23.1
853	Rüschegg	4	17.6	0.0	0.0	6.8	7.1	96.2	12.9	-0.4	8.2	1'029	1.3	104.5	-2.9	12.6	4.2	54.6	17.5	1.64	1'652	8	70.8
393	Rüti b.B.	1b	9.7	0.0	-1.7	1.0	1.9	51.2	2.0	-0.4	6.9	2'340	0.0	98.0	1.8	1.9	3.3	42.5	4.6	1.98	819	7	16.6
422	Rüti b.L.	3	23.9	0.0	-1.2	-0.1	0.0	-1.0	-0.5	-2.7	-1.6	3'566	0.0	99.6	-4.4	-4.3	0.0	0.0	0.0	1.59	163	7	13.5
340	Rütschelen	2	55.0	0.0	-1.4	2.5	3.5	70.9	6.5	-3.1	1.9	5'599	2.8	95.9	-13.1	-0.8	0.0	183.6	9.4	1.60	568	8	38.3
843	Saanen	5	8.7	0.0	-0.4	6.5	6.9	94.0	22.6	-0.9	5.0	4'980	4.8	101.2	-3.3	7.7	2.3	28.8	25.4	1.30	7'134	5	-29.5
746	Safnern	1b	7.2	0.0	1.4	4.3	3.9	111.4	12.3	2.6	8.0	2'167	0.3	102.9	-3.6	10.0	0.7	17.8	12.1	1.70	1'871	4	5.8
706	Saicourt	1a	8.7	0.0	0.3	7.7	-0.1	100.0	15.5	-3.5	5.6	973	3.8	102.5	-0.1	5.6	1.1	34.6	16.7	2.10	605	8	53.9
443	Saint-Imier	1a	12.3	0.0	0.0	3.4	3.0	113.2	7.2	0.5	7.0	-9	0.0	100.7	-0.8	9.3	2.0	39.8	7.2	1.75	4'877	6	-1.3
707	Saules	1a	60.4	0.0	-4.5	0.5	0.9	52.4	0.7	6.7	11.7	4'282	1.6	96.7	-14.3	29.9	0.0	9.9	1.4	1.84	153	8	83.1
591	Saxeten	6	77.2	0.0	-8.7	4.7	7.2	65.1	4.9	-1.5	11.4	6'075	0.0	97.9	-18.8	8.3	0.0	81.1	7.3	1.69	100	8	181.4
549	Schalunen	4	3.5	0.0	1.3	8.4	0.4	2240.5	21.1	-1.5	2.7	1'289	1.0	119.3	-0.1	8.9	0.9	39.6	2.2	1.92	377	4	27.2
906	Schangnau	3	13.0	3.1	0.2	11.3	9.0	126.2	18.2	-0.5	10.6	-2'651	3.7	101.1	-1.3	10.0	1.1	158.2	21.6	2.10	910	9	122.2
786	Schattenhalb	6	12.7	0.0	0.0	12.0	7.2	166.0	21.1	-0.1	7.6	1'904	6.5	105.4	-3.7	2.3	2.1	45.7	14.9	1.99	601	6	38.5
708	Schelten	1a	552.9	0.0	-65.2	-10.5	247.8	-4.2	-3.8	-20.9	-3.7	4'245	0.0	83.2	-33.0	27.4	2.5	105.7	46.5	2.20	39	9	182.0
550	Scheunen	4	77.8	3.7	-5.7	1.9	0.0	100.0	3.6	-0.1	5.0	540	0.0	98.5	-0.2	44.0	0.0	0.0	0.0	1.40	78	9	127.9
747	Scheuren	1b	7.4	0.0	-0.1	4.0	2.1	186.0	12.2	-1.4	4.4	2'098	2.0	103.4	-0.4	7.7	3.6	0.5	9.6	1.90	455	4	23.0
624	Schlosswil	4	11.5	0.1	-3.3	1.0	6.4	15.2	2.7	-1.8	5.5	2'094	0.0	98.6	-10.1	15.7	1.9	50.2	19.0	1.69	635	7	8.7
311	Schüpfen	1b	8.5	0.0	-0.2	5.0	7.2	69.7	18.2	-1.7	10.0	1'396	0.0	112.8	-2.6	10.3	1.8	26.1	27.0	1.64	3'582	4	7.8
748	Schwadernau	1b	20.4	0.0	1.2	3.8	2.4	159.1	12.5	-0.3	5.0	1'736	0.0	106.7	0.3	18.3	2.5	38.8	10.3	1.75	662	4	9.6
592	Schwanden b.B.	6	14.9	0.0	-0.2	4.8	6.5	73.1	12.9	-3.3	11.1	5'559	0.0	99.8	-6.6	0.7	0.0	3.4	21.7	1.70	592	7	30.9
855	Schwarzenburg	4	7.2	0.0	-0.4	3.8	2.9	130.5	8.2	-0.5	7.0	1'458	1.4	100.7	-0.6	6.7	2.8	22.9	12.6	1.86	6'740	6	16.2
341	Schwarzhäusern	2	32.5	0.0	-3.6	-1.3	0.3	-433.6	-4.8	-1.7	5.2	2'936	0.0	91.2	-4.0	1.6	0.0	3.4	1.9	1.39	502	7	23.1
937	Schwendibach	5	29.9	0.0	-1.8	0.1	3.0	3.5	0.3	-4.8	-1.5	3'618	0.0	99.4	-0.9	9.5	0.0	0.0	8.0	1.70	251	7	41.7
988	Seeburg	2	12.1	0.0	1.1	3.1	4.3	72.9	8.6	-2.4	2.4	3'967	1.6	98.8	-5.9	8.1	3.2	56.0	20.0	1.65	1'402	8	38.5
312	Seedorf	1b	10.1	0.0	-0.5	4.9	4.6	105.7	12.3	0.4	13.2	1'502	0.0	105.5	-1.9	8.9	2.3	40.8	15.8	1.74	2'973	8	12.3
709	Seehof	1a	404.1	0.0	-3.6	4.5	38.8	11.5	5.1	-1.2	7.8	16'207	0.0	96.2	-7.8	37.9	0.0	3.7	31.7	1.74	71	9	223.4
883	Seftigen	5	4.4	0.0	0.0	2.2	3.4	65.4	7.9	-0.5	7.5	1'190	0.0	100.1	0.2	4.9	2.6	27.9	12.1	1.74	2'139	4	6.8
907	Signau	3	9.4	0.0	0.6	4.7	5.2	90.0	11.7	0.7	8.7	-178	1.3	101.3	2.4	12.2	2.8	61.9	14.4	1.84	2'753	8	49.3
938	Sigriswil	5	4.8	0.0	0.0	5.5	9.6	57.2	13.8	-0.3	7.2	497	1.4	102.9	0.4	-2.6	1.9	58.3	26.1	1.72	4'678	5	7.1
499	Siselen	1b	73.2	0.0	-21.8	7.9	0.8	959.0	4.4	-1.6	9.1	4'862	0.2	101.6	-6.0	1.5	0.0	0.1	2.3	1.80	597	8	4.5
444	Sonceboz-Sombeval	1a	10.9	0.0	0.2	5.3	2.5	212.1	15.3	0.5	6.9	648	0.0	109.8	1.4	25.6	1.8	67.0	10.4	1.92	1'802	6	6.7
445	Sonvilier	1a	18.3	0.0	4.6	11.4	8.5	134.5	20.5	0.4	7.8	1'472	0.1	114.9	-9.2	0.2	2.0	91.7	17.7	2.28	1'200	8	58.2
710	Sornetan	1a	76.2	0.0	-1.1	3.8	21.3	17.8	5.7	-2.2	5.4	2'602	0.0	98.1	-14.1	17.7	2.1	56.0	36.7	2.04	132	9	79.0
711	Sorvilier	1a	9.4	1.2	4.6	7.8	4.0	192.3	20.3	-2.5	1.4	2'561	0.2	121.2	-4.6	29.2	2.5	48.0	11.9	1.80	264	8	43.2
712	Souboz	1a	76.8	0.0	-7.0	-5.2	4.4	-118.5	-5.5	-3.8	-1.1	10'511	0.0	92.4	-38.8	27.4	1.6	52.8	6.2	1.74	135	9	135.1
768	Spiez	5	5.3	0.0	0.0	1.6	4.0	38.9	4.4	1.3	5.0	762	0.4	97.4	-1.2	3.4	2.8	43.2	11.1	1.65	12'485	2	4.0
793	St. Stephan	5	21.2	0.0	1.8	6.9	11.4	60.9	14.2	-2.2	5.8	3'676	2.8	100.6	-5.4	9.5	0.0	10.2	26.2	1.84	1'370	8	74.8
939	Steffisburg	5	11.3	0.0	-0.1	2.2	0.8	262.4	6.8	-0.9	6.3	1'344	0.0	101.6	-0.1	7.0	2.8	49.2	3.1	1.63	15'440	2	4.2
358	Stettlen	4	6.5	0.1	-0.9	2.0	6.9	29.3	8.2	0.5	9.7	50	0.2	100.7	1.2	2.0	2.6	83.6	23.8	1.45	2'883	2	-5.0
749	Studen	1b	5.1	0.0	0.5	4.2	0.9	477.3	14.8	-1.7	6.8	199	0.9	105.8	3.0	8.6	2.6	98.6	4.6	1.55	2'858	2	-0.6
957	Sumiswald	3	9.1	0.0	0.1	3.8	2.5	150.9	9.7	-1.6	5.1	1'675	1.6	101.5	-4.3	-13.5	1.9	44.4	8.0	1.79	5'038	8	41.9
750	Sutz-Lattrigen	1b	15.0	0.0	0.3	2.1	0.9	240.1	8.2	0.2	6.4	2'271	0.1	103.0	0.4	9.0	2.9	12.2	4.5	1.70	1'360	4	-1.5
625	Tägerschi	4	10.1	0.0	-3.3	-1.5	2.7	-54.4	-5.4	-3.1	4.0	3'234	0.0	92.0	-7.9	6.3	0.0	1.5	9.9	1.59	420	9	11.1
751	Täuffelen	1b	9.9	0.0	-0.1	2.0	-0.3	100.0	7.6	-1.2	3.6	2'708	0.8	99.2	-1.3	6.6	0.0	0.5	12.6	1.45	2'631	6	2.8
713	Tavannes	1a	4.2	0.0	1.0	5.0	3.4	145.0	7.0	0.7	5.8	-1'616	0.0	101.9	2.9	17.4	2.0	63.7	8.7	1.92	3'543	6	23.7
940	Teuffenthal	5	35.3	0.0	4.8	9.9	18.3	54.0	21.0	-2.4	6.3	4'876	0.8	114.9	-1.1	4.6	0.0	14.4	48.6	1.80	164	9	106.4
941	Thierachern	5	11.1	0.0	-0.5	4.8	0.8	580.0	13.9	-0.5	7.7	1'718	1.1	106.2	-1.9	6.4	2.5	50.0	5.2	1.63	2'347	4	20.3
989	Thörigen	2	28.6	0.1	0.4	6.8	5.1	134.2	20.7	-1.7	3.6	4'061	3.9	104.1	-2.4	4.1	0.0	0.0	17.6	1.60	1'029	7	18.5
942	Thun	5	2.1	0.0	0.0	4.1	1.9	215.1	9.1	-0.5	3.7	2'126	1.1	103.5	-2.9	1.1	3.1	44.0	5.8	1.72	42'674	1	10.8
342	Thunstetten	2	18.7	0.0	-1.6	1.6	1.9	80.6	4.9	-1.3	7.0	2'399	0.0	97.9	-1.9	7.3	1.3	21.9	7.7	1.65	3'088	6	10.3
884	Toffen	4	17.4	0.0	1.7	4.8	9.0	52.9	19.7	-0.3	10.3	2'145	0.0	111.0	0.0	6.1	2.0	25.4	32.6	1.64	2'488	4	2.3
958	Trachselwald	3	25.2	0.0	0.6	5.8	3.9	149.5	10.9	-0.													

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
632	Wichtrach	4	8.8	0.0	-0.2	2.4	3.4	70.2	7.9	-0.8	5.3	1'307	0.4	100.3	-1.3	3.3	1.4	14.9	13.4	1.49	4'044	2	6.1
995	Wiedlisbach	2	11.3	0.0	0.2	3.8	2.6	149.2	12.1	-1.4	4.8	2'071	0.9	106.7	-1.9	2.3	1.5	57.3	9.7	1.59	2'216	6	4.5
553	Wiggiswil	4	50.1	0.0	-1.8	1.5	0.0	100.0	5.7	-3.4	3.7	8'386	0.0	104.3	-6.9	30.3	0.0	0.0	0.0	1.20	97	9	32.6
594	Wilderswil	6	9.7	0.0	-1.7	3.1	5.8	53.8	7.6	0.8	8.7	1'416	0.3	100.3	-0.3	9.5	1.7	106.6	16.3	1.74	2'473	5	10.6
554	Wiler b.U.	3	9.2	0.0	-1.2	2.6	2.1	125.2	10.1	-2.1	5.8	4'163	1.6	102.1	-2.9	13.1	0.0	0.0	8.7	1.50	827	7	6.5
671	Wileroltigen	4	27.3	1.6	-0.6	1.4	1.4	96.9	2.8	-5.2	1.6	2'514	0.1	96.7	-12.3	6.0	1.7	32.7	3.8	1.87	383	9	55.8
423	Willadingen	3	10.7	0.0	-6.5	-4.3	0.9	-460.2	-18.8	-1.2	5.8	1'082	0.0	81.1	-0.4	9.0	0.0	0.5	4.3	1.30	201	7	16.7
769	Wimmis	5	17.3	0.0	0.1	4.2	3.7	113.9	11.4	0.1	9.9	866	0.0	103.5	-5.9	7.6	1.8	67.2	13.2	1.62	2'451	6	16.6
360	Wohlen b.B.	4	5.3	0.0	-0.6	1.6	1.9	82.8	5.4	-1.5	5.0	372	0.1	99.3	-2.2	2.3	2.8	19.8	7.2	1.54	8'899	4	-5.2
996	Wolfisberg	2	16.7	0.0	-1.1	3.6	6.7	53.6	10.9	-0.7	7.9	3'168	0.0	96.3	-0.7	6.6	0.0	4.6	23.5	1.69	198	7	24.9
627	Worb	4	5.1	0.0	-0.6	1.8	4.9	37.8	5.6	-0.3	6.6	-355	0.0	97.6	1.0	6.6	2.3	67.5	15.7	1.60	11'244	2	1.7
755	Worben	1b	8.3	0.0	0.8	4.6	1.1	424.9	15.6	-0.7	6.1	1'030	1.6	105.6	-0.3	5.4	2.1	56.7	12.2	1.70	2'268	6	14.0
345	Wynau	2	15.4	0.0	-0.5	1.8	0.4	457.2	7.0	1.0	7.7	-206	0.0	100.2	3.7	7.5	2.7	116.0	4.0	1.55	1'547	7	9.2
424	Wynigen	3	17.2	0.0	-2.1	6.3	7.1	88.8	9.4	-1.6	8.2	206	1.8	101.5	-1.7	4.0	0.5	29.4	11.1	1.70	2'010	8	48.5
960	Wyssachen	2	31.6	0.2	0.0	2.8	2.0	142.6	6.9	-0.8	6.9	2'054	0.0	101.2	-0.2	-12.8	0.0	4.4	5.0	1.90	1'156	8	48.1
555	Zauggenried	4	30.9	0.0	-5.2	-2.7	2.0	-135.6	-7.7	-6.2	3.7	5'471	0.1	89.5	-6.1	9.1	0.0	0.0	5.3	1.55	313	8	18.2
628	Zäziwil	4	13.4	0.0	-1.6	1.4	1.5	92.8	4.2	-2.3	3.6	5'393	1.4	96.5	-4.4	4.8	0.0	11.7	6.2	1.62	1'615	7	27.5
556	Zielebach	3	22.5	0.0	5.0	8.5	-4.8	100.0	28.0	-4.4	1.9	5'457	1.7	127.8	-1.9	-0.1	0.0	1.7	8.0	1.60	331	4	21.0
361	Zollikofen	4	10.1	0.0	-0.2	0.7	1.1	64.4	2.5	-1.9	4.0	3'031	0.0	97.7	-1.7	1.9	5.7	0.9	6.6	1.40	9'909	2	-5.0
557	Zuzwil	4	11.7	0.0	-2.5	0.0	2.1	1.4	0.1	0.1	9.5	738	0.0	93.8	-1.5	14.8	2.2	54.9	8.0	1.44	578	7	3.2
794	Zweisimmen	5	12.5	0.0	0.6	4.6	8.0	58.0	10.8	-0.7	2.9	1'136	2.3	98.3	0.9	6.3	2.7	28.5	20.1	1.90	2'934	6	21.6
947	Zwieselberg	5	17.9	0.0	0.0	3.3	0.6	539.0	8.4	-3.9	2.3	1'274	0.9	103.1	-10.5	8.9	2.2	154.7	1.9	1.90	283	7	50.5

Légende:

N° N° de la commune selon l'Office fédéral de la statistique
R Périmètre de la conférence régionale
C1...C21 Cartes n° 1 à 21